



Améliorer l'emploi dans le domaine du sport en
Europe par la formation professionnelle

 **Vocasport**

**La formation et l'enseignement professionnel dans le domaine
du sport dans l'Union européenne : situation, tendances et
perspectives**

Avertissement

*Ce rapport a été réalisé dans le cadre du projet VOCASPORT, soutenu par la Commission européenne
(DG Education et Culture, Contrat n°. 2003-4463/001-001.*

*Toute information est strictement confidentielle. Vous êtes par conséquent prévenu que toute
utilisation, divulgation, copie ou distribution de cette information est strictement interdite.*

Table des matières

Composition du groupe d'étude Vocasport	6
1. Introduction	12
2. Méthodologie de l'étude	15
2.1. Le cadre théorique et les concepts de l'étude.	15
2.1.1. le « système des activités sportives ».	15
2.1.2. le système de l'emploi sportif	18
2.1.3. le système de la formation sportive	19
2.1.4. les relations des trois systèmes entre eux	23
2.1.5. les relations des trois systèmes avec l'ensemble du système social	24
2.2. L'organisation et les procédures de l'étude	26
2.2.1. l'organisation des équipes de travail.	26
2.2.2. le déroulement de l'étude	28
3. Les systèmes sportifs dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne	30
3.1. Les contextes nationaux des systèmes sportifs dans les pays de l'Union européenne	31
3.1.1. L'Union européenne comme ensemble sociopolitique et socio-économique	31
3.1.2. Les caractéristiques géographiques, économiques et culturelles des pays membres	32
3.2. Les fondements historiques du sport moderne en Europe	36
3.2.1. les composantes originelles du sport moderne	36
3.2.2. les « cultures physiques » nationales	38
3.2.3. la naissance et le développement du mouvement sportif international	38
3.2.4. les usages politiques du sport au XXe siècle en Europe	39
3.3. Les caractéristiques majeures des systèmes sportifs nationaux en Europe	41
3.3.1. le poids économique du sport	41
3.3.2. la pratique sportive	41
3.3.3. les composantes du secteur du sport en Europe	46
3.3.4. les activités en relation avec le sport en Europe	51
3.4. les configurations des systèmes sportifs nationaux en Europe	54
3.4.1. les variables constitutives des configurations sportives	56
3.4.2. les quatre configurations de base des systèmes sportifs en Europe	57
3.4.3. les configurations des systèmes sportifs des 25 pays de l'Union européenne	58
3.5 Conclusion	65
4. L'emploi et les professions du sport en Europe	67
4.1 Etat de l'emploi dans le secteur du sport en Europe	68
4.1.1 le volume global de l'emploi dans le secteur du sport	68
4.1.2 évolution du volume global d'emploi	72
4.2 Caractéristiques de l'emploi dans le secteur sport en Europe	73
4.2.1 l'emploi à temps partiel dans la branche sport	73
4.2.2 les jeunes et l'emploi dans la branche sport en Europe	74
4.2.3 les femmes et l'emploi dans la branche sport en Europe	76
4.2.4 niveau de qualification.	77
4.2.5 le travail indépendant dans la branche sport en Europe	79
4.2.6 bénévoles et professionnels	80
4.2.7 autres caractéristiques de l'emploi sportif	81
4.2.8 données complémentaires sur la branche	81

4.3	L'organisation du travail et les professions du sport	82
4.3.1	définitions : le sport en tant que profession	82
4.3.2	dénombrer les professionnels du sport et les professionnels en relation avec le sport : difficultés	84
4.3.3	estimations européennes par professions (activité professionnelle principale)	86
4.3.4	la structure professionnelle de la branche sport en Europe	87
4.4	Les politiques de l'emploi sportif	88
4.4.1	l'accès à l'emploi sportif	88
4.4.2	les modalités de reconnaissance des qualifications	90
4.4.3	les politiques d'aide au développement de l'emploi sportif	90
4.5	Les configurations des systèmes de l'emploi sportif	94
4.6	Conclusion	95
5	<i>La formation et l'enseignement professionnel dans le domaine du sport (FEP sport) dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne</i>	97
5.1	Les systèmes de formation et d'enseignement professionnel dans le domaine du sport dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne	97
5.1.1	orientations générales	97
5.1.2	les composantes du système de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport	98
5.2	Les institutions de formation	104
5.2.1	les types d'institutions de formation	104
5.2.2	les différentes institutions de formation et d'enseignement professionnel dans le domaine du sport dans les vingt-cinq pays de l'U.E.	105
5.3	Les programmes de formation professionnelle dans le domaine du sport	110
5.3.1	le cadre de conception des programmes de formation	111
5.3.2	l'existence de programmes correspondant aux différentes professions dans le domaine du sport	112
5.3.3	le niveau de formation des programmes aux professions du sport ou en relation avec le sport	113
5.4	L'état de l'application de la déclaration de Copenhague dans le domaine du sport	114
5.5	Les configurations des systèmes de formation et d'enseignement professionnel dans le domaine du sport dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne	117
5.5.1	les critères qui caractérisent les systèmes de formation et d'enseignement professionnel dans le domaine du sport	117
5.5.2	les "configurations" des systèmes de formation	121
5.5.3	l'affectation des systèmes d'enseignement et de formation professionnelle du domaine du sport aux différentes configurations	123
5.6	Conclusions du chapitre	125
6	<i>La coopération européenne en matière de formation et d'enseignement professionnel dans le domaine du sport</i>	128
6.1	Le cadre européen des politiques d'éducation et de formation	128
6.2	La politique d'éducation et de formation professionnelles dans le domaine du sport au sein de l'Union Européenne	131
6.2.1	situation générale	131
6.2.2	l'initiative des Directeurs Généraux des Sports des pays de l'Union Européenne (groupe de Delbeck)	132
6.3	La coordination européenne des institutions de formation dans le domaine du sport : le Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport pour l'Education et pour l'Emploi (REISSEE)	132

6.4	Vers un système de coordination et de régulation de la formation et de l'enseignement professionnel dans le domaine du sport	136
6.4.1	l'Observatoire Européen de l'Emploi Sportif (European Observatoire of Sports Employment, EOSE)	136
6.4.2	le pilotage du secteur par les partenaires sociaux	138
6.5	L'intégration des initiatives sectorielles dans des dispositifs généraux	141
6.5.1	les politiques communautaires dans le domaine de la formation	141
6.5.2	les "dispositifs officiels de coordination" européens dans le domaine de la formation	141
6.5.3	les "actions collectives" européennes dans le domaine de la formation	142
7	Vers une politique de coopération européenne pour la formation et l'enseignement professionnels dans le domaine du sport	145
7.1	Bilan de la situation et des perspectives d'évolution des systèmes de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe	146
7.1.1	les forces des systèmes de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe	146
7.1.2	les faiblesses du système de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe	148
7.1.3	les opportunités offertes aux systèmes de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe.	148
7.1.4	les menaces pour le système de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe	149
7.1.5	la matrice SWOT des systèmes de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe.	150
7.2	Les orientations pour une politique européenne de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport	151
7.2.1	orientations générales	151
7.2.2	le choix d'objectifs prioritaires pour le domaine du sport	152
7.2.3	présentation des objectifs prioritaires pour le domaine du sport	153
7.3	Programme d'action	157
7.3.1	principes pour l'élaboration du programme d'action	157
7.3.2	projets et dispositifs prioritaires retenus	158
7.3.3	calendrier d'action	163
SOURCES IMPRIMEES		165
SOURCES INTERNET		173
Annexe 1 – Plan d'enquête		177
Annexe 2 – Programmes Leonardo liés au sport		180
Annexe 3 – Programmes Socrates liés au sport		182
Annexe 4 – Christian Patoz, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche		185
Annexe 5 – Hervé Savy, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative		188
Annexe 5 – Bengt Sevelius, ENGSO		190

Composition du groupe d'étude Vocasport

Direction de l'étude

Jean CAMY (EOSE – Université Claude Bernard Lyon 1)

Leo CLIJSEN (EOSE)

Alberto MADELLA (EOSE – ENSSEE – CONI)

Allan PILKINGTON (EOSE – ENSSEE – SPRITO)

assistés d'Aurélien FAVRE (EZUS LYON 1 – EOSE)

Administration du projet

Fabienne JANIN (EZUS LYON 1)

Patricia ODET (EZUS LYON 1)

assistées de Fabrice FLOTTE (EZUS LYON 1)

Conseil d'accompagnement

Pr. Jean BERTSCH, Président du REISSEE (ENSSEE)

Bengt SEVELIUS, Président de l'ENGSO

Bodil LOVAS ULLESTAD, Chargée d'étude CEDEFOP

Jean ROGER, Représentant Uni-Europa

François ALAPHILIPPE, Président de l'EASE

Avec la contribution de :

Tom LENEY, Chargé d'étude QCA

Jens BJORNAVOLD, Directeur adjoint Unité FEP – Communauté Européenne

Correspondants et rédacteurs des rapports nationaux

Le rapport final présenté ci après est une synthèse élaborée à partir de données nationales rassemblées par les correspondants et rédacteurs dont la liste figure ci-dessous. Il n'a pas toujours été possible dans les délais impartis de vérifier que l'interprétation de ces données était valide. La synthèse engage donc la seule responsabilité de ses rédacteurs.

Pays	Organisations	Noms
Allemagne	German Sport University Cologne	Richard KEINER
	German Sport University Cologne	Gregor HOVEMANN
	German Sport University Cologne	Robert KEINER
	German Sport University Cologne	Judith HUFNAGEL
Autriche	Bundesministerium für Bildung Wissenschaft und Kulture	Martina GERHARTL
Belgique	Vrije Universiteit Brussel	Paul DE KNOP
	Vrije Universiteit Brussel	Paul WYLLEMAN
Chypre	Vrije Universiteit Brussel	Sylvie LEBLICQ
	Cyprus Sport Organization	Nikos KARTAKOULLIS
Danemark	Cyprus Sport Organization	Philippus SOPHOCLEOUS
	IFO (Research Institute for Sport Culture)	Knud LARSEN
Espagne	University of Lleida	Andreu CAMPS i POVILLS
	University of Lleida	Lara BELEN
Estonie		Matt HARUHOJA
Finlande	University of Jyväskylä (Social Sciences of Sport)	Matti KONTASAS
	University of Jyväskylä (Social Sciences of Sport)	Kari PURONAHO
France	RUNOPES	Emmanuel BAYLE
Grèce	Democritus University of Thraki	Rodoula TSIOTSOU
Hongrie	Institute of Coaching and Sport Education	Ladislav PETROVIC
Irlande	ILAM (Institute of Leisure & Amenity Management)	Kilian FISHER
	ILAM (Institute of Leisure & Amenity Management)	Catherine CARTY
Italie	Scuola Dello Sport of CONI	Corrado BECCARINI
Lettonie		Biruta LUIKA
Lituanie		Juris GRANTS
	Lithuania Academy of Physical Education	Iveta BOGE
	Lithuania Academy of Physical Education	Vilma CINGIENE
	Lithuania Academy of Physical Education	Giedre BELECKIENE
	Lithuania Academy of Physical Education	Lina DANIELIUTE
Luxembourg	ENEPS (Ecole Nationale Education Physique et Sport)	Lina VAITKUTE
	EZUS LYON 1 - EOSE	Richard ANNER
	ENEPS (Ecole Nationale Education Physique et Sport)	Aurélien FAVRE
Malte		Marc SAVIC
	Malta Olympic Committee	Joseph CASSAR
Pays-bas	Hanze Instituut Sportstudies	J. BOLT
	Hanze Instituut Sportstudies	A. BOONSTOPPEL
	Hanze Instituut Sportstudies	Adri BROEKE
	Hanze Instituut Sportstudies	B. HATTINK
Pologne	Academy of Physical Education	Jolanta ZYSKO
Portugal	Higher School of Sport of Rio Maior	Abel SANTOS
	Higher School of Sport of Rio Maior	Carla BORREGO
	Higher School of Sport of Rio Maior	Diego CARMO
	Higher School of Sport of Rio Maior	Pedro RAPOSO
République Tchèque	Faculty of Physical Education and Sport (Charles U.)	Antonin RYCHTECKY
Royaume-Uni	Skills Active	Muriel BANKHEAD
Slovaquie	Fakulta telesnej vychocy a sportu UK	Janka PERACKOVA
Slovénie	Ministry for Education, Science and Sport	Istok RETAR
	Ministry for Education, Science and Sport	Zoran VEROVNIK
Suède	Bosön Sports College	Ulf LINDBERG

Experts ayant participé à la Conférence de présentation et d'évaluation

Pays	Organisations	Noms
Allemagne	Ministerium für Städtebau und Wohnen, Kultur und Sport	Henning SCHREIBER
Allemagne	Deutscher Sportstudio Verband	Theodor STEMPER
Allemagne	SportsUnion	Holger JACOBSEN
Autriche	Wirtschaftskammer Österreich	Harald STEINDL
Belgique	Comité Olympique Interfédéral Belge	Thierry ZINTZ
Belgique	Bloso	Paul ELIAERTS
Belgique	Physical education Association flanders	Josse LAMBRIX
Danemark	Danish Elite Sports Players Federation	Jacob WIENECKE
Espagne	INEF - University of Lleida	Antoni COSTES I RODRIGUEZ
Espagne	Instituto Nacional de las Cualificaciones	Maria BERENGUER
Espagne	Consejo Superior de Deportes	José Luis HERNANDEZ
Estonie	Estonian Sports Information Centre	Sven SOMMER
Finlande	Faculty of Sport and Health Sciences	Herva HEIKKI
Finlande	Suomen Urheiluopisto (Sports Institute of Finland)	Matti KAUPPINEN
France	Ministère de l'Education Nationale - Enseignement sup.	Maria-Edwige RUDOWSKI
France	CPNEF Sport	Pierre MASSIE
France	Ministère de l'Education Nationale - Enseignement sup.	EricPIOZIN
France	Ministère de la Jeunesse et des Sports	Christine ROTT
Grèce	Charokopeio University of Athens	Maria CHRISTOPOULOU
Hongrie	Ministry of Children, Youth and Sport	Laszlo MARKUS
Hongrie	National Sport Confederation	Tamas NAGY
Irlande	ASMT LTD	Morgan BUCKLEY
Italie	Comitato Olimpico Nazionale Italiano	Marcello MARCHIONI
Italie	Universita degli Studi di Urbino Carlo Bo	Vilberto STOCCHI
Lettonie	Latvian Skiing Federation	Juris GRANTS
Lettonie	Latvian Academy of Sports Education	Uldis SVINKS
Lituanie	Ministry of Science and Education	Romualdas PUSVASKIS
Lituanie	Lithuanian State Department of Physical Education & Sport	Evaldas SKYRIUS
Malte	University of Malta	Michael AQUILINA
Malte	Malta Olympic Committe	Justice FARRUGIA SACCO
Malte	Ministry of Education, Youth and Employment	Joseph THEUMA
Pays-Bas	Ministry of Health, Welfare and Sport	Bart OOIJEN
Pays-Bas	Hanzehogeschool Groningen - Institute of Sport Studies	Gerco VAN DALFSEN
Pologne	Ministry of National Education and Sport	Jakub WIDENSKI
Pologne	Polish Sport Confederation	Andrzej KRASNICKI
Pologne	Central Sport Centre	Hannah WOJNAR
Portugal	Confederação do Desporto de Portugal	José Maria CARVALHO
Portugal	Instituto de Desporto de Portugal	José CORDOVIL
Portugal	Confederação Portuguesa das Associações de Treinadores	José FERREIRA CURADO
République Tchèque	Czech Sports Association (CSA)	Jan BOHAC
République Tchèque	Charles University (Physical Education & Sport)	Eva CASLAVOVA
République Tchèque	Ministry of Education, Youth and Sports	Jan PREROVSKY

Experts (suite)

Royaume-Uni	PMP Consult London	Maureen TAYLOR
Royaume-Uni	Impact Research	Alan GRAVER
Royaume-Uni	Impact Research	John HARRISON
Royaume-Uni	Leeds Metropolitan University	Helen WHITRODBROWN
Royaume-Uni	Department for Education and Skills	Simon PERRYMAN
Slovaquie	Ministry of Education, Youth and Sports	Bozena GERHATOVA
Slovaquie	Faculty of Physical Education and Sport	Dusan KUTLIK
Slovaquie	Slovensky Futbalovy Zväg	Pavol PERACEK
Suède	Swedish sport confederation	Lennart KARLBERG
Suède	Employers Alliance	Kentth NAUCLER
Suède	Malmö University	Kristina PEKKOLA

Résumé des résultats du projet « Vocasport »

Le secteur du sport représente un ensemble d'activités et de services variés qui couvrent aussi bien la compétition organisée au sein de clubs associatifs comme moyen de formation et d'éducation, les spectacles produits par des sportifs professionnels, les loisirs sportifs pratiqués dans une perspective de détente ou de conservation de la santé, les usages des sports au service de l'intégration sociale de populations en difficulté. Toutes ces formes de pratique qui sont largement interdépendantes, concernent plus de la moitié des citoyens européens, mobilisent près d'un million de salariés en activité professionnelle principale (avec un accroissement de l'emploi de près de 60 % en 10 ans) et près de 10 millions de bénévoles, dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Au-delà des différences de "systèmes sportifs" que l'on observe dans les pays membres, c'est à dire de l'importance inégale accordée dans la conduite du sport aux différents acteurs, mouvement sportif associatif, pouvoirs publics, entrepreneurs privés, partenaires sociaux, nous proposons, poursuivant ainsi les objectifs de Lisbonne dans le domaine particulier du sport, de faire des systèmes sportifs européens, avec leurs diverses composantes, les plus performants dans le monde à l'échéance de 2010.

Un tel ensemble ne peut se développer de façon optimale sans une meilleure qualification des hommes et des femmes qui l'animent, qu'ils interviennent à titre bénévole ou professionnel. Actuellement la formation et l'enseignement professionnels dans le domaine du sport présentent le plus souvent une opposition entre des formations de terrain peu formalisées et d'un niveau relativement faible et des formations académiques de niveau élevé mais qui ne correspondent pas toujours aux besoins exprimés sur le marché du travail.

L'application des principes exprimés par la déclaration de Copenhague sur la formation professionnelle en Europe est de nature à faire progresser de façon très sensible cette situation tout en facilitant une mutualisation des expériences européennes les plus réussies . En mettant l'accent sur la formation tout au long de la vie, sur la validation des apprentissages informels, sur le développement des formations en alternance et de l'apprentissage, sur l'évaluation de la qualité des formations dans une perspective de transparence des qualifications et sur le transfert de crédits, la politique européenne de la formation et de l'enseignement professionnels constitue un véritable défi à la mobilisation conjointe et au rapprochement des deux modes de formation que nous venons d'évoquer.

Bien que l'on ait affaire à un secteur jeune et relativement hétérogène quant aux caractéristiques des organisations/entreprises qui le composent, un important travail de structuration a été réalisé au niveau européen. Outre les pouvoirs publics, nationaux et européens, il concerne à la fois le mouvement sportif associatif, les institutions de formation et les partenaires sociaux, agissant chacun dans leur domaine de responsabilité propre mais aussi en liaison étroite les uns avec les autres.

Dans ce cadre il n'est pas irréaliste de proposer de faire de la formation professionnelle dans le secteur du sport un modèle de coopération européenne au service du développement culturel, économique et social du secteur et une référence mondiale en la matière à l'échéance de 2010.

Nous proposons d'engager ce processus en mettant en oeuvre **trois projets** à court terme (à échéance 2005-2006) :

- établir un programme européen d'action sectorielle en matière de formation et d'enseignement professionnel dans le domaine du sport susceptible de permettre d'atteindre les objectifs fixés pour 2010:
- réaliser une carte européenne des professions du sport et des compétences associées à ces professions;
- définir un cadre pour l'application sectorielle du processus de Copenhague dans les domaines de la *formation tout au long de la vie*, sur la *validation des apprentissages informels*, sur le *développement des formations en alternance et de l'apprentissage*, sur *l'évaluation de la qualité des formations* dans une perspective de *transparence des qualifications* et sur le *transfert de crédits*.

Pour conduire ces trois projets nous proposons de mettre en place **trois dispositifs**:

- un groupe de pilotage européen de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport ;
- un réseau formalisé et coordonné d'observatoires nationaux de l'emploi et des qualifications dans le domaine du sport ;
- six groupes de travail coordonnant les activités dans chacun des domaines d'application du processus de Copenhague.

Ces actions seront conduites en liaison étroite avec les initiatives intersectorielles actuellement engagées au niveau européen et avec le soutien des institutions européennes compétentes en la matière (CEDEFOP en particulier)

1. Introduction

À la demande de la Commission européenne (Unité sport) et dans le cadre de l'année européenne de l'éducation par le sport, une étude a été menée sur "la formation et l'enseignement professionnels dans le domaine du sport dans les pays de l'Union européenne : situation et perspectives".

Les objectifs de cette étude sont de réaliser un bilan de la situation de l'emploi, de la formation et de l'enseignement professionnels dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne dans le domaine du sport.

Pour cela il s'agit :

- d'identifier les paramètres essentiels qui déterminent cette situation,
- de proposer des orientations et un plan d'action pour favoriser le développement d'une politique européenne de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport.

La formation et l'enseignement professionnels sont des facteurs du développement du sport comme de tous les secteurs qui reposent essentiellement sur la mobilisation de ressources humaines. Si l'objectif dans les années qui viennent est de faire du sport en Europe une référence mondiale ("le système sportif le plus performant du monde à l'échéance de 2010"), il est nécessaire de favoriser l'émergence d'une formation et d'un enseignement professionnels de grande qualité. Cela passe sans doute par l'émulation que nous avons déjà observée entre les pays membres, lorsqu'ils sont confrontés à leurs voisins et s'interrogent sur l'efficacité de leur organisation propre et de leurs pratiques, par les échanges de bonnes pratiques dans le respect de la diversité des systèmes et des orientations mises en oeuvre par chacun.



Fig. 1 : Carte de l'Union Européenne

Cette diversité apparaît au premier coup d'œil qu'il s'agisse de l'observation d'une carte ou de tableaux présentant la situation des membres de l'Union européenne : superficie et population très différentes, indicateurs de richesse extrêmement contrastés, langues et cultures très diverses, histoires singulières. Cela conduit sans aucun doute à la diversité des systèmes sportifs que nous avons observée.

- Peut-on néanmoins construire une grille d'analyse nous permettant de tester les variables qui déterminent ces situations différentes et essayer d'engager quelques explications ? C'est ce que nous tenterons de faire dans le chapitre 2 consacré à la méthodologie après avoir identifié les principales notions et concepts mobilisés.
- Nous verrons ensuite comment circonscrire et qualifier de façon pertinente les "activités sportives" et le système qu'elles représentent (chapitre 3). Nous verrons en particulier ce qui fait la diversité de ces systèmes au sein des vingt-cinq pays et les dynamiques qui les animent.

- Comme toutes les activités de "services collectifs aux personnes", les activités sportives ne peuvent être organisées sans l'appui de ressources humaines qualifiées. Qu'elles soient rémunérées ou bénévoles, ces "ressources humaines" sont un facteur clef du développement des activités sportives et des activités en relation avec le sport.

Appréhendée de façon globale, sous la forme de l'emploi sportif (salariés et indépendants) ou de façon plus analytique, par catégories de professions (spécifiquement sportives ou en relation avec le sport), l'analyse de la structure et des évolutions de ces ressources humaines constituera l'objet du chapitre 4.

- un des enjeux du développement quantitatif et qualitatif des activités sportives est l'existence de ressources humaines qualifiées. La formation professionnelle, initiale ou continue, formelle ou non formelle, est une réponse au défi ainsi posé. Comment qualifier les divers systèmes nationaux de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport ? Comment repérer la structure des institutions de formation ? Quelle forme prennent les programmes de formation ? Quelle politique s'exprime dans le domaine ? Toutes ces questions seront la matière du chapitre 5.

- En 2002, à Copenhague, ont été définies les grandes lignes d'une politique européenne de la formation professionnelle s'inscrivant dans les objectifs de la déclaration de Lisbonne. Quatre points ont été particulièrement mis en évidence : Renforcer la dimension européenne de l'enseignement et de la formation professionnels ; Augmenter la transparence dans l'éducation et la formation professionnelles, l'orientation et le conseil dans les États membres ; faciliter la reconnaissance des compétences et des qualifications ; Promouvoir la coopération en matière d'assurance de la qualité.

Dans le domaine du sport depuis plus de quinze ans, des initiatives se sont multipliées, au sein des programmes européens, pour aider les institutions de formation à mettre en commun leurs expériences, à définir ensemble des objectifs et les moyens de les atteindre, et à s'assurer aussi de la pertinence de leur choix comme réponse aux besoins économiques et sociaux du domaine concerné.

Plus récemment, une «branche professionnelle» dans le secteur du sport est également en cours de constitution, ici aussi avec l'appui de fonds communautaires. D'autre part de multiples initiatives au sein de secteurs spécialisés relevant du domaine du sport se sont multipliées ces dernières années. La présentation et l'analyse de l'ensemble de ces initiatives et les perspectives qu'elles ouvrent feront l'objet du chapitre 6.

- Enfin, après avoir rappelé les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces qui pèsent sur le domaine du sport et sur la formation et l'enseignement professionnel qui se développent dans le champ, nous proposerons des orientations et un plan d'action pour permettre à la formation et à l'enseignement professionnel dans ce domaine de s'inscrire dans les orientations générales fixées par les déclarations de Lisbonne et de Copenhague et d'atteindre l'objectif d'excellence que nous avons évoqué plus haut.

2. Méthodologie de l'étude

Traiter de la situation de l'emploi et de la formation professionnelle dans le domaine du sport dans les vingt-cinq pays de l'Union Européenne, ceci dans une perspective d'aide à la décision en matière de formation, suppose que l'on réalise préalablement deux opérations essentielles :

- tout d'abord il faut se donner les moyens de décrire le paysage de l'étude, les éléments qui le composent et les facteurs qui pèsent sur leur transformation. Au passage il paraît indispensable de préciser les termes de l'étude en définissant les notions et les concepts les plus importants.
- il faut aussi proposer un "cadre d'action" permettant de collecter et d'analyser les informations nécessaires à l'élaboration d'un état des lieux, solliciter les avis d'experts permettant, dans ce contexte, de définir les grandes lignes d'une politique.

2.1. Le cadre théorique et les concepts de l'étude.

Parler de l'emploi et de la formation professionnelle dans le domaine du sport suppose donc tout d'abord que l'on définisse très clairement les notions ou concepts utilisés.

2.1.1. le « système des activités sportives ».

Le sport est aujourd'hui un phénomène social majeur qui concerne, à la fois le domaine des loisirs et de l'éducation, et qui constitue une des activités les plus "mondialisée" dans le domaine des services, c'est-à-dire à la fois diffusée très largement et en apparence fortement uniformisée.

Lorsque l'on traite de "sport", il nous faut tout d'abord, suivant en cela la classification européenne des activités économiques (NACE), distinguer les "activités sportives" proprement dites (le secteur du sport) et les "activités en relation avec le sport" (qui forment avec le secteur du sport la « filière sport »).

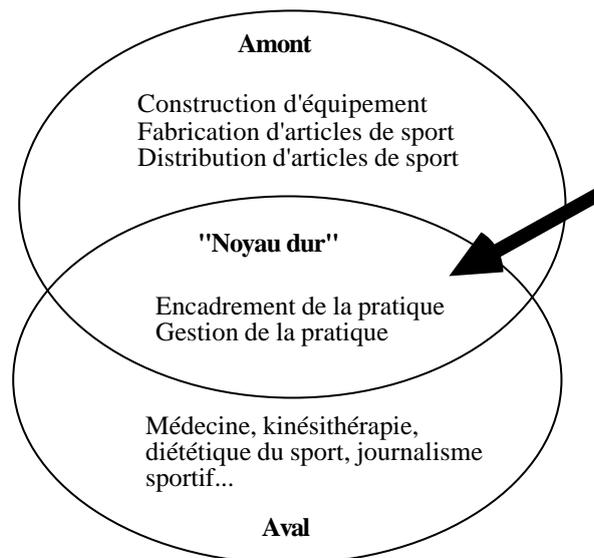


Fig. 2 : La filière du sport, activités centrales, activités périphériques

- "l'activité sport" ("noyau dur" appelé aussi "secteur du sport") se limite aux activités de services qui sont en relation directe avec la pratique sportive, à savoir la mise à disposition d'installations ou d'équipements et l'encadrement de la pratique (les services des associations sportives sont clairement présents dans cette catégorie). Cela correspond au groupe 92.6 de la NACE¹, seule catégorie où le sport est isolé dans les nomenclatures officielles. Les activités regroupées dans le groupe 92.6 ne constituent pas un ensemble homogène (présence d'associations sportives, d'entreprises sportives commerciales, de professionnels du sport indépendants) ;
- les activités "amont" et "aval" (correspondant à la filière sport) sont appelés « activités en relation avec le sport ». Par exemple, l'éducation physique apparaît clairement comme une activité d'éducation qui peut, selon les différents pays et à différents degrés, être en relation avec le sport. Ces ensembles sont naturellement bien plus hétérogènes que le premier puisqu'ils regroupent l'industrie, le commerce, l'éducation, les transports...).

Le secteur du sport proprement dit est composé de plusieurs segments organisés autour de la production de services différenciés :

- le sport professionnel, essentiellement orienté vers la production de spectacles, au sein duquel le football professionnel occupe une position dominante en Europe, loin devant les autres sports (basketball, sport automobile, tennis, golf, etc....).

¹ Nomenclature des Activités de la Communauté européenne.

- le sport associatif compétitif, constitue le tissu originel et toujours dominant du secteur sportif. Composé d'associations, elles même rassemblées dans des fédérations sportives, il propose à ses membres des activités de formation, d'entraînement et de compétition sportives.

Essentiellement animé par des bénévoles, il connaît néanmoins un processus croissant de professionnalisation de ses ressources humaines (entraîneur, manager, personnel d'accueil et d'entretien).

- les loisirs sportifs occupent une place croissante dans le secteur du sport. Ils sont mis en oeuvre soit par des associations (dont un bon nombre sont également présentes au sein du secteur du sport compétitif) soit par des entreprises, souvent de très petite taille. Chaque domaine du loisir sportif (fitness, activités équestres, activités nautiques, sports d'hiver, sports de raquettes, etc.) présente des particularités et des identités propres.

- le « sport social » constitue le dernier segment. Difficile à délimiter, il rassemble des organisations non lucratives accueillant des populations en difficulté d'insertion sociale (handicapés, minorités, etc...).

Mais le secteur du sport ne peut exister sans la présence « d'activités complémentaires ». La pratique des sports présuppose des installations sportives ou au moins la possibilité d'accéder à des espaces publics ouverts aux pratiquants, des équipements personnels collectifs adaptés et rendus accessibles par un système de distribution performant. En règle générale, cette activité doit être administrée, en tout cas accompagnée par des pouvoirs publics. Elle s'appuie généralement sur une initiation reçue au sein du système d'enseignement primaire et secondaire. Elle génère de façon habituelle des soins médicaux et paramédicaux (préventifs ou curatifs) et mobilise, lorsqu'elle n'est pas initiée par eux, des médias divers, journaux, revues, radiodiffusion, télévision. Faisant le relevé le plus exhaustif possible des activités en relation avec le sport dans le cadre de la construction d'une nomenclature satellite européenne des activités en relation avec le sport (NEARS), nous avons pu mettre en évidence leur présence dans pratiquement tous les grands secteurs d'activité économique.

On peut en première approximation considérer que l'ensemble de ces produits/services sont échangés sur un marché structuré par une offre, celle qu'élaborent les organisations citées plus haut, qui se confronte à une demande émanant de la population considérée.

2.1.2. le système de l'emploi sportif

Que les activités sportives soient organisées au sein d'associations (forme caractéristique de l'organisation du sport moderne), de sociétés commerciales ou par les pouvoirs publics (par exemple lorsqu'ils mettent des installations sportives à disposition de pratiquants individuels), elles supposent une importante mobilisation de ressources humaines pour leur encadrement, ressources bénévoles ou rémunérées. Dans le sport associatif, le travail bénévole constitue de loin la force de travail la plus importante. Cependant, on assiste en Europe, depuis la seconde guerre mondiale, à un accroissement sensible du nombre de professionnels salariés et de travailleurs indépendants.

Cela constitue un deuxième système que nous appelons "système de l'emploi sportif" qui se structure autour de la confrontation d'une "offre d'emploi sportif", émanant des organisations qui fournissent des services sportifs et d'une "demande d'emploi sportif" de la part de ceux qui disposent d'une force de travail, bénévole ou salarié, disponible et intéressée pour s'investir sur ce marché.

Un autre élément, plus qualitatif, doit être souligné. L'offre de services peut être structurée de façon différente. Elle peut s'inscrire dans une logique d'association des bénévoles à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à la "consommation" des services proposés, ou, de façon plus classique, s'inscrire dans un rapport de fournisseur à client. Cette situation va largement déterminer le type d'organisation du travail et le contenu des "professions/emplois" qui vont constituer le support du service proposé.

Dans le cadre des systèmes sportifs européens et en tenant compte des nomenclatures internationales (CITP 88 COM) et de leur structure, nous avons identifié deux grandes catégories de professions (le terme professions, en anglais "occupations", est pris ici au sens où les statisticiens l'utilisent, c'est-à-dire sans référence à la tradition anglo-saxonne des "professions" dont l'équivalent français serait plutôt "professions libérales"):

- les professions du sport :

- * **les "sportifs professionnels"**, présents dans un nombre limité de sports et en général tributaires des spectacles qui les font vivre ;
- * **les "officiels du sport"** c'est-à-dire tous ceux, arbitres, juges, chronométreurs, qui surveillent d'une façon directe le déroulement des compétitions sportives ;
- * **les "animateurs sportifs"** qui utilisent le sport comme moyen de mise en activité collective de publics spécifiques (personnes âgées, handicapés, jeunes, etc...) ;
- * **les "moniteurs de sport"** qui enseignent une ou plusieurs activités sportives particulières à des publics qui les découvrent ou souhaitent se perfectionner ;
- * **les "entraîneurs sportifs"** chargés de préparer et d'accompagner la production systématique de performance dans un sport donné.

- les professions en relation avec le sport :
- * **des dirigeants / managers** professionnels d'organisations sportives ou en relation avec le sport ;
- * **des médecins du sport** ;
- * **des professeurs d'éducation physique et sportive** en milieu scolaire ;
- * **des journalistes sportifs** et autres spécialistes de la communication par / sur le sport ;
- * **des kinésithérapeutes spécialisés** dans les sports ;
- * **des agents ou promoteurs d'événements ou de sportifs professionnels** ;
- * **des vendeurs d'articles de sport** ;
- * **des gardiens d'installations sportives** et autres personnels d'accueil ;
- * **des ouvriers d'entretien** d'installations sportives.

Ces professions, si elles correspondent souvent à des emplois effectifs, renvoient à des "référentiels d'activité" qui peuvent être différents. Les formes de "professionnalisation" à l'oeuvre sur le terrain, peuvent engendrer tout d'abord un processus de "spécialisation" :

par exemple il y a une distinction de plus en plus grande entre les entraîneurs s'occupant du haut niveau, avec même l'apparition de nouveaux métiers comme celui de "préparateur physique", et ceux qui enseignent à des débutants ou qui proposent un perfectionnement à des non compétiteurs, ces derniers sont ici désignés sous le terme de "moniteurs". Mais on voit aussi émerger des recompositions de ces professions qui, par exemple, intègrent, dans les petites structures en particulier, une dimension "managériale".

2.1.3. le système de la formation sportive

La qualité des services proposés dépend très largement de la compétence de ceux qui participent à leur offre. Cela introduit un troisième système que nous appelons "système de la formation sportive". Ce système, comme les précédents, va se structurer autour d'une offre et d'une demande de formation sportive, cette dernière émanant des personnes souhaitant entrer dans le "système sport" dans le cadre d'une formation initiale ou d'une reconversion professionnelle, de personnes déjà présentes dans ce système, mais désireuses de perfectionner leurs compétences (formation continue).

Dans le domaine de la formation, on va distinguer tout d'abord les acteurs qui participent à l'animation de ce système: il s'agit essentiellement de ceux que nous qualifions d'acteurs politiques ou de **décideurs**, qu'ils soient de statut public comme les représentants de l'état et des collectivités territoriales ou bien de statut privé comme les employeurs associatifs et marchands ou les partenaires sociaux; on identifie ensuite les **institutions de formation**, que l'on qualifie habituellement de "prestataires de formation". Ces institutions de formation agissent dans le cadre de "programmes de formation" en direction de personnes à la recherche de formation.

Les formations sont elles-mêmes classées en trois types différents: les **formations générales** qui ont pour principal objectif de développer les savoirs dans un domaine défini dans une perspective que l'on pourrait qualifier de culturelle; les formations **pré professionnelles** ont pour principal objectif d'introduire les participants dans le monde du travail et de les préparer à une entrée dans les programmes professionnels. La réussite à de tels programmes ne mène pas directement au marché du travail même si l'on considère généralement que le contenu proprement professionnel de cet enseignement représente au moins 25 % du total; les **formations professionnelles** sont destinées à l'acquisition de compétences et de savoir-faire pratiques nécessaire à l'exercice d'une profession précise dans un domaine d'emploi particulier.

Un autre élément permettant de caractériser l'offre est le niveau de formation. Il existe une classification internationale type de l'éducation (CITE- ISCED en anglais-) très largement utilisée dans le domaine de l'éducation. L'Union européenne dispose d'un cadre commun de définition des niveaux de qualification qui présente un certain nombre de correspondances avec la classification internationale. Nous présentons ci-dessous de façon synthétique ces classifications.

Tableau 1 : niveaux de qualification utilisés dans l'Union européenne

NIVEAUX	CRITERES D'IDENTIFICATION DU NIVEAU
<p><u>NIVEAU I</u> <u>Attestation de compétence</u></p> <p>Correspond approximativement au Niveau CITE 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • délivré par une autorité compétente dans l'Etat membre d'origine • sur la base d'une formation très courte ou avec un examen spécifique sans formation préalable • ou bien d'une pratique professionnelle à plein temps dans un Etat membre pendant trois ans consécutivement ou pour une durée équivalente à temps partiel pendant les dix années précédentes • avec une formation générale primaire ou secondaire attestant que le titulaire a acquis des connaissances générales
<p><u>NIVEAU II</u> <u>Certificat</u></p> <p>Correspond approximativement au Niveau CITE 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de niveau secondaire, de nature professionnelle ou à caractère général, complétée par un enseignement professionnel

<p><u>NIVEAU III</u> <u>Diplôme</u></p> <p>Correspond approximativement au Niveau CITE 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de niveau post-secondaire d'une durée comprise entre un an minimum et trois ans maximum qui peut aussi prendre les formes suivantes : • a) un enseignement présentant une structure adaptée et qui délivre un niveau professionnel équivalent et prépare les personnes en formation à un niveau de responsabilité et à des fonctions comparables • b) un enseignement réglementé, orienté spécialement vers la pratique d'une profession particulière et qui consiste en une formation générale complétée si nécessaire par une formation professionnelle probatoire ou par une pratique professionnelle et dont la structure fait l'objet d'un texte réglementaire (loi, décret ou circulaire) de l'Etat membre en question ou bien d'un contrôle ou d'une approbation préalable par une autorité désignée à cette intention
<p><u>NIVEAU IV</u> <u>"Licence"</u></p> <p>Correspond approximativement au Niveau CITE 5</p>	<p>Formation relevant d'un niveau supérieur ou universitaire et d'une durée d'au moins trois ans et de moins de quatre ans. Sont considérées comme relevant du niveau IV les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une formation réglementée qui a pour objectif de préparer à l'exercice d'une profession particulière et qui consiste en un programme de trois ans d'études post-secondaires ou d'un programme à temps partiel d'études post-secondaires d'une durée équivalente, conduite dans une université ou dans une institution offrant un niveau de formation équivalent et pouvant aussi comporter en plus du programme d'étude post-secondaire, une formation professionnelle ou une pratique probatoire ou professionnelle. • La structure ou le niveau de formation professionnelle, de la pratique probatoire ou professionnelle peut faire l'objet d'un texte, loi, arrêté ou circulaire, de l'Etat membre en question, ou faire l'objet d'un contrôle ou d'une approbation préalable par une autorité désignée à cet effet.

<p><u>NIVEAU V</u> <u>"Master"</u></p> <p>Correspond approximativement au Niveau CITE 6</p>	<p>Formation de niveau supérieur d'une durée minimum de 4 ans. Les formations suivantes relèvent du niveau V:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une formation réglementée qui a pour objectif l'exercice d'une profession particulière et qui consiste en un programme d'études post-secondaires d'une durée minimum de quatre ans ou en un programme de formation à temps partiel d'une durée équivalente conduite dans une université ou dans une institution offrant un niveau de formation équivalent et pouvant aussi comporter en plus du programme d'étude post-secondaire, une formation professionnelle ou une pratique probatoire ou professionnelle. • La structure ou le niveau de formation professionnelle, de la pratique probatoire ou professionnelle peut faire l'objet d'un texte, loi, arrêté ou circulaire, de l'Etat membre en question, ou faire l'objet d'une supervision ou d'une approbation préalable par une autorité désignée à cet effet
---	---

2.1.4. les relations des trois systèmes entre eux

Reste la question de savoir comment ces trois systèmes interfèrent les uns avec les autres :

- la demande de services sportifs dépend pour l'essentiel des goûts de la population, de leur intérêt pour les activités corporelles (style de vie) et de leur capacité à mobiliser des ressources financières (niveau de vie) et temporelles pour accéder à l'offre présente sur le marché. Nous pourrions essayer de vérifier s'il existe une relation forte entre le niveau de vie et le niveau de pratique sportive dans les différents pays de l'Union européenne.

- le système de l'emploi sportif est fortement lié au système des activités sportives. Tout d'abord sous la forme d'une forte dépendance du "système de l'emploi sportif" vis-à-vis du "système des activités sportives" dans la mesure où l'emploi sportif semble dépendre largement du niveau de développement du "système des activités sportives". Plus les activités sportives se développent plus il y a d'emplois créés dans le secteur. Cependant si l'on peut sans doute globalement valider ce lien, il faut très fortement le nuancer en insistant sur les possibles substitutions entre travail salarié et "travail bénévole". À l'inverse, on peut aussi imaginer que le développement du "système d'activités sportives" passe par la capacité à mobiliser des ressources humaines qualifiées. C'était une des hypothèses à l'origine de l'étude que d'envisager un frein au développement du sport généré par un manque de professionnels formés.

- dans ce dernier cas on voit bien les relations qui existent entre le "système de l'emploi sportif" et le "système de formations sportives". En effet, la présence de ressources humaines compétentes, suppose un système de formation performant et adapté. Inversement, l'absence de véritable offre d'emploi ou leur insuffisance devrait rejaillir sur le système de formation en décourageant les postulants à se former pour les professions du domaine sportif. Cependant, l'expérience montre que le système de la formation dispose d'un certain degré d'autonomie par rapport au système de l'emploi. Un lien fort entre les deux supposerait la capacité pour les postulants à la formation de disposer d'informations fiables sur l'état du marché de l'emploi dans le domaine professionnel qui les intéresse. Cette situation ne semble pas être la plus fréquente actuellement dans le domaine, à la fois parce que les données ne sont pas toujours disponibles et parce que les institutions de formation ne sont pas toujours pressées de les communiquer lorsqu'elles en disposent.

On peut formaliser l'ensemble de la façon suivante :

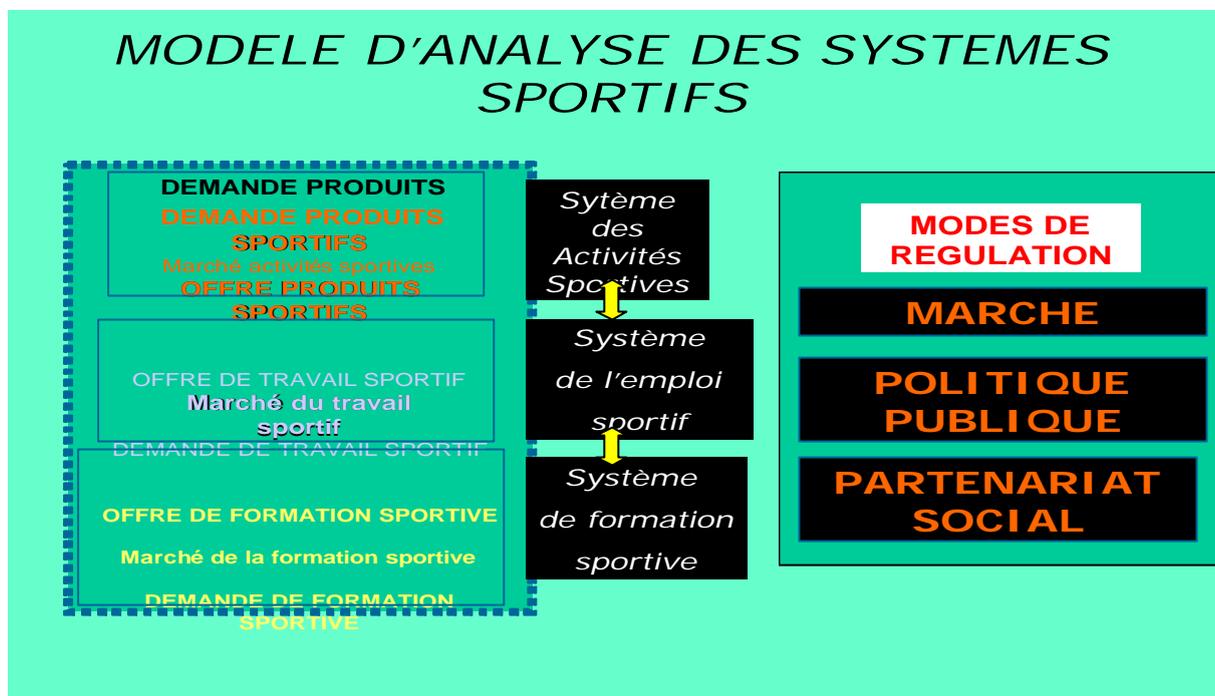


Fig 3 Modèle d'analyse des systèmes sportifs

2.1.5. les relations des trois systèmes avec l'ensemble du système social

A ces trois systèmes et aux relations qui s'établissent entre eux, il faut évidemment associer, si l'on veut comprendre les dynamiques à l'œuvre, les déterminants qui émanent du système social dans son ensemble.

Par exemple, le dynamisme du "système des activités sportives" va largement dépendre du niveau de vie et du style de vie de la population. Quelles ressources disponibles pour les "consommation sportives"? L'expérience semble montrer que les "consommations sportives" augmentent avec l'élévation du niveau de vie. Elles dépendent aussi, à niveau de vie équivalent, du "style de vie" c'est-à-dire de la place relative accordée à certaines consommations par rapport à d'autres.

En ce qui concerne le "système de l'emploi sportif", celui-ci n'est pas sans relation avec les autres systèmes d'emplois. Dans une situation de pénurie d'emploi (chômage élevé), la pression sur le marché de l'emploi sportif sera plus forte (demande d'emploi plus nombreuse) qu'en période de chômage très faible.

Cependant, l'analyse des systèmes sportifs en termes de " marchés" ou la prise en compte de la concurrence des consommations alternatives n'est qu'un des aspects des influences "extérieures" pesant sur ces systèmes. D'autres formes de régulation influent sur la dynamique interne de ces systèmes. Nous prendrons ici deux exemples. Tout d'abord celui de l'intervention des pouvoirs publics dans la régulation d'un ou de plusieurs de ces systèmes : définir l'offre légitime des activités sportives en passant par exemple par des subventions particulières ; réglementer l'accès au marché du travail, par exemple en imposant la possession de diplômes, réglementer l'offre de formation, en introduisant des dispositifs d'accréditation de ces formations, voilà trois façon pour les pouvoirs publics de peser sur la dynamique des systèmes sportifs. On pourrait aussi repérer les influences des partenaires sociaux dans les processus de régulation. En reconnaissant certaines qualifications, en s'accordant sur des formes d'organisation du travail, ils influent également sur l'ensemble du système sportif.

Pour résumer, le "système sport" n'est pas un ensemble autonome sans liens avec la société dans laquelle il se développe. Ces liens constituent un dispositif de régulation du système sport dont les composantes nous paraissent être essentiellement au nombre de trois :

- tout d'abord ce que l'on pourrait qualifier "d'effets de marché", c'est-à-dire l'ensemble des arbitrages dans les domaines de la consommation ou de la production qui s'établissent entre le sport et l'ensemble des autres activités sociales;
- ensuite l'intervention directe des pouvoirs publics, d'Etat, régionaux ou locaux, sous la forme de lois ou de règlements portés par des administrations ;
- enfin l'intervention de "corps intermédiaires", corporations organisées, partenaires sociaux, associations de défense d'intérêts divers.

Chaque système social, correspondant à un pays particulier, privilégie l'un ou l'autre de ces dispositifs de régulation, ce qui va fortement peser sur la forme du système sportif dans ce pays.

Ce sont tous ces éléments constitutifs du système sportif et des liens qui se tissent entre eux ou avec des forces extérieures, qui vont permettre d'analyser les situations dans les différents pays et d'essayer d'en mesurer les effets. Comprendre les mécanismes en œuvre ou du moins essayer de tester leur importance relative sur l'emploi et la formation professionnelle dans une perspective comparative, telle sera la méthode choisie pour cette étude. Malgré le nombre important de pays étudiés, le nombre de paramètres concernés ne permettra pas d'illustrer toutes les situations possibles.

Pour faciliter les comparaisons et l'intelligibilité de ces systèmes complexes, nous avons considéré qu'ils constituent chacun des ensembles relativement cohérents, prenant des formes particulières dans chaque situation nationale. Mais si, comme nous l'avons laissé entendre, les histoires propres de chacun des vingt-cinq pays, aboutissent à des systèmes à chaque fois différents, des situations et des tendances homologues entre certains pays dessinent, ce qu'après Norbert Elias (1970) et Henri Mintzberg (1979), nous avons appelé des "configurations".

Nous essayerons d'identifier les principales et nous nous efforcerons de préciser les caractéristiques et les dynamiques qui les parcourent. Proche de la méthode wébérienne des "types idéaux", l'approche en termes de configurations tente à la fois de rendre compte des relations logiques qui s'établissent au sein des systèmes ou entre les systèmes et aussi de l'histoire particulière qui anime ces ensembles.

Précisons pour terminer que le choix des indicateurs susceptibles de traduire de façon objective le niveau ou la forme d'une variable considérée, dépend au moins autant de la possibilité de la renseigner, c'est-à-dire de trouver des données la concernant, que de sa pertinence dans l'absolu.

C'est la raison pour laquelle, nous considérerons que le diagnostic réalisé au niveau de chaque pays reste assez largement hypothétique et donc discutable. Cependant, le fait de ne pas pouvoir disposer pour le moment de toutes les informations nécessaires, n'interdit pas d'engager un processus qui devra être poursuivi dans une perspective d'aide à la décision.

2.2. L'organisation et les procédures de l'étude

Il nous reste maintenant à décrire l'organisation et les procédures que nous avons mis en oeuvre pour réaliser l'étude.

2.2.1. l'organisation des équipes de travail.

L'étude a été conduite par un consortium de trois partenaires :

- la société Ezus-Lyon 1, filiale de l'Université Claude Bernard Lyon, qui a comme objet de promouvoir le transfert de technologies et la valorisation des résultats de recherches académiques, elle assure la responsabilité administrative et financière du projet ;
- le Réseau Européen des Instituts pour les Sciences du Sport pour l'Education et pour l'Emploi (REISSEE ou ENSSEE pour le sigle anglais) réseau qui regroupe plus de 200 institutions de formation spécialisées dans le domaine du sport et de l'éducation physique en Europe;

- l'Observatoire Européen de l'Emploi Sportif (EOSE selon son sigle anglais) qui regroupe les observatoires nationaux ou régionaux spécialisés dans l'analyse de l'emploi sportif et des relations formation-emploi dans le domaine du sport. EOSE dispose également d'un réseau de correspondants présents dans chacun des 25 pays de l'Union Européenne.

L'organisation opérationnelle du projet repose sur la contribution de plusieurs collectifs:

- un "Conseil consultatif" composé de personnes représentant des organisations qui jouent un rôle de premier plan en Europe dans le domaine du sport, de l'emploi ou de la formation professionnelle. Ce conseil a pour rôle d'accompagner le déroulement de l'étude et d'émettre des avis et suggestions aux différents stades de son avancement. La composition du Conseil consultatif figure dans les premières pages du rapport.

- un "groupe de direction" composé de chercheurs ou de chargés d'études appartenant au REISSEE et à EOSE, dont la tâche consiste:

- . à concevoir et organiser un cadre général pour l'étude
- . à produire un "guide méthodologique" destiné aux personnes qui vont conduire l'étude de terrain dans les différents pays,
- . à suivre le déroulement du travail conduit dans les différents pays,
- . à maintenir le lien avec le conseil consultatif et avec le commanditaire de l'étude ("Unité sport" de la Direction Générale Education et Culture de la Commission Européenne)
- . à planifier et organiser les réunions nécessaires au déroulement de l'étude ainsi qu'à la conférence réunissant les experts,
- . à rédiger un rapport intermédiaire susceptible de servir de base à une discussion d'experts lors de la conférence évoquée ci-dessus,
- . à rédiger le rapport de synthèse de l'étude dans les formes et dans les temps prescrits.

La composition de ce groupe de direction est présentée au début du rapport.

- un groupe de correspondants et de rédacteurs des rapports nationaux composé de membres et de correspondants d'EOSE dans les différents pays de l'Union Européenne avec l'appui de membres du REISSEE. Leur tâche consiste :

- . à contribuer à la définition de la méthodologie du projet;
- . à adapter cette méthodologie au contexte national dans lequel ils ont à le conduire;
- . à collecter et analyser les données dans le cadre défini.
- . à identifier des experts à interviewer et à les inviter à la conférence organisée à leur intention ;
- . à rédiger un rapport national.

On trouvera la liste des correspondants et rédacteurs des rapports nationaux au début du rapport.

- un groupe d'experts nationaux en matière de formation professionnelle et d'emploi dans le domaine du sport, jouant un rôle important dans leurs pays en matière de définition et de conduite d'une politique de formation professionnelle dans le domaine du sport.

Le rôle de ces experts est d'apporter une contribution à l'analyse de la situation de la formation et de l'enseignement professionnel dans les relations avec l'emploi dans le domaine du sport dans leur pays et d'identifier les grandes lignes d'une politique européenne en la matière. La liste des experts est présentée au début du rapport.

2.2.2. le déroulement de l'étude

Six domaines d'investigation ont été privilégiés dans les études nationales :

- l'organisation des activités sportives et en relation avec le sport
- l'emploi sportif et relation avec le sport
- les systèmes de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport
- les politiques de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport
- les institutions de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport
- les programmes de formation professionnelle dans le domaine du sport

Le détail des informations collectées est présenté en annexe 1.

Le contrat signé avec l'Union européenne étant d'une durée de sept mois, la collecte des informations et leur traitement ont été conduit selon un calendrier défini de façon précise présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Planning de l'Etude

Actions	Date/Lieu	Objet
1 ^{ère} réunion du groupe de direction (avec la Commission)	8-9 Janvier Bruxelles	- validation des priorités du projet pour la Commission - discussion sur l'organisation la méthodologie et les outils
1 ^{ère} réunion des correspondants nationaux	16-17 Janvier / Lyon (France)	- présentation du projet - décisions sur l'organisation, la méthodologie et les outils
Visite des membres du groupe de direction	Février/Mars	- contacts avec les correspondants nationaux (si nécessaire)
2 ^{ème} réunion du groupe de direction	1 ^{er} Avril Loughborough	- état d'avancement du projet
2 ^{ème} réunion des correspondants nationaux	23-24 Avril/Paris	- Remise et discussion des rapports nationaux
3 ^{ème} réunion du groupe de direction	25-26 Avril/Paris	- bilan du projet - préparation du rapport intermédiaire
Rapport intermédiaire	18 Mai	- envoi du rapport intermédiaire
Conférence	28/29 Mai/Paris	- présentation des résultats et des recommandations - discussion des résultats
4 ^{ème} réunion du groupe de direction (avec la Commission)	Juin/Bruxelles (Semaine 25)	- préparation du rapport final
5 ^{ème} réunion du groupe de direction	7-8 Juillet Lyon	- discussion sur le projet de rapport final
Remise du rapport final	31 Août	- remise du rapport final

3. Les systèmes sportifs dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne

Comme nous l'avons indiqué dans le précédent chapitre, nous partirons du présupposé selon lequel le sport et les activités qui sont en relation avec lui, constituent, au sein de chacun des pays de l'Union européenne, un "système", c'est-à-dire un ensemble d'éléments en interaction formant un "tout dynamique" aux limites identifiables. Bien entendu, ce système est un système ouvert sur l'ensemble du système social au sein duquel il fonctionne. Le sport, au moins dans le contexte européen, n'est ni un monde fermé sur lui-même, ni un ensemble insignifiant et éclaté composé d'éléments autonomes.

Notre analyse montre que ce présupposé est globalement acceptable, même si le contenu de chacun des systèmes nationaux est variable (cf. la notion de configurations) et si les forces centrifuges les soumettent parfois à de fortes tensions.

Tout système est caractérisé par une "culture" c'est-à-dire par un ensemble de savoirs, de savoir-faire, de valeurs, de symboles, de rituels communs à l'ensemble de ses membres, et qui s'est construit au cours d'une histoire singulière. Il est aussi défini par les formes institutionnelles (structures) qui se sont mises en place au cours de cette histoire ainsi que par les rapports de pouvoir qui donnent à cette structure sa dynamique

Nous examinerons dans ce chapitre l'ensemble de ces dimensions en commençant tout d'abord par les contextes politiques, économiques, sociaux et culturels dans lesquelles s'inscrivent les systèmes sportifs des vingt-cinq États membres de l'Union européenne ainsi que l'environnement international particulier du sport (le système sportif international).

Nous verrons ensuite quels sont les acteurs majeurs de ces systèmes sportifs et quelles activités ils développent. Nous distinguerons ici ce qui relève du secteur sport proprement dit et ce qui, extérieur à ce secteur, pèse néanmoins très fortement sur ces évolutions. Pour des raisons faciles à comprendre, nous ne prendrons en compte que cinq secteurs associés qui jouent traditionnellement un rôle important dans les évolutions du sport : l'administration publique du sport, d'Etat, régionale ou locale ; l'éducation physique à l'école ; l'industrie des médias sportifs constituera un troisième pôle ; la construction des équipements sportifs un quatrième ; la fabrication et la distribution des articles de sport un cinquième. Précisons de plus que la nature des données disponibles fera que ces secteurs seront analysés de façon souvent sommaire ou lacunaire.

3.1. Les contextes nationaux des systèmes sportifs dans les pays de l'Union européenne

3.1.1. L'Union européenne comme ensemble sociopolitique et socio-économique

L'Union Européenne constitue un ensemble socio-économique et sociopolitique qui s'est construit autour de traités signés par les pays membres et ceci depuis la signature du traité de Rome en 1957.

A l'occasion du processus d'élargissement engagé après 1989, le Conseil européen a défini les critères d'adhésion, auxquels il est fait souvent référence en tant que « critères de Copenhague », et qui précisent "l'essence" de cette Union :

- des institutions stables garantissant la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection;
- une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union;
- la capacité d'assumer les obligations de l'adhésion, notamment de souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire.

La Constitution Européenne, en cours de ratification dans les pays membres, crée une nouvelle étape qui approfondit et précise sensiblement le cadre de l'Union. Elle apporte, sur un certain nombre de points qui nous concernent, qu'il s'agisse de sport ou de formation professionnelle, des éléments communs qui ne manqueront pas de peser sur les évolutions de la situation dans ces domaines dans les années à venir. En particulier, l'article III- 182 précise, que « l'Union contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre les États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action. Elle respecte pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique.

L'Union contribue à la promotion des enjeux européens du sport, tout en tenant compte de ses spécificités, de ses structures fondées sur le volontariat ainsi que de sa fonction sociale et éducative.

L'action de l'Union vise à développer la dimension européenne du sport, en promouvant l'équité et l'ouverture des compétitions sportives et la coopération entre les organismes responsables du sport ainsi qu'en protégeant l'intégrité physique et morale des sportifs, notamment des jeunes sportifs. »

3.1.2. Les caractéristiques géographiques, économiques et culturelles des pays membres

Mais l'Union européenne, si elle entend se construire autour de principes et de valeurs communes, n'a pas pour objectif de faire disparaître les spécificités culturelles, sociales et institutionnelles des pays membres. On peut même dire qu'elle consacre, par l'intermédiaire de la traduction des documents officiels et de l'interprétariat dans les réunions, une part importante de son budget pour les prendre en compte.

- Il existe certaines caractéristiques qui ne peuvent être gommées sans toucher au fondement même de l'Union, par exemple la taille du territoire et de la population des pays qui la composent. Tout en sachant qu'un travail de classement est nécessairement arbitraire, en tenant compte des seuils et des discontinuités entre membres d'une même classe, on peut proposer de regrouper les pays membres de l'Union européenne en quatre classes :

- les **micro états**, dont la population est inférieure à 1 million d'habitants, classe qui se compose de trois pays présentés ici par ordre alphabétique :

- Chypre
- le Luxembourg
- Malte

- les **petits États**, dont la population est comprise entre 1,3 et 5,5 millions d'habitants (huit pays) :

- le Danemark.
- l'Estonie
- la Finlande
- l'Irlande
- la Lettonie
- la Lituanie
- la Slovaquie
- la Slovénie

- les **États de taille moyenne** dont la population est comprise entre 8 et 17 millions d'habitants (huit pays) :

- l'Autriche
- la Belgique
- la Grèce
- la Hongrie
- les Pays-Bas
- le Portugal
- la République Tchèque
- la Suède

- les "**grands**" **États** dont la population est comprise entre 38 et 82 millions d'habitants (six pays) :

- l'Allemagne
- l'Espagne
- la France
- l'Italie
- la Pologne
- le Royaume-Uni.

Tableau 3 : Caractéristiques géographiques et démographiques des pays de l'U.E. (source Eurostat)

	Superficie (Km²)	Population	Population Active (Nombre et %)	Taux de chômage (%)
Allemagne	356 973	82 536 700	35 500 000 (43,3)	9,8
Autriche	83 855	8 082 000	3 926 900 (48,8)	4,5
Belgique	30 258	10 355 844	4 379 051 (42,3)	8,5
Chypre	9 250	715 000	373 000 (39,9)	4,4
Danemark	43 000	5 383 500	2 820 000 (52,2)	5,9
Espagne	505 990	41 550 600	18 242 000 (43,6)	11,2
Estonie	45 227	1 356 000	664 200 (49,2)	9,2
Finlande	338 458	5 206 300	2 546 661 (49,2)	9,1
France	550 000	59 635 000	27 100 000 (43,9)	9,4
Grèce	131 957	11 000 600	4 300 000 (48,7)	9,3
Hongrie	93 030	10 142 400	4 200 000 (41,8)	5,9
Irlande	70 000	3 963 600	1 641 787 (41,8)	4,5
Italie	301 328	57 321 000	26 965 400 (47,6)	8,5
Lettonie	64 589	2 331 500	1 087 000 (41,7)	10,7
Lituanie	65 300	3 462 600	1 517 900 (51,2)	11,5
Luxembourg	2 586	448 300	197 000 (43,9)	4,2
Malte	316	397 300	136 602 (65)	9
Pays-Bas	41 526	16 192 600	7 500 000 (46,2)	4,7
Pologne	322 577	38 218 500	16 800 000 (43,8)	18,9
Portugal	92 391	10 407 500	5 349 000 (49,5)	6,8
République Tchèque	78 866	10 203 269	4 852 000 (47,6)	8,4
Royaume-Uni	242 514	59 328 900	28 705 000 (48,5)	4,7
Slovaquie	49 034	5 379 161	2 665 837 (49,6)	16,6
Slovénie	20 273	1 995 000	1 007 000 (50,3)	6,4
Suède	450 000	8 940 800	4 200 000 (46)	6,3

La taille de la population n'est évidemment qu'un indicateur parmi d'autres pour caractériser un pays. Nous verrons qu'il intervient essentiellement pour influencer sur le nombre et la complexité des dispositifs de formation professionnelle, mais, même en la matière, ce n'est pas un critère décisif pour rendre compte de la diversité des situations que l'on observe.

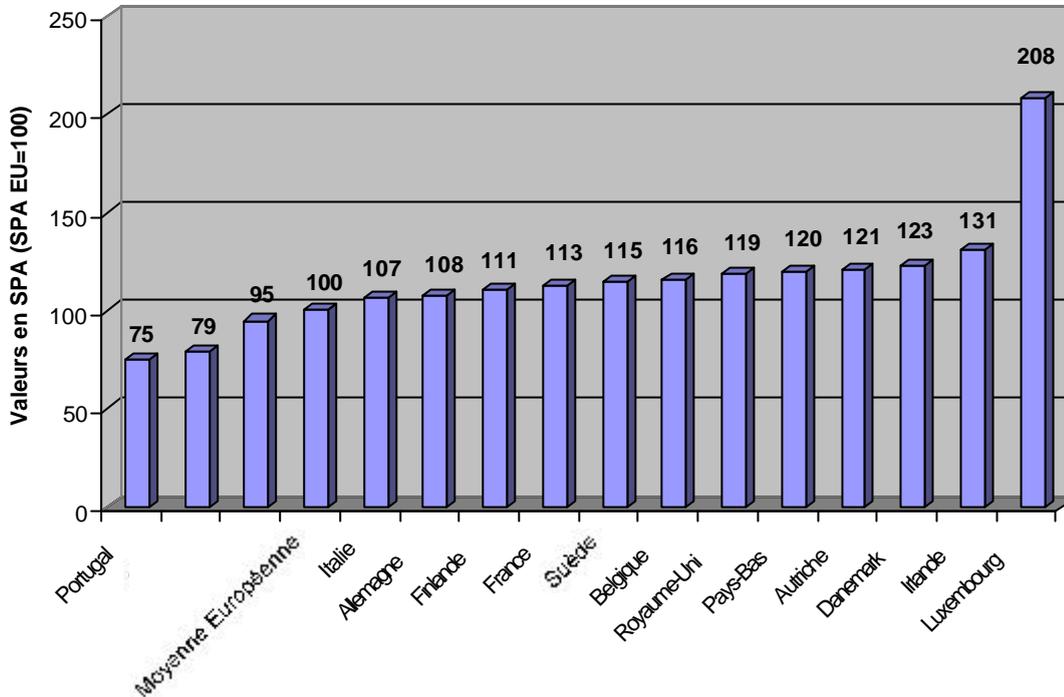
- En effet, au-delà de la taille de la population, son niveau de vie peut aussi influencer largement sur le développement des activités sportives. Calculés en produit intérieur brut par habitant, les écarts entre les pays de l'Union européenne sont importants (Tableau 4) tout en présentant un continuum presque linéaire (Fig. 4)

Tableau 4 : Produit intérieur brut/habitant (SPA EU-25=100 ; EU-25=10 035 E) source Eurostat

Pays	Produit Intérieur Brut / habitant (SPA EU-25=100) EU-25 = 10 035€
Allemagne	108
Autriche	121
Belgique	116
Chypre	83
Danemark	123
Espagne	95
Estonie	48
Finlande	111
France	113
Grèce	79
Hongrie	69
Irlande	131
Italie	107
Lettonie	42
Lituanie	46
Luxembourg	208
Malte	73
Pays-Bas	120
Pologne	46
Portugal	75
République Tchèque	69
Royaume-Uni	119
Slovaquie	51
Slovénie	77
Suède	115

Fig 4 : Le PIB par habitant dans les pays de l'UE

Produit Intérieur Brut par habitant (PIB)



- Il faut également examiner la question de la structure politique des différents pays. Dans ce domaine, la dimension qui va jouer un rôle essentiel dans l'organisation du sport est le degré de « fédéralisme » présent dans ces pays: on peut ici opposer les pays fortement fédéralisés, comme la Belgique, l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Allemagne et les pays fortement centralisés comme la France ou bien la Pologne. Même si le domaine du sport, particulièrement celui du sport de compétition, est un de ceux qui résistent le plus à la "fédéralisation", les règlements sportifs internationaux imposant une représentation fondée sur les États, un grand nombre de questions concernant directement la gestion du sport ou l'affectant de façon indirecte (comme la construction des équipements sportifs ou les réglementations touchant à la formation professionnelle dans le domaine du sport) vont relever de textes élaborés au niveau de chaque "communauté". L'existence même d'un système sportif national peut être remise en question dans certains cas comme celui de la Belgique par exemple. Mais, à la question du fédéralisme il faut aussi associer celle plus large de la décentralisation politique et administrative. Des États donnent aux autorités locales une très forte capacité d'initiative et une autonomie de gestion très grande alors que d'autres exercent un contrôle central important. Cela se retrouve aussi dans la façon dont se construisent les relations entre les pouvoirs publics et les autres acteurs du sport.

Cette première approche très générale des différents pays qui composent l'Union européenne, en termes de superficie, de population ou même de niveau de vie a davantage pour objectif de faciliter les comparaisons entre les pays qui présentent sur ces points des caractéristiques homologues que de servir de cadre explicatif. Même si ces dimensions doivent être prises en compte, d'autres éléments nous paraissent jouer un rôle plus important dans la construction des particularismes nationaux.

3.2. Les fondements historiques du sport moderne en Europe

3.2.1. les composantes originelles du sport moderne

- Qu'est-ce que le sport moderne ? La plupart des historiens s'accordent pour considérer que le sport moderne est né au Royaume-Uni au milieu du XIXe siècle (P. Mac Intosh, 1963).

D'une façon grossière on peut considérer qu'il est le produit d'un "traitement pédagogique" des jeux traditionnels populaires, c'est-à-dire de leur transformation en instrument d'éducation au sein des collèges anglais. La diffusion des Sports hors du Royaume-Uni repose à la fois sur l'influence économique de ce pays, première puissance industrielle à l'époque et sur son influence politique, en particulier dans le cadre du Commonwealth.

En fait, la transformation des jeux traditionnels populaires en sport, processus que l'on qualifie parfois de "sportivisation", va s'appliquer, tout au long du XIXe et du XXe siècle à d'autres activités physiques traditionnelles. Elle passe par la formalisation de structures organisant des compétitions selon des règlements écrits universalisés et selon un calendrier spécifique. La diffusion des "sports anglais" comme la "sportivisation" des activités physiques vont toucher l'ensemble des pays européens à la fin du XIXe et tout au long de la première moitié du XXe siècle, selon des rythmes et des formes spécifiques à chacun des pays considérés. Mais le succès du mouvement sportif associatif, porté en particulier par les grands événements sportifs internationaux, va progressivement agréger autour de lui un ensemble d'activités physiques qui en étaient originalement distinctes, comme la gymnastique par exemple. Aujourd'hui, le terme de "sport" est devenu un terme générique désignant pratiquement l'ensemble de la culture physique contemporaine. On a même vu des chorégraphes et des danseurs revendiquer la dimension sportive de leur art !

Quelles sont les composantes principales à l'origine de la constitution de cet ensemble polymorphe ?

- la première composante que nous avons déjà évoquée, est celle des jeux traditionnels populaires. Ils constituent la "matière première" principale à l'origine des sports modernes. Ceux-ci se sont effectivement construits en donnant à certains de ces jeux une forme temporelle, organisationnelle et spatiale particulière. Les jeux traditionnels populaires, présents dans l'ensemble des sociétés occidentales, constituent la forme profane d'anciens rituels religieux comme l'étaient par exemple les fameux "Jeux Olympiques" grecs.

Ils sont généralement associés aux fêtes et participent à la célébration des identités des communautés locales. Ils fonctionnent comme des "rituels d'institutions" pour les jeunes hommes, opposant "célibataires" et "hommes mariés" ou bien jeunes d'un quartier et d'un autre quartier. Ces jeux qui se déroulent dans l'espace public, place du village, pré communal, rivière, etc. ne font pas l'objet d'un règlement écrit et connaissent, de lieu en lieu, d'innombrables variantes. Ce sont ces jeux, décontextualisés, importés par les enfants de la gentry dans les collèges anglais, qui vont être transformés dans leur forme et dans leurs fonctions pour devenir un moyen d'éducation et donner naissance au sport moderne.

Mais ils ont aussi connu d'autres transformations, en particulier la progressive émergence, au XIXe siècle, de formes "professionnalisées" de certains de ces jeux, c'est-à-dire leur développement au service d'un "artisanat" du spectacle reposant largement sur une économie des paris. Un mouvement semblable est apparu également dans les premiers sports constitués dans les collèges anglais, le tout donnant naissance à un sport professionnel contre lequel se sont dressés, dès l'origine, les tenants du sport amateur. La réconciliation spectaculaire entre ces formes de sport à laquelle on a assisté depuis une vingtaine d'années et la tentative pour le mouvement sportif associatif d'exercer son contrôle sur l'ensemble nous semble symbolisées par la présence des basketteurs professionnels américains (la "dream team") aux Jeux Olympiques de Barcelone en 1992.

- une seconde composante du sport moderne est sans doute issue de ce que l'on appelle les "arts académiques", en particulier les activités préparatoires à la guerre qui étaient pratiquées par les jeunes aristocrates. Escrime et équitation représentent de façon emblématique ces "arts académiques" qui vont connaître aussi une progressive "sportivisation" tout au long du XXe siècle.

- mais les composantes les plus importantes, si l'on analyse le devenir du sport contemporain, sont sans doute les "gymnastiques". Nous retenons ici particulièrement deux courants qui ont joué un rôle structurant dans la culture physique de tous les pays de l'Union européenne, la "gymnastique allemande" telle qu'elle a été élaborée au début du XIXe siècle et formalisée par quelques personnalités marquantes dont L. Jahn et la "gymnastique suédoise", elle aussi formalisée au début du XIXe siècle par Ling. On trouve des déclinaisons nationales de ces mouvements dans presque tous les pays d'Europe. Ces gymnastiques, à visée citoyenne ou hygiénique, vont elles aussi connaître au XXe siècle un processus d'intégration progressive au sein des mouvements sportifs nationaux, même s'il reste des traces institutionnelles de leur existence (le mouvement des "Sokols" en République Tchèque par exemple). Elles sont également à l'origine de formes modernes d'activités physiques particulièrement développées dans le secteur marchand aujourd'hui, les activités de "fitness".

- il nous faut également donner leur place à tous les mouvements qui ont fait la promotion des activités de pleine nature. Les gymnastiques que nous venons d'évoquer comportent une dimension de relation très forte avec la nature, avec la vie en plein air.

Un grand nombre d'activités issues de ce courant, sont aujourd'hui d'importantes composantes du domaine des activités physiques et sportives, qu'elles aient ou non connu un important processus de "sportivisation". La fin du XIXe siècle voit aussi l'apparition de formes plus individualistes de rapport à la nature dont l'alpinisme présente une dimension exemplaire. Enfin d'autres activités en plein air se sont aussi constituées progressivement en loisirs puis en sport, avec des préoccupations davantage technologiques, comme la voile ou le cyclisme...

3.2.2. les « cultures physiques » nationales

L'ensemble de ces composantes et leurs combinaisons originales vont composer des "cultures physiques" nationales particulières que l'on pourrait grossièrement organiser autour des quatre pôles suivants :

- une "culture physique nordique" très fortement imprégnée d'une dimension hygiénique et associative s'exprimant avec une relation très forte à la nature et que l'on retrouve de façon privilégiée dans les pays scandinaves ;
- une "culture physique britannique" essentiellement construite autour des sports et de la compétition dans un cadre associatif, partout présente en Europe, mais dont les îles britanniques et les Pays-Bas constituent le territoire d'expression privilégié ;
- une "culture physique germanique", héritière de la tradition du "Turnen", inscrite dans de très forts ancrages communautaires (celui de communautés locales), ayant parfois des liens avec l'affirmation nationale, que l'on retrouve dans presque tous les pays d'Europe centrale.
- une "culture physique méditerranéenne", conservatoire des cérémonies collectives de mise en scène des corps, espace d'élection de leurs manifestations contemporaines que sont les spectacles sportifs et que l'on va rencontrer de façon privilégiée autour de la Méditerranée.

Ce schéma grossier et comme tel discutable, est destiné à faire réfléchir ceux qui pensent que l'universalisme sportif a fait disparaître toute forme de culture physique nationale en Europe. Il n'a pas pour objectif de minimiser le rôle fondamental et la place dominante occupée par le mouvement sportif associatif fédéré dans l'organisation contemporaine du sport.

3.2.3. la naissance et le développement du mouvement sportif international

Une des caractéristiques essentielles du sport moderne, c'est qu'il a donné lieu à la naissance d'un grand nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales, fortement coordonnées entre elles, avec une représentation emblématique tenue par le Comité International Olympique (CIO) responsable de l'organisation des Jeux Olympiques modernes. Ce "système sportif mondial" réalise un maillage généralisé des activités sportives dans le monde entier et exerce sur elles une tutelle extrêmement forte.

- il couvre tout d'abord de façon "verticale", l'organisation de chacune des disciplines sportives. C'est le rôle des fédérations sportives internationales qui élaborent les règlements propres à chaque discipline et les font respecter, avec l'appui de leurs relais continentaux et nationaux, par tous les pratiquants. Au-delà de la réglementation des activités proprement dites, ce sont tout un ensemble de relations entre les pratiquants eux-mêmes, entre les pratiquants et leurs dirigeants, entre les dirigeants de différents niveaux qui sont formalisées. Ce sont aussi des règles de conduite qui touchent le comportement de chaque pratiquant. S'est ainsi construit un "droit sportif" qui s'impose à tous ceux qui veulent participer, au niveau local comme au niveau international, à la "grande fête du sport".

- mais au-delà de l'unification mondiale de chacune des disciplines qui composent le sport, la plus grande réussite du mouvement sportif associatif fédéré est sans doute d'être parvenu à coordonner l'activité de l'ensemble des fédérations. L'organisation des Jeux Olympiques, comme d'ailleurs celle des Jeux Continentaux, constitue de ce point de vue un formidable exploit, fruit d'une vision de quelques utopistes sous la conduite du baron Pierre de Coubertin. L'existence de comités nationaux olympiques, de Confédérations Nationales des Sports mais aussi d'organisations sportives faïtières régionales, capables de représenter auprès des pouvoirs publics l'ensemble du mouvement sportif, laissent deviner les efforts qu'il a fallu déployer pour coordonner les activités sportives, du niveau local au niveau international.

- ces efforts de coordination réalisés avec succès ont une contrepartie importante: tributaires d'installations spécialisées, normalisées et de plus en plus sophistiquées, les fédérations sportives ont réussi à imposer aux pouvoirs publics locaux, qui ont très généralement la responsabilité du financement, de la conception, de la construction et de la maintenance de ces installations, le respect de normes élaborées de façon internationale et soumises à des révisions régulières. Le mouvement sportif associatif fédéré s'est aussi imposé comme un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics nationaux et leur a fait largement accepter de reconnaître sa mission comme une mission d'intérêt général.

Néanmoins, comme toutes les organisations non gouvernementales fortement dépendantes de moyens publics, le mouvement sportif associatif fédéré peut être soumis à des pressions de la part des pouvoirs publics. Dans l'histoire récente de l'Europe au XXe siècle, ces pressions ont pu aller jusqu'à une véritable instrumentalisation du sport par des États au service de causes qui leur étaient tout à fait étrangères.

3.2.4. les usages politiques du sport au XXe siècle en Europe

- Les totalitarismes qui se sont largement répandus en Europe au cours de la première moitié du XXe siècle et qui s'y sont exprimés sous des formes diverses presque jusqu'à sa fin, ont vu dans le sport un formidable moyen de mobilisation de la jeunesse à l'intérieur de chaque pays et de promotion de leurs régimes à l'extérieur.

C'est le cas pour le fascisme en Italie et pour le nazisme en Allemagne (moins pour le régime salazariste au Portugal et même pour le franquisme en Espagne) qui ont construit un véritable sport d'Etat au service de leur régimes. C'est aussi le cas de tous les pays d'Europe centrale et orientale passés sous le contrôle de l'Union Soviétique. Dans ces pays le sport est devenu une véritable vitrine de la société socialiste et les résultats des sportifs une façon de démontrer la supériorité de ces régimes.

Dans un contexte démocratique, des pouvoirs animés d'un souci national ont pu également choisir d'investir dans le sport. L'exemple de la France gaulliste, développant le sport dans les années soixante avec une très forte contribution des ressources publiques, financières et humaines, a conduit certains analystes européens du mouvement sportif à considérer que son système sportif était un système hybride entre les systèmes d'Europe occidentale et les systèmes d'Europe centrale et orientale (Pescante 1990)

- Après les changements qui ont conduit à la disparition brutale ou plus progressive des régimes totalitaires évoquée ci-dessus, les systèmes sportifs nationaux qui ont été reconstruits portent généralement la marque de cette histoire douloureuse. Le cas de l'Allemagne réunifiée est particulièrement instructif. Pour les dirigeants contemporains du sport allemand, l'autonomie du mouvement sportif à l'égard de l'Etat constitue un principe fondamental intangible, y compris lorsque celui-ci est démocratique. L'expérience de l'Allemagne nazie comme celle de la République démocratique allemande sont effectivement des exemples des catastrophes auxquelles peut mener une instrumentalisation étatique du sport. Les pays d'Europe centrale et orientale sont aujourd'hui encore engagés dans un travail de reconstruction de leurs systèmes sportifs nationaux. Cela s'accompagne d'une crise profonde lorsqu'il faut réactiver un tissu associatif privé des soutiens publics dont il bénéficiait jusqu'alors.

- Pour conclure, à côté de l'histoire des "cultures physiques nationales" qui se sont élaborées depuis la fin du XIXe siècle, il faut aussi considérer l'impact de l'histoire politique de l'Europe sur les pays qui la composent aujourd'hui pour comprendre la dynamique à l'œuvre dans leurs systèmes sportifs nationaux. Avant d'examiner plus en détail les effets de cette dynamique sur la configuration qu'offrent ces systèmes aujourd'hui, il nous faut identifier les caractéristiques majeures des systèmes sportifs nationaux en Europe.

3.3. Les caractéristiques majeures des systèmes sportifs nationaux en Europe

3.3.1. le poids économique du sport

Le sport est une activité dont nous venons de voir qu'elle est à la fois portée par un secteur particulier et alimentée par de nombreux autres secteurs. Depuis le milieu des années quatre-vingts, des économistes se sont efforcés d'évaluer le "poids économique" du sport dans l'ensemble de nos économies. Cette évaluation reste souvent difficile à réaliser et les bases de calcul utilisées ne sont pas toujours comparables. Le travail le plus systématique a été conduit par Wladimir Andreff au début des années quatre-vingt-dix. Depuis, d'autres travaux ont été menés à une échelle nationale. Malgré des différences importantes entre pays et certains chiffres surprenants, on peut estimer que le sport représente en moyenne 1,6 % du produit intérieur brut dans les pays de l'Union européenne et probablement plus de 2,5 % dans certains d'entre eux.

Tableau 5 : Pourcentage du PIB consacrée au sport dans des pays de l'U.E.

Pays	Pourcentage du PIB consacrée au sport	Sources
Allemagne	1,4%	Meyer et Ahlert (1998)
Autriche	2,7%	Gerhartl (2003)
Belgique	1,4% (Flandres uniquement)	Jones (1989)
Finlande	0,57%	Andreff (1992)
France	1,7%	YSM (2001)
Grèce	1,7%	Economic Impact of Sport in Greece (2002)
Hongrie	0,32%	Nagy (2002)
Italie	2,5%	NOMISMA (2001)
Pays-Bas	1,8%	Jones (1989)
Pologne	0,6%	Zysko (2002)
Royaume-Uni	1,5%	Sport England / Cambridge Econometrics (2001)
Slovénie	2,41%	Institute of Republic of Slovenia (SPIC, 2003)

3.3.2. la pratique sportive

Une des manifestations les plus évidentes de l'activité sportive c'est bien entendu la pratique du sport par la population européenne. Cette pratique sous toutes ses formes s'est beaucoup développée dans le dernier tiers du XXe siècle en direction de publics de plus en plus différenciés.

La comparaison des taux de pratique sportive entre les pays de l'Union européenne et leur évolution constitue bien entendu un élément important pour l'évaluation des effets des politiques sportives. Un réseau européen de statisticiens du sport, COMPASS, s'efforce de produire des outils permettant une comparabilité internationale des données en la matière. Par ailleurs une récente étude, conduite dans le cadre de « l'Eurobaromètre » par des instituts de sondage, nous offre la plus large base de comparaison actuellement disponible. Elle confirme globalement les données issues des enquêtes COMPASS. Malheureusement, ces études restent limitées à l'Europe des quinze, à l'exception de la République Tchèque qui est associée au dispositif COMPASS.

Les données disponibles nous présentent une Europe à trois vitesses : une Europe scandinave, très sportive; une Europe méditerranéenne peu sportive et une Europe médiane dont les taux de pratique le sont aussi (Tableau 6 et Fig. 5).

TABLEAU 6: Taux de pratique sportive régulière chez les personnes de plus de 16 ans (Au minimum une fois par semaine)

Pays	Pratique sportive régulière au moins 1 fois par semaine (taux de personnes)	Pays	Pratique sportive régulière au moins 1 fois par semaine (taux de personnes)
Finlande	70%	Autriche*	34%*
Suède	70%	Belgique	33%
Danemark	53%	Allemagne	32%
Irlande	47%	France	32%
Pays-Bas	43%	Espagne	32%
Royaume-Uni	42%	Italie	31%
Luxembourg	39%	Portugal	22%
Moyenne Européenne	35%	Grèce	19%

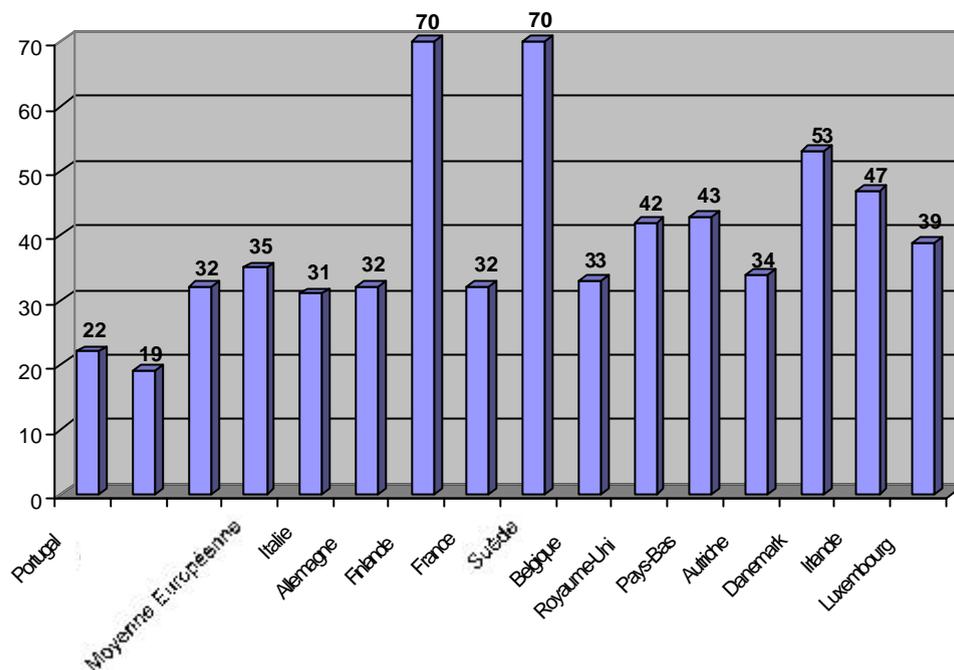
Source: Eurobaromètre novembre 2003

* L'institut statistique autrichien (1998) annonce un taux de 49,15%

Lorsque l'on rapproche ces taux de pratique du PIB par habitant (Fig 5) en testant l'hypothèse couramment évoquée d'une relation forte entre niveau de vie et taux de pratique, on s'aperçoit que la pratique des pays scandinaves échappe au parallèle qui s'établit assez bien par ailleurs entre ces données. Il y a donc sans doute bien un "modèle sportif scandinave" porté par une composante culturelle très importante.

À l'inverse, dans les pays méditerranéens qui ont des populations beaucoup moins sportives, le spectacle sportif semble occuper une place beaucoup plus grande que dans les pays du nord. Nous ne soutiendrons pas cependant l'idée d'une opposition entre pratiques sportives et spectacles sportifs.

Fig 5: Taux de pratique régulière dans 15 pays de l'Union européenne classés par ordre croissant du PIB

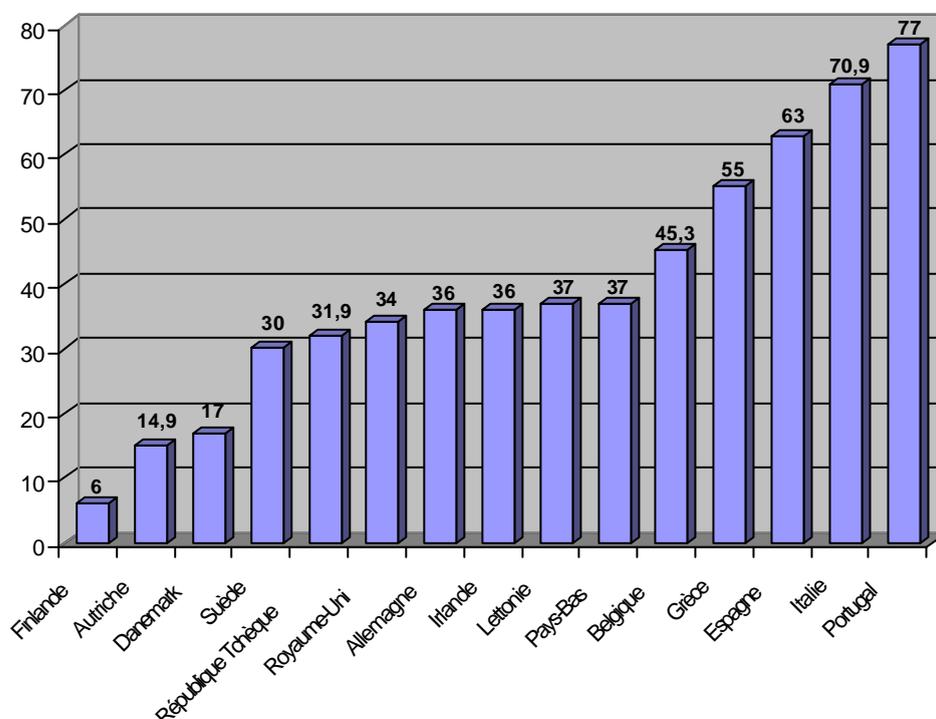


Une autre manière de mesurer la pratique consiste à mesurer le taux de "non pratiquants". Les sources et les méthodes variant, on obtient des résultats sans doute un peu approximatifs mais qui confirment globalement les conclusions précédentes.

Tableau 7: Pourcentage de la population n'ayant aucune pratique sportive

AUCUNE PRATIQUE SPORTIVE (%)		SOURCES
Allemagne	36,0	Allensbacher Institute (2000)
Autriche	14,9	Institut Autrichien de Statistiques (1998)
Belgique	45,3	APS Survey (2003)
Danemark	17,0	Larsen (2003)
Espagne	69,0	Compass (2000)
Finlande	6,0	National Sport Survey (2001)
France	17,0	Enquête MJS et INSEP (2000)
Grèce	55,0	Eurobaromètre (2000)
Irlande	36,0	Compass (2000)
Italie	38,4	ISTAT (2000)
Lettonie	37,0	Central Department of Statistics (2002)
Pays-Bas	37,0	Compass (2000)
Pologne	46,9	GUS (2000)
Portugal	77,0	Compass (2000)
République Tchèque	31,9	Medekova (1998)
Royaume-Uni	34,0	Compass (2000)
Slovaquie	22,4	Medekova (1998)
Suède	30,0	Compass (2000)

Fig. 6 : Pourcentage de la population n'ayant aucune pratique sportive



Dans une union européenne attentive à l'équité entre hommes et femmes, on se devait de mesurer les effets du genre sur le taux de pratique sportive. On retrouve une géographie semblable à celle que l'on a observée précédemment : une Europe scandinave avec des taux de pratique féminine supérieure à celle des hommes ; des pays du Sud avec des écarts importants de taux de pratique au détriment des femmes.

Tableau 8 : Taux de pratique sportive selon le sexe (en %)

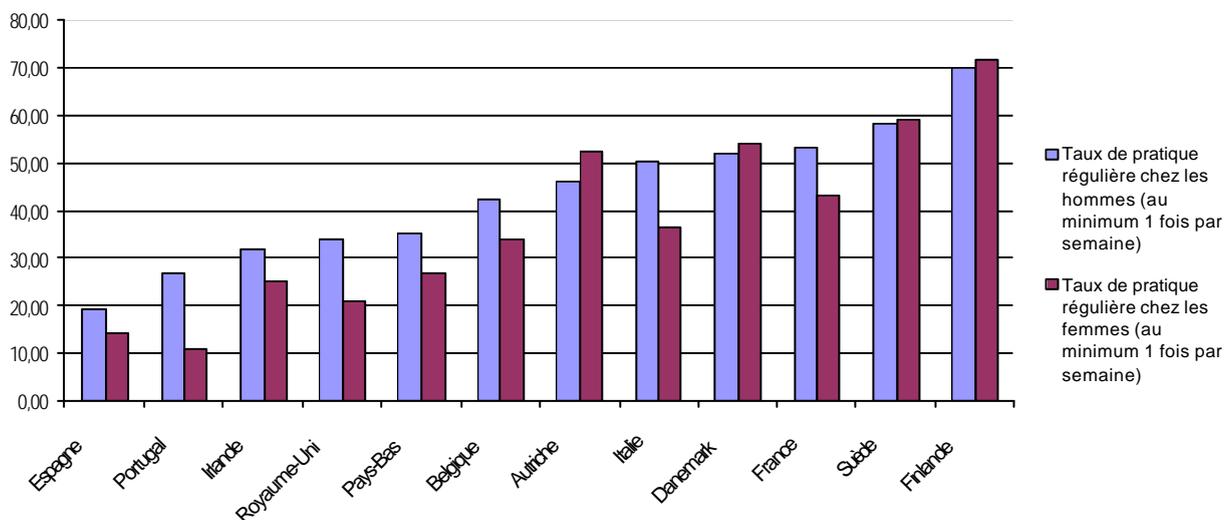
	Taux de pratique régulière chez les hommes (au minimum 1 fois par semaine)	Taux de pratique régulière chez les femmes (au minimum 1 fois par semaine)	SOURCES
Autriche	45,9	52,6	Institute Statistics Austrian (1998)
Belgique	42,4	33,9	APS Survey (2003)
Danemark	52	54	Larsen (2003)
Espagne	19	14	Compass (2000)
Finlande	70	72	Compass (2000)
France	53	43	Enquête MJS et INSEP (2000)
Irlande	32	25	Department Education and Health
Italie	37,8	22,7	ISTAT (2000)
Pays-Bas	35	27	Compass (2000)
Portugal	27	11	IHDPP (1998)
République	66,7*	58,6*	Compass (2000)
Royaume-Uni	34	21	General Household Survey
Suède	58	59	Institute Statistics Sweden

Les résultats présentent des différences avec les données issues de Eurobaromètre. Nous nous sommes servis de ces résultats afin de rendre compte des écarts de pratique sportive régulière entre les hommes et les femmes.

* Les enfants de moins de 9 ans ne sont pas compris dans les données.

Données non disponibles : Allemagne, Chypre, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie.

Taux de pratique sportive selon le sexe (%)



3.3.3. les composantes du secteur du sport en Europe

Après avoir examiné l'ensemble du secteur du sport, nous voudrions maintenant présenter la situation de ses composantes.

- **le sport professionnel ou sport spectacle** est une forme d'activité qui s'est beaucoup développée au cours des vingt dernières années. Les médias sont sans doute les acteurs principaux de ce développement. Le sport est devenu pour eux un "produit d'appel" dont ils ne peuvent plus se passer. On peut mesurer l'importance de cette activité en observant le nombre de spectateurs ou de téléspectateurs qu'elle mobilise dans les différents pays de l'Union européenne. Les enquêtes convergent pour nous montrer que plus de 70% de la population a assisté à un spectacle sportif en direct ou à la télévision lors du dernier trimestre². Le montant des droits de retransmission est un second indicateur intéressant. On assiste dans ce domaine à un doublement de leur montant tous les 5 ans³. Ces transformations se traduisent par des changements dans les organisations qui gèrent ou mettent en œuvre les spectacles sportifs. Les entreprises du sport spectacle s'inscrivent de plus en plus dans une perspective marchande et se présentent de moins en moins sous une forme associative. La tendance est plutôt à leur intégration au sein de groupes financiers internationaux.

- **le "sport de compétition"** correspond à la tradition du mouvement sportif associatif. La diversification des formes de pratiques sportives rend sa mesure difficile. Elle s'appuie principalement sur l'activité de près de 700.000 clubs sportifs associatifs (tableau 9).

² Données Pays Bas, France, Italie, Autriche

³ Andreff W. (1997), Economie du sport, P.U.F.

Tableau 9: Nombre de clubs sportifs associatifs dans les pays de l'UE

PAYS	Nombre de clubs sportifs associatifs fédérés (Sources nationales)	SOURCES
Allemagne	87 000	Veltins Study (2001)
Autriche	12 300	Institut Autrichien de Statistiques (1998)
Belgique	30 000	APS Survey (2003)
Danemark	15000	Larsen (2003)
Estonie	1 900	
Espagne	57 528	Compass (2000)
Finlande	7 800	Compass (2000)
France	170 000	Ministry of Sport (2003)
Grèce	12 320	Economic Impact of Sport in Greece (2002)
Hongrie	5 385	National Sport Information System (2004)
Irlande	3 000	Compass (2000)
Italie	90 000 (CONI 73 050)	Compass (2000)
Lettonie	1 332	Latvian Sport Federations Council (2002)
Lituanie	1 375	Statistics Department Lithuania
Luxembourg	1 541	Ministry of Sport
Malte	405	National Statistics Office (2004)
Pays-Bas	28 900	Compass (2000)
Pologne	14 330 (4 336 compétitifs)	Statistical Office (2004)
Portugal	9 722	Compass (2000)
République Tchèque	20 000	Compass (2000)
Royaume-Uni	106 400	General Household Survey ONS (2000)
Slovaquie	4 504	
Slovénie	4 779	Institute Republic Slovenia Sport (2002)
Suède	22 000	National Statistics Office (2000)
TOTAL	<u>694 021</u>	

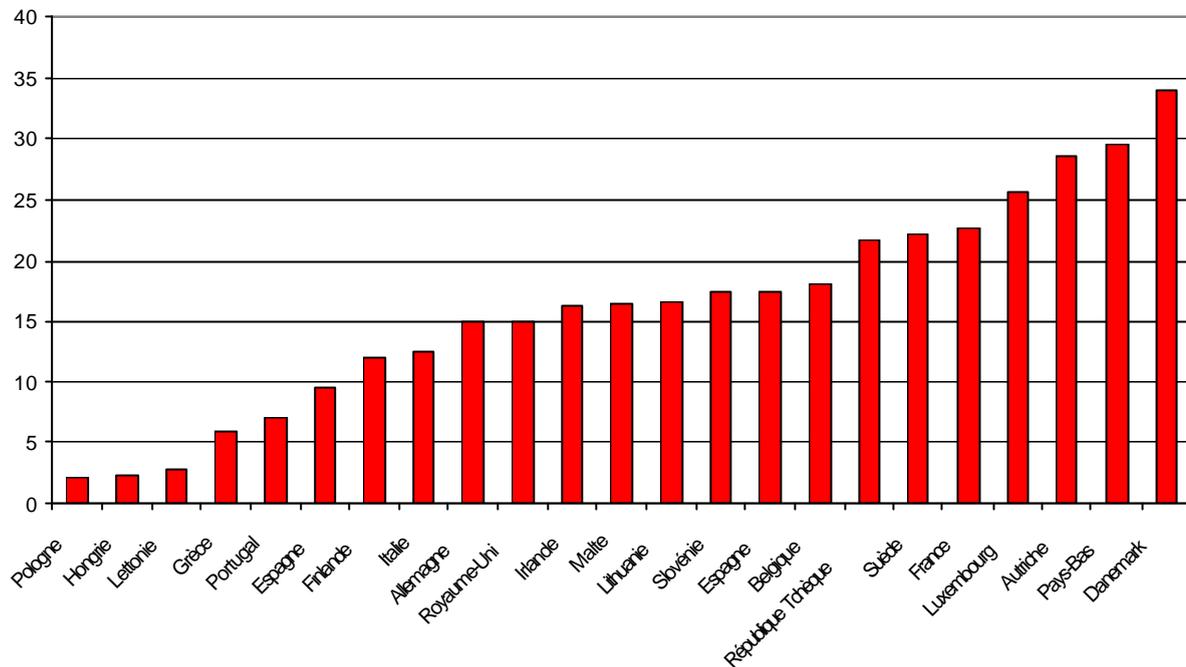
Nous observons de très grandes différences entre les pays, le nombre de clubs devant également être rapproché de la taille de ces clubs sportifs associatifs, toutes autres choses égales par ailleurs.

Ces clubs touchent en moyenne 15 à 20% de la population avec toutefois des écarts importants entre les pays. (tableau 10 et Fig 8)

Tableau 10: Pourcentage de la population pratiquant un sport dans un club sportif associatif

PAYS	Pratique sportive en clubs (% de la population)	SOURCES
Allemagne	15	Veltins Study (2001)
Autriche	28,6	Institut Autrichien de Statistiques (1998)
Belgique	18	APS Survey (2003)
Danemark	34	Larsen (2003)
Estonie	N/d	
Espagne	17,5	Compass (2000)
Finlande	12	Compass (2000)
France	22,6	Ministry of Sport (2003)
Grèce	5,9	Economic Impact of Sport in Greece (2002)
Hongrie	2,27	National Sport Information System (2004)
Irlande	16,3	Compass (2000)
Italie	12,5	Compass (2000)
Lettonie	2,84	Latvian Sport Federations Council (2002)
Lituanie	16,6	Statistics Department Lithuania
Luxembourg	25,6	Ministry of Sport
Malte	16,5	National Statistics Office (2004)
Pays-Bas	29,5	Compass (2000)
Pologne	2,04	Statistical Office (2004)
Portugal	7	Compass (2000)
République Tchèque	21,6	Compass (2000)
Royaume-Uni	15	General Household Survey ONS (2000)
Slovaquie	N/d	
Slovénie	17,5	Institute Republic Slovenia Sport (2002)
Suède	22,2	National Statistics Office (2000)

PRATIQUE SPORTIVE ORGANISEE EN CLUB (en %)



- Cependant, le projet Compass, en cours de réalisation, nous donne quelques indications sur la part que représente la **pratique de compétition** parmi l'ensemble des pratiques sportives en clubs. Dans les pays pour lesquels nous disposons des données, la moyenne se situe à 8% environ (tableau 11) avec des écarts très importants selon les pays (de 4% en Espagne et en Italie à près de 17% aux Pays-Bas). Autant qu'il soit possible de tirer des conclusions sur les évolutions de cette forme de pratique à partir des chiffres des licenciés des fédérations sportives, il semble que l'on assiste depuis 1990 à une stagnation des effectifs, voire même à un recul dans certains pays. Dans l'ensemble de l'Union européenne, le football est l'activité la plus pratiquée en compétition avec près de 20% des effectifs.

Tableau 11 : Les pratiquants sportifs compétiteurs

Pays	Intensive et compétitive, organisée (>120h/an)	Source	Régulière, compétitive et//ou organisée (60-120h/an)	Source
Espagne	2,7%	Compass 2000	0,9	Compass 2000
Finlande	5,0	Compass 2001	2,0	Compass 2001
Italie	2,6	Compass 2000	4,3	Compass 2000
Pays-Bas	11,0	Compass 2000	15,0	Compass 2000
Portugal	3,0	Compass 1998	3,0	Compass 1998
République Tchèque	8,4	Compass 1999	5,2	Compass 1999
Royaume-Uni	5,0	Compass 1996	4,0	Compass 1996
Suède	12,0	Compass 1998	5,0	Compass 1998
Danemark	Pratique compétitive globale 14% (Larsen 1998)			
France	Pratique compétitive organisée 12% (MJS 2000)			
Pologne	2,0% de la population totale			
Slovénie	3,9% de la population totale			

*Pourcentage de la population âgée de 15 à 74 ans participant à des compétitions sportives de façon intensive (+ de 120 h/ an)
Pays pour lesquels les données ne sont pas disponibles : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypres, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Irlande, Slovaquie.*

- le **"sport loisirs"** représente un ensemble d'activités qui se déroulent pour une part dans des associations ou dans des entreprises commerciales, mais aussi en dehors de tout encadrement dans la nature ou dans des installations en libre accès... Si l'on associe les formes de pratiques intensives, régulières, ou occasionnelles, c'est près d'un européen sur deux qui participe à cette activité. Les disciplines sportives les plus populaires sont la natation, la randonnée, le cyclisme, la gymnastique ou fitness, le jogging. Ici encore on observe les effets des différences culturelles et de l'environnement des différents pays sur le choix de ces disciplines, même si l'on retrouve un certain nombre de constantes. La croissance modérée que l'on observe dans l'ensemble des pays de l'Union européenne s'accompagne des mêmes tendances fondamentales : une tendance marquée à l'individualisation ou à la personnalisation des activités et de leur mode d'appropriation par les pratiquants ; une tendance à la délocalisation des pratiques sportives urbaines traditionnelles ("écologisation") ; une tendance à l'utilisation d'appareillages sportifs intégrant les technologies les plus avancées ; une tendance à la combinaison d'activités diverses selon un processus d'hybridation⁴. Cependant il semble que l'on soit en face de plusieurs modèles: un modèle scandinave comportant un nombre très élevé de pratiquants réguliers (2/3 de la population) ; un modèle anglo-saxon auquel il faut associer la France avec environ 1/3 de pratiquants réguliers ; un modèle méditerranéen avec un taux relativement faible de pratique (moins d'un tiers de la population) et à peine 15% de pratiquants réguliers.

⁴ J.P. Clement, J. Defrance, C. Pociello (1994), Sport et pouvoirs au Xxème siècle, P.U.G.

Tableau 12 : Les pratiquants de loisirs sportifs (%) Compass 1998

	Portugal	Espagne	Finlande	Irlande	Italie	Pays-Bas	Royaume- Uni
Intensif	8	7	32,3	10,8	3,1	7,9	12,6
Régulier	3	4	27,7	3,3	3,4	5,7	5,7
Irrégulier	4	10	6	15,2	7,9	24,7	18,6
Occasionnel	1	6	2,4	20,9	4,9	6,2	20,4
Total	16	27	68,4	50,2	19,3	44,5	57,3

Sources : Projet Compas 1998

?? le "**sport social**" correspond à l'usage du sport par des populations présentant des difficultés particulières : personnes âgées, handicapés, exclus, minorités ethniques. Cette catégorie qui touche à la fois à des objectifs de réinsertion sociale et de retour à la santé est mieux identifiée dans l'univers anglo-saxon et scandinave, où l'on ne craint pas de traiter spécifiquement certaines populations cibles, que dans le reste de l'Europe. Le rôle que l'on attribue au sport en matière d'intégration sociale pourrait contribuer à renforcer ces activités. À l'échelle européenne nous disposons de très peu d'informations sur ce domaine du sport à la frontière du travail social et de la thérapie.

3.3.4. les activités en relation avec le sport en Europe

S'il est difficile d'évaluer les activités relevant de la "branche sport" proprement dite, l'évaluation du volume et de la forme des activités en relation avec le sport (filère sport) est encore plus problématique. En effet, le recensement systématique des activités concernées, réalisé dans le cadre d'une nomenclature européenne satellite par l'EOSE, montre que le sport touche presque tous les grands domaines de la nomenclature officielle (NACE) sans que l'on puisse les isoler dans le cadre des informations statistiques disponibles.

Nous nous contenterons ici de présenter les ensembles les plus significatifs par le volume d'activité qu'ils représentent (ou par les perspectives qu'ils offrent dans ce domaine).

- * Un premier ensemble concerne **les entreprises spécialisées dans la construction d'installations sportives, stades, gymnases, piscines, terrains de golf, etc⁵**. Les entreprises spécialisées ne contrôlent qu'une faible part du marché même si, de plus en plus, les grandes entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (B.T.P.), qui sont les plus présentes, ont des équipes spécialisées en leur sein (y compris des bureaux d'études et architectes). Ce marché, qui s'est fortement développé dans les années 60-70 en même temps que croissait la pratique sportive, a été essentiellement dépendant à cette époque de la commande publique. Même si celle-ci reste encore dominante dans la plupart des pays de l'Union Européenne (tableau 4), elle laisse de plus en plus place à des opérateurs privés. A la standardisation / normalisation des équipements répondant aux normes des fédérations sportives se substitue un mouvement de diversification de ces équipements intégrant les attentes du sport loisir et du spectacle sportif. Dans la mesure où presque toutes les formes de pratiques du sport supposent des espaces construits ou aménagés à cette intention⁶, la rénovation et la création d'installations et d'espaces sportifs est une des clés du développement du sport.

- * Un second ensemble regroupe **les fabricants d'équipements et d'articles de sport et les entreprises de distribution** qui leurs sont associées⁷. Même s'il comporte peu de grandes entreprises, ce marché est extrêmement concurrentiel et totalement internationalisé (du moins en ce qui concerne la fabrication). Il connaît aussi un processus de concentration classique dans tous les marchés arrivés à maturité. Il fait souvent appel à des technologies de pointe et son développement, de plus en plus qualitatif, est tributaire du développement des comportements de "self-service" parmi les pratiquants sportifs⁸, c'est-à-dire l'utilisation d'appareils se substituant en partie à l'encadrement humain. Les données dont on dispose sur certains produits spécifiques (chaussures de sport, ski, etc.) mettent en évidence une croissance modérée de ce domaine d'activité avec un recul des industries soumises à la concurrence asiatique.

⁵ code NACE 45

⁶ Même s'il s'agit de simples balisages ou d'aménagements sommaires

⁷ Nous retrouvons ici un ensemble très hétérogène allant de la fabrication de moyens de transport à vocation sportive (bateaux, cycles, automobiles, etc.) aux vêtements et chaussures en passant par les articles de sport proprement dits (skis, ballons, etc.) et les appareils à vocation sportive (matériel de musculation). Ces activités sont réparties dans les codes 18, 19, 34, 35, 36, 50, 51, 52 de la NACE.

⁸ Dans le processus croissant "d'instrumentation" des pratiques sportives se développent des outils de contrôle de l'activité qui touchent de plus en plus le grand public (ex : sporttester)

- * Un troisième groupe d'activités rassemble **les médias spécialisés** (audiovisuel -92- et presse écrite -22-). C'est un domaine en pleine expansion, qu'il s'agisse de télévision ou de production de magazines "encadrant" et soutenant l'activité des pratiquants sportifs (plus d'un millier de titres). Si on lui associe tout le secteur de l'édition et de la production didactique audiovisuelle, c'est un ensemble qui devrait lui aussi croître fortement dans les prochaines années.

- * Il nous faut également présenter **le secteur de l'éducation et de la formation** qui comporte à la fois l'enseignement de l'éducation physique à l'école à tous les niveaux de formation et dans tous les types d'établissements, et la formation de futurs professionnels dans les universités ou les instituts publics ou privés. En ce qui concerne la formation, on peut estimer que le nombre d'Instituts et d'Universités dépasse les 500 au sein de l'Union Européenne (employant plus de 15 000 personnes) et qu'ils accueillent annuellement plus de 200 000 personnes, étudiants ou professionnels en formation continue.

- * On doit également signaler **les activités de l'administration publique du sport**. Qu'elles relèvent de l'Etat ou des Collectivités Territoriales, elles représentent un ensemble très inégalement développé dans les différents pays de l'Union Européenne. Il n'est pas étonnant de voir que selon les traditions nationales "interventionnistes" ou "libérales", le développement des services publics de l'Etat connaît plus ou moins d'ampleur. La France est de loin le pays disposant du plus grand nombre de fonctionnaires d'Etat au sein de son Ministère de la Jeunesse et des Sports. Mais, on trouve au niveau des communes ou des régions des situations plus proches les unes des autres. Cependant presque partout c'est un secteur plutôt en régression.

Tableau 13 : La fonction publique liée au sport en Europe.

Pays	Effectifs des personnels des ministères des sports ou agences publiques en charge du sport	Personnels des collectivités locales
Allemagne	110	12 000
France	5668	48 815
Grèce	501	
Hongrie	297	400
Italie	2500	30 000
Lituanie		637 (total global)
Luxembourg	57	208
Pologne	961	9612
Royaume Uni	750	40000

Sources : données nationales

? ? Pour terminer nous parlerons du **secteur de la santé** et de ses "entreprises" spécialisées dans le sport, qu'il s'agisse des cliniques ou services de médecine sportive, des cabinets de kinésithérapie, des centres de rééducation, etc...

On pourrait multiplier encore les exemples sans arriver à couvrir la totalité des structures en relation avec le sport (on pense aux activités de transport et d'hébergement à dominante non sportive, à l'alimentation pour sportifs, etc...)

3.4. les configurations des systèmes sportifs nationaux en Europe

Nous avons vu précédemment, à la fois les éléments communs à toutes les sociétés européennes en matière de sport et les particularités culturelles et politiques qui donnent à chacun de ces pays une identité propre. Nous voudrions ici aller un peu plus loin dans l'analyse de la "configuration" que prennent aujourd'hui les systèmes sportifs nationaux. Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre précédent, les configurations désignent un ensemble d'éléments en interaction présentant une forme relativement durable. Identifier des configurations, c'est repérer des ensembles présentant une cohérence globale comparable. C'est repérer aussi des ensembles évolutifs, travaillés à la fois par une dynamique interne et subissant des influences de l'environnement dans lequel elles évoluent.

Une première entrée dans la configuration des systèmes sportifs nationaux nous est donnée par l'inscription du sport dans le dispositif gouvernemental. Il s'agit à la fois de repérer sa visibilité (Ministère portant le nom du sport dans son intitulé même ou présence plus discrète) et ses « aires de rattachement ». Sans accorder une importance très grande à des situations qui peuvent évoluer très rapidement, il ne nous paraît pas inutile de situer ce paysage gouvernemental :

Tableau 14 : Ministères en charge du sport dans les 25 pays de l'Union Européenne (2003-2004)

<u>PAYS</u>	<u>Ministères en charge du sport</u>
Allemagne	Ministère de l'Intérieur (<i>Bundesministerium des Innern</i>)
Autriche	Chancellerie Fédérale - (Secrétariat au Sport) (<i>Bundeskanzleramt – Staatssekretariat fuer Sport</i>)
Belgique	Ministère des Sports (Flamand, Vallon et de la communauté Allemande) (<i>Vlaams minister van Cultuur, Jeugd, Sport ; Ministère de la Fonction publique et des Sports, Minister für Kultur und Medien, Denkmalschutz, Jugend und Sport</i>)
Chypre	Ministère de la Culture et de l'Education (<i>Κυπριακή Δημοκρατία, Υπουργείο Πολιτισμού και Αθλητισμού</i>)
Danemark	Ministère de la Culture (<i>Kulturminister</i>)
Espagne	Ministère de l'Education et des Sciences (<i>Ministerio de Educacion y ciencia</i>)
Estonie	Ministère de la Culture (<i>Kultuuriminister</i>)
Finlande	Ministère de l'Education (<i>Opetusministerjo</i>)
France	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
Grèce	Ministère de la Culture (<i>Υπουργείο Πολιτισμού</i>)
Hongrie	Ministère de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports (<i>Gyermek, Ifjúsági és sportminiszterium</i>)
Irlande	Ministère des Arts, des Sports et du Tourisme (<i>Department of Art, Sport and Tourism</i>)
Italie	Ministère de la Culture (<i>Ministero dei Beni e delle Attività Culturali</i>)
Lettonie	Ministère de l'Education et des Sciences (<i>Izglītības un zinātnes ministrs</i>)
Lituanie	Ministère de la Culture (Département de l'Education physique et des Sports – (<i>Kultūros ministerija</i>)
Luxembourg	Ministère de l' Education
Malte	Ministère de l'Education, de la Jeunesse et de l'Emploi (<i>Ministry of Education, Youth and Employment</i>)
Pays-Bas	Ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports (<i>Minister van Volksgezondheid, Welzijn en Sport</i>)
Pologne	Ministère de l'Education Nationale et des Sports (<i>Ministerstwo Edukacji Narodowej i Sportu</i>)
Portugal	Présidence du Conseil des Ministres (Sous-secrétaire d'Etat au Sport) <i>Presidência do Conselho de Ministros (Secretário de Estado do Desporto)</i>
République Tchèque	Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports (<i>Ministryne školství, mládeže a tělovýchovy</i>)
Royaume-Uni	Ministère de la Culture, des Médias et des Sports (<i>Department for Culture, Media and Sport</i>)
Slovaquie	Ministère des Sports et de l'Education Nationale) (<i>Ministerstvo školstva</i>)
Slovénie	Ministère de l'Education, des Sciences et des Sports (<i>Ministrstvo za šolstvo, znanost in šport</i>)
Suède	Ministère de la Justice (<i>Justitiedepartementet</i>)

Tableau 15: domaines de rattachement ministériel du sport dans les pays de l'UE

<u>Domaines de rattachement</u>	<u>Effectifs</u>
Education	10
Culture	8
Autres	7

3.4.1. les variables constitutives des configurations sportives

Au-delà des éléments culturels ou institutionnels qui ont été évoqués plus haut, les systèmes sportifs peuvent être caractérisés par quatre paramètres essentiels :

- tout d'abord le poids occupé dans la régulation du système par les pouvoirs publics, en particulier celui de l'Etat représenté par le Ministère de tutelle.

Il peut s'agir d'une intervention dans la définition même de la mission du sport dans le pays considéré, d'une intervention dans le domaine de la structuration du cadre sportif national, c'est-à-dire la définition des rôles respectifs joués par les divers acteurs et les responsabilités qui leur incombent ; il peut s'agir aussi de décider des conditions de financement de l'activité, de la mise à disposition des installations sportives et de leur maintenance ainsi que des personnels nécessaires. Cela peut également inclure un contrôle sur les conditions de mise en oeuvre de l'activité, y compris la définition de conditions à remplir pour pouvoir l'encadrer.

- le deuxième paramètre à prendre en compte nous paraît être le niveau et la forme de coordination des acteurs que l'on observe dans le système national. On peut voir ainsi des situations très faiblement structurées, où chaque acteur dispose d'une totale autonomie et où aucune coordination n'est véritablement organisée. Inversement certains pays présentent une coordination très poussée des interventions des acteurs au sein du système sportif. Au-delà du niveau, il faut préciser la forme que prend cette coordination. Elle peut dépendre de l'autorité de tutelle, être formalisée par des textes de loi et par d'autres textes jusque dans les détails. Il peut aussi relever de l'initiative d'un acteur bénéficiant d'une situation de domination "de facto", qui ordonne l'ensemble du système et fixe les limites d'intervention des autres acteurs. Cette fonction peut enfin s'exercer sur le modèle de ce que l'on appelle la "gouvernance", c'est-à-dire la tentative de produire une forme de consensus à partir de débats préalables entre l'ensemble des acteurs concernés.

- le troisième paramètre à prendre en compte serait la répartition entre les trois types d'offres de pratique, publics, associatifs ou marchands. Acteurs publics et para-publics locaux engagés dans l'encadrement des pratiques volontaires ; acteurs associatifs intégrés au système sportif fédéré ou bien indépendants ; entreprises marchandes enfin, qu'il s'agisse des entreprises de spectacles sportifs professionnels ou des entreprises qui gèrent les loisirs sportifs marchands. En fait, c'est surtout la place occupée par les acteurs publics, associatifs et marchands qui va caractériser la configuration.
- le quatrième paramètre est celui de l'adaptabilité de l'offre aux évolutions de la demande. Quel est le niveau d'inertie que l'on constate face à l'apparition de nouvelles demandes ? Quels sont les mécanismes qui permettent au système d'y répondre de façon rapide et efficace ?

3.4.2 les quatre configurations de base des systèmes sportifs en Europe

À partir de ces paramètres, nous avons identifié quatre configurations majeures que peuvent prendre les systèmes sportifs nationaux en Europe:

- la "configuration bureaucratique" se caractérise par un rôle très actif de régulation du système par les pouvoirs publics. On rencontre pratiquement toujours un cadre législatif spécifique au domaine (loi sur le sport). C'est un système caractérisé par des règles émanant d'une autorité publique, qui, forte de sa légitimité politique/démocratique, ne déploie pas nécessairement une grande activité de négociation avec les autres acteurs. On y rencontre un mouvement sportif associatif agissant par "délégation"; des partenaires sociaux souvent inexistantes et un faible impact de l'expression des usagers/consommateurs et des entrepreneurs privés dans la conduite d'une politique sportive.

La configuration "missionnaire" se caractérise par la présence dominante d'un mouvement sportif associatif très autonome dans ses prises de décision. L'état où les collectivités territoriales lui délèguent largement la responsabilité d'orienter la politique sportive, même s'ils peuvent éventuellement s'engager de façon progressive dans une logique contractuelle avec lui. Les partenaires sociaux sont généralement peu présents ; en effet la légitimité appartient davantage aux dirigeants bénévoles qu'aux salariés; les usagers ont rarement l'occasion d'adopter une posture de consommateurs et les entrepreneurs privés évoluent aux marges du système dominant (y prenant une place variable).

La configuration "entrepreneuriale" se caractérise par une régulation du système émanant de la "demande" sociale ou économique de sport. Il y a peu d'entraves à l'exercice d'une régulation directe de la relation offre/demande par le marché. Le rôle des pouvoirs publics consiste principalement à fixer un cadre permettant à cette logique de marché de s'exprimer. Le mouvement sportif associatif est conduit à s'adapter à ces exigences qui correspondent bien aux orientations des entrepreneurs privés et à essayer dans ce contexte de conserver ses positions.

La configuration "sociale" se caractérise par la présence des partenaires sociaux dans un ensemble multipolaire. Ce type de système ne connaît pas de domination univoque d'un des acteurs, mais plutôt une cohabitation/collaboration entre acteurs publics, associatifs et marchands. Les représentants des salariés et des employeurs sollicités pour assurer la "gouvernance" du système sont majoritairement soucieux du "bien commun" que constitue le sport même si des tensions importantes peuvent apparaître.

3.4.3 les configurations des systèmes sportifs des 25 pays de l'Union européenne

A partir des données disponibles, nous avons essayé de classer les systèmes présents dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne dans les quatre configurations que nous venons de définir. Il va de soi, comme nous l'avons signalé plus haut, qu'aucun pays ne présente l'ensemble des critères permettant de l'affecter à une configuration particulière. Nous avons donc procédé d'une façon qui comporte un certain degré d'approximation. Cela est d'autant plus vrai que dans certains cas on pouvait hésiter sur l'affectation à une configuration donnée, le système présentant un niveau relativement élevé d'hétérogénéité par rapport à l'ensemble des critères retenus. Cela est aussi lié au fait que nous sommes dans une situation de forte évolution, voire de quasi révolution dans certains pays, ceux d'Europe centrale et orientale particulièrement mais pas uniquement. Les transformations que l'on observe pourraient modifier l'affectation de certains pays à une configuration donnée à une échéance courte.

Tableau 16 : Présence d'une loi sur le sport

PAYS	Loi sur le sport
Allemagne	non
Autriche	non
Belgique	oui
Chypre	Oui
Danemark	Non
Espagne	Oui
Estonie	Oui
Finlande	Oui
France	Oui
Grèce	Oui
Hongrie	Oui
Irlande	Non
Italie	Oui
Lettonie	Oui
Lituanie	Oui
Luxembourg	Non
Malte	Oui
Pays-Bas	Non
Pologne	Oui
Portugal	Oui
République Tchèque	Oui
Royaume-Uni	Non
Slovaquie	Oui
Slovénie	Oui
Suède	Non

Tableau 17 : Contribution à la gouvernance du sport

PAYS	Ministère en charge du sport	Agences publiques	Confédérations des sports	Communautés ou Régions	Partenaires sociaux ou corporations
Allemagne	+	0	++++	+++	+
Autriche	++	0	++++	++	++
Belgique	0	0	++	++++	++
Chypre	+	++++	++	0	0
Danemark	+	++	++++	0	0
Espagne	+	+++	+++	+++	+
Estonie	+++	0	++	0	0
Finlande	+++	++	+++	+	+
France	++++	0	++	++	++
Grèce	+++	0	++	+	0
Hongrie	++++	0	++	++	0
Irlande	++	+++	++	++	+
Italie	+	++++	++++	++	+
Lettonie	++++	0	++	0	0
Lituanie	++++	0	++	0	0
Luxembourg	+++	0	++++	0	0
Malte	+++	++++	+++	0	0
Pays-Bas	+++	0	+++	0	+++
Pologne	++++	0	+++	+	0
Portugal	++++	0	+++	+	+
République Tchèque	++++	0	+++	+	0
Royaume-Uni	+	++	+++	+++	++
Slovaquie	++++	0	+++	+	0
Slovénie	++++	0	+++	0	0
Suède	+	0	++++	++	++

++++ : contribution dominante

+++ : contribution très importante

++ : contribution assez importante

+ : contribution faible

0 : pas de contribution (ou pas d'information)

A l'échelle des vingt-cinq pays européens, on voit (Tableau 18) que domine largement (16/ 25) la "configuration bureaucratique", c'est-à-dire des systèmes où l'Etat (ou bien une Agence publique fortement dépendante de lui) joue un rôle majeur. L'entrée de dix nouveaux pays membres dans l'Union européenne, présentant tous une configuration bureaucratique, rend cette domination aujourd'hui évidente. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent dans l'Europe des quinze où la configuration missionnaire (six pays) était jusque-là la plus représentée devant la "configuration entrepreneuriale" (deux pays) et la "configuration sociale" (un seul pays).

Cependant, une approche dynamique des tendances en cours conduit à nuancer ce diagnostic. Tout d'abord il faut se souvenir que l'ensemble des pays d'Europe centrale et orientale présentait, il y a quelques années, une "configuration bureaucratique" pure, c'est-à-dire que l'Etat était un acteur quasi-exclusif du sport dans l'ensemble de ces pays. Il joue toujours aujourd'hui un rôle important, dont on verra plus loin qu'après une période de forte réduction de son rôle et un quasi démantèlement du système sportif, il se maintient à un niveau d'intervention élevé, en matière de formation professionnelle par exemple. Même si les nationaux perçoivent l'évolution/révolution qu'ils connaissent comme une véritable "entrepreneuriation" de leurs systèmes, la transition redonne de l'autonomie au mouvement sportif malgré un contexte de "paupérisation relative" des organisations sportives associatives et l'apparition très rapide d'un secteur marchand qui reste pour le moment encore marginal.

L'affaiblissement très important des syndicats et le faible niveau d'organisation des entrepreneurs privés, associatifs ou marchands, laisse peu de perspectives à court terme pour toute évolution de ces pays vers une "configuration sociale".

Dans les pays d'Europe occidentale, on assiste à des mouvements plus complexes. Dans l'ensemble des pays, quelle que soit la configuration à laquelle on les rattache, les acteurs marchands occupent une position croissante. Dans certains pays relevant de la configuration missionnaire et très fortement ancrés dans leur culture sportive, comme par exemple au Danemark, en Suède voire même en Allemagne, on assiste à une résistance très forte du mouvement sportif associatif fédéré et même parfois à des formes de "phagocytage" d'initiatives marchandes par le mouvement sportif associatif. D'autre part la résistance à la "commercialisation du sport" et même à la "professionnalisation du sport" reste encore très forte dans ces pays. L'emprise du sport associatif sur la société est telle que la menace de le voir perdre sa position dominante est diffuse sinon lointaine.

Pour les pays occidentaux de "configuration bureaucratique", des mouvements différents sont perceptibles :

- Certains d'entre eux, comme la France surtout, sont engagés dans un processus d'évolution rapide vers la "configuration sociale". L'introduction des partenaires sociaux dans le processus de décision et la volonté délibérée du Ministère des Sports de leur faire jouer un rôle central dans l'organisation du sport, particulièrement pour ce qui concerne le domaine de la formation professionnelle, change l'équilibre général du système.
- pour d'autres, comme l'Espagne, la Grèce ou la Belgique, le poids croissant du secteur marchand n'est pas sans effet sur la façon dont les acteurs traditionnels perçoivent leur situation, c'est-à-dire celle d'une citadelle assiégée. Cependant on ne peut pas vraiment parler de glissement vers une configuration entrepreneuriale, bien au contraire. L'Etat ou les Communautés autonomes dans les pays fédéraux, semble consolider leurs positions et rationaliser le fonctionnement d'un secteur qui, faute de moyens, était administré de façon "minimale". Le progrès économique et social semble donc aussi profiter aux structures publiques de contrôle et d'intervention. L'arrivée des partenaires sociaux est pour le moment très limitée même si elle se manifeste de plus en plus par la signature de conventions collectives, dans le sport professionnel et les loisirs marchands surtout. On peut imaginer, dans ce domaine, des transformations à moyen terme dans le sens de la "normalisation" de la branche, c'est-à-dire de son rapprochement des situations que l'on observe dans les branches instituées.
- dans les pays à configurations entrepreneuriales, on voit aussi monter en puissance les partenaires sociaux. Malgré la situation particulière qui leur est faite au Royaume-Uni, ils sont de plus en plus présents en particulier dans le domaine de la formation professionnelle. On peut sans doute pronostiquer à moyen terme une évolution vers une configuration sociale.
- nous avons gardé pour la fin quelques cas particuliers. Tout d'abord celui de l'Italie, que nous avons rapproché de la configuration missionnaire, même si elle présente des similarités avec une composante "bureaucratique". On se trouve dans un contexte où l'organisation faïtière du mouvement sportif associatif fédéré, le Comité olympique national italien (CONI) avait jusqu'à une période récente un statut d'agence publique. Nul ne peut prévoir pour le moment comment le système va évoluer dans les années qui viennent. En effet, à la différence de ce que l'on peut observer dans d'autres pays à configuration missionnaire comme l'Allemagne et les pays scandinaves, le tissu associatif italien est moins organisé, moins puissant et moins autonome. Par ailleurs, les structures marchandes et « para marchandes » se sont énormément développées et continuent de progresser. L'Etat et les régions, dans une tradition que l'on pourrait qualifier de "méditerranéenne" conservent une présence essentielle.

Tableau 18 : Configuration des systèmes sportifs dans les pays de l'U.E.

Pays	Configuration	Commentaires
Allemagne	Missionnaire	Une présence forte des collectivités territoriale et une montée des acteurs marchands
Autriche	Missionnaire	Présence sensible de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires sociaux
Belgique	Bureaucratique	Présence sensible du mouvement sportif et croissante des partenaires sociaux
Chypre	Bureaucratique	Une système assez stable mais qui connaît une montée des acteurs marchands (tourisme)
Danemark	Missionnaire	Un système à configuration missionnaire typique et stable
Espagne	Bureaucratique	Une montée en puissance des acteurs marchands
Estonie	Bureaucratique	Se stabilise autour de pouvoirs publics très présents
Finlande	Bureaucratique	Une très forte composante « missionnaire »
France	Bureaucratique	Montée des collectivités territoriales, des acteurs marchands et des partenaires sociaux
Grèce	Bureaucratique	Renforcement des dispositifs publics et des acteurs marchands
Hongrie	Bureaucratique	Se stabilise autour de pouvoirs publics très présents
Irlande	Entrepreneuriale	Présence très sensible aussi du mouvement sportif et des pouvoirs publics
Italie	Missionnaire	Un système en mutation avec activation de tous les acteurs
Lettonie	Bureaucratique	Se stabilise autour de pouvoirs publics très présents
Lituanie	Bureaucratique	Se stabilise autour de pouvoirs publics très présents
Luxembourg	Missionnaire	Une présence également sensible de l'Etat
Malte	Bureaucratique	Un système stabilisé mais une montée des acteurs marchands (tourisme)
Pays-Bas	Sociale	Un système très « multipartenarial » stabilisé dans sa forme
Pologne	Bureaucratique	Se stabilise autour de pouvoirs publics très présents
Portugal	Bureaucratique	Un système relativement stabilisé mais une montée des acteurs marchands
République Tchèque	Bureaucratique	Pouvoirs publics très présents mais une tradition associative ancienne et forte
Royaume-Uni	Entrepreneuriale	Une présence publique restructurée (nations) et une poussée des partenaires sociaux
Slovaquie	Bureaucratique	Se stabilise autour de pouvoirs publics très présents
Slovénie	Bureaucratique	Se stabilise autour de pouvoirs publics très présents
Suède	Missionnaire	Très solidement établi dans sa configuration

Pour résumer, l'éclairage qu'apporte une classification ne doit pas nous faire perdre de vue l'aspect essentiel que constitue la dynamique à l'oeuvre dans ces configurations. Les mouvements observés ne sont pas univoques même s'il semble que l'on assiste globalement à un renforcement des positions "entrepreneuriales" et "sociales" dans un nombre important de pays. Si l'on peut considérer que la configuration missionnaire est la première forme prise historiquement par des systèmes sportifs, sous le contrôle du mouvement sportif associatif fédéré, la configuration bureaucratique apparaît comme seconde dans l'histoire de l'Europe, portée par les nationalismes.

L'apparition d'une "configuration entrepreneuriale" suppose soit un engagement politique délibéré, comme dans le cas du Royaume-Uni, avec la politique conduite par les gouvernements de Margaret Thatcher, soit l'émergence progressive, liée au développement du "marché des services sportifs", d'entrepreneurs privés. C'est probablement seulement aux États-Unis d'Amérique que ce processus a pu se réaliser, avec pour conséquence un secteur professionnel florissant, un sport associatif fédéré faible (moins de 2 millions de licenciés aux États-Unis soit moins de 1 % de la population contre une moyenne de 20 % en Europe!).

Comme nous l'avons vu dans la plupart des pays d'Europe, la tendance vers l' "entrepreneuriation" du sport n'a pu vraiment s'exprimer de façon effective que dans les îles britanniques.

Enfin, la configuration sociale apparaît comme une forme très récente car elle suppose soit des partenaires sociaux suffisamment forts pour imposer leur présence y compris dans le domaine du sport, soit une volonté des pouvoirs publics de leur donner une place privilégiée aux côtés du mouvement sportif. On peut considérer que la "configuration sociale" est moins caractérisée par la "domination" des partenaires sociaux que par leur présence aux côtés des autres acteurs, mouvement sportif associatif fédéré, administration publique du sport, représentants du sport professionnel et du sport marchand. Elle illustre sans doute aussi, la tendance perceptible dans toutes les autres configurations, mais à un degré moindre, le passage progressif d'un « principe de gouvernement » vers un « principe de gouvernance » au sein des systèmes sportifs.

3.5 Conclusion

L'analyse du secteur du sport dans une perspective de pilotage coordonné de son développement, fait apparaître un certain nombre de faiblesses et de forces :

- le sport est une activité dont la signification sociale et les modes de gouvernement ont largement varié en Europe dans la période récente. Activité autonome de citoyens associés, moyens de promouvoir une identité nationale sous l'égide des Etats, activité économique relevant de l'industrie des loisirs, objet d'une politique parapublique liée à la santé ou à l'intégration sociale de populations "marginales", le sport est ou a été tout cela à la fois. Qu'il y ait aujourd'hui dans la plupart des États une orientation politique, explicite ou implicite, pour laisser à chacune de ces dimensions une possibilité d'expression, dans un ensemble qui conserve la plupart du temps une dominante construite historiquement, est un constat qui nous paraît s'imposer à l'observateur. Même si la formule a été contestée, et à condition de lui enlever ses dimensions normatives, est bien à l'œuvre la construction d'un "modèle sportif européen" que l'on peut opposer à la fois au "modèle libéral" nord-américain, du moins celui proposé par les États-Unis d'Amérique, caractérisé par la présence de composantes largement autonomes, et au "modèle Etatique" encore présent à Cuba et toujours dominant en Chine. Cette dimension "composite", qui fait la richesse de ce modèle, ne simplifie pas le "pilotage" de son développement et cela pour deux raisons principales :

- tout d'abord la multiplicité d'acteurs disposant de légitimités différentes mais qui doivent toutes être prises en compte:

. les États, bien sûr, même si leur position dans le système sportif varie largement selon les pays. On rencontre en effet dans certains cas une quasi-absence de compétences au niveau de l'État central en matière de sport sous ses diverses formes, comme en Allemagne au Danemark mais aussi en Suède par exemple, à l'exception parfois du sport de haut niveau. Cela peut se traduire par l'affectation de la responsabilité formelle du sport à des départements ministériels variables. A l'inverse on trouve également des situations où un seul ministère, généralement un Ministère des sports à part entière, contrôle l'ensemble des dimensions du système sport, y compris la dimension de la formation comme dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale et en France par exemple;

. les pouvoirs publics régionaux et locaux sont généralement des acteurs majeurs du sport. La construction et la mise à disposition des infrastructures et le financement du fonctionnement des organisations sportives reposent en grande partie sur leur contribution. Leur intervention politique, dans le domaine de la formation par exemple, est par contre très variable. Elle dépend en grande partie de la façon dont le rôle des pouvoirs publics est conçu dans les différents pays.

. le mouvement sportif associatif fédéré constitue un troisième pôle. Son rôle et sa présence, toujours importante, sont caractéristiques du "modèle sportif européen" que nous avons évoqué plus haut. Même dans le cas où la tutelle des pouvoirs publics sur ce mouvement sportif est forte, (en général dans les systèmes à "configuration bureaucratique") leur influence sur l'organisation du sport, en tant que représentant d'un ensemble de membres associés, pratiquants ou responsables, rassemblant près du quart de la population européenne, reste partout importante. Ajoutons que la puissance de certaines fédérations internationales, comme celle du football par exemple, les constitue en pôles de pouvoir incontournables aussi bien au niveau national qu'euro-péen.

. venons en pour finir à ceux qui sont considérés comme les représentants légitimes des secteurs dans l'espace européen, les partenaires sociaux. Leur présence dans les différents contextes nationaux est extrêmement variable, d'une quasi-absence à une place centrale en matière de formation professionnelle en particulier comme c'est le cas aux Pays-Bas par exemple. L'absence de très grandes entreprises dans le secteur du sport et par conséquent la présence tout à fait dominante de très petites structures se traduit ici, comme dans d'autres secteurs, par un taux très faible de syndicalisation pour les salariés et par un patronat peu organisé et peu puissant. Néanmoins, une évolution rapide de cette situation est perceptible dans un nombre croissant de pays membres.

- à cette multiplicité relative des instances de décision dans le secteur du sport, s'ajoute comme obstacle au pilotage coordonné du secteur, l'inégale capacité de ces différentes instances à "partager le pouvoir", c'est-à-dire à passer d'une "logique de gouvernement", qu'elle soit mise en oeuvre effectivement par des pouvoirs publics ou par des organisations non gouvernementales, à une "logique de gouvernance". Certaines habitudes nationales sont très éloignées des pratiques de concertations et d'élaborations consensuelles de projets en commun qui seraient nécessaires au pilotage d'un tel secteur. La coopération européenne constitue néanmoins une véritable "propédeutique" à l'apprentissage de la gouvernance car aucun des acteurs nationaux du système sportif n'est suffisamment puissant pour imposer son point de vue à tous les autres. Elle est sans doute un puissant stimulus à l'évolution des systèmes sportifs nationaux.

4 L'emploi et les professions du sport en Europe

Ce chapitre reprend, complète et actualise la partie du rapport réalisée par EOSE sur l'emploi sportif en Europe en 1999 pour la Commission Européenne (Unité sport).

Effectuer une comparaison rigoureuse et exhaustive de l'emploi lié aux activités sportives et aux activités en relation avec le sport dans les différents pays de l'U.E. est réalisable à condition de disposer de données nationales comparables. En effet, et pour le moment, les statistiques officielles européennes (et en particulier l'enquête emploi d'EUROSTAT) n'atteignent pas un degré de précision suffisant pour aborder la question de l'emploi sportif. Nous avons donc eu recours à deux types d'informations :

- * celles venant des instituts statistiques nationaux (enquêtes emplois, micro-census...) qui permettent d'identifier les stocks d'emplois de la branche d'activité (catégorie NACE : 92.6). La collecte que nous avons effectuée de manière harmonisée, permet de poser pour le secteur sport les bases d'une comparaison sérieuse ; il semble toutefois que certaines différences s'expliqueraient par des modalités différentes de collecte (prise en compte uniquement de l'emploi salarié dans les entreprises de 10 salariés et plus dans certains pays d'Europe centrale et orientale)
- * celles, issues d'enquêtes ou d'études réalisées souvent à différents échelons (régional ou national) et concernant parfois certains sous secteurs de la branche (par exemple l'emploi dans le secteur de la forme ou de la montagne) ou certains secteurs de la filière sportive (par exemple l'industrie d'articles de sport, le commerce d'articles de sport). Ce deuxième type d'informations relève dans chaque pays et Instituts les ayant mené à bien, de méthodes et définitions différentes, ce qui n'autorise pas toujours la comparaison internationale. Toutefois, leur niveau de précision est souvent très intéressant et permet de compléter (même si cela n'est pas possible à chaque fois pour l'ensemble des 25 pays de l'Union Européenne) les données trop globales des statistiques officielles.

Nous présenterons donc dans cette partie un état de l'emploi dans le secteur du sport en Europe (4-1), avant d'analyser les caractéristiques de cet emploi (4-2). Puis nous présenterons des données sur la filière sport (secteurs en relation avec le sport (4-3). L'approche "sectorielle" est complétée par une approche par « professions » (4-4). Ensuite (4-5) nous présenterons un état des politiques de l'emploi dans le domaine du sport et nous terminerons (4-6) par une présentation synthétique de la structure et des dynamiques à l'œuvre (« configurations ») dans les systèmes de l'emploi sportif en Europe.

4.1 Etat de l'emploi dans le secteur du sport en Europe

4.1.1 le volume global de l'emploi dans le secteur du sport

Aux réserves exprimées ci-dessus, le secteur sport (**catégorie 92.6 de la NACE**) représente au total, dans les 25 pays de l'Union Européenne, environ **800 000 emplois** (fig. 2). Ces emplois sont exercés à titre d'activité principale mais ne sont pas toujours des emplois à temps plein. Sont également considérées ici toutes les catégories de professions exercées dans le secteur sport. Le Royaume-Uni représente, à lui seul, 33 % de l'emploi total de la branche ; suivent l'Allemagne (13 %) et la France (12,5%).

TABLEAU 19 : Nombre total de personne ayant leur activité professionnelle principale dans le secteur du sport (NACE 92.6)

PAYS	SOURCES	NOMBRE	% DE LA POP. ACTIVE
Allemagne	Statistisches Bundesamt (2003)	105 000	0,30
Autriche	Austrian Statistics Office (1998)	16 396	0,42
Belgique	NIS Beroepsenquête (1998)	14 524	0,33
Chypre	Department of Research and Stat.	1867	0,50
Danemark	Stat. Denmark	13 000	0,46
Espagne	NSI (2003)	64 726	0,35
Estonie	National Statistics office (2000)	573/1461*	0,09/0,23
Finlande		11 290	0,44
France	RGP (1999)	100 205	0,37
Grèce	National Statistics Department	9218	0,21
Hongrie	Petrovic (2003)	5774**	0,14
Irlande	Government Statistics Department	10 421	0,63
Italie	National Institute of Statistics (2003)	48 802	0,18
Lettonie	State Statistics Survey (2002)	1941/2617***	0,18 / 0,24
Lituanie	Yearbook of Labour Statistics (2003)	3851	0,25
Luxembourg	Labour Force Survey (2004)	458	0,23
Malte	NSO	716	0,52
Pays-Bas	SCP (2003)	38700	0,52
Pologne	Main Statistical Office (2003)	13369/17825****	0,08 / 0,11
Portugal	Censos (2001)	13 105	0,24
République Tchèque	Czech Statistics Office	15 400	0,32
Royaume-Uni	ABI, GB Figures	269 872	0,94
Slovaquie	Slovak Statistical Office	4400	0,17
Suède	"Sport Employment in Europe" (1999)	25 500	0,61

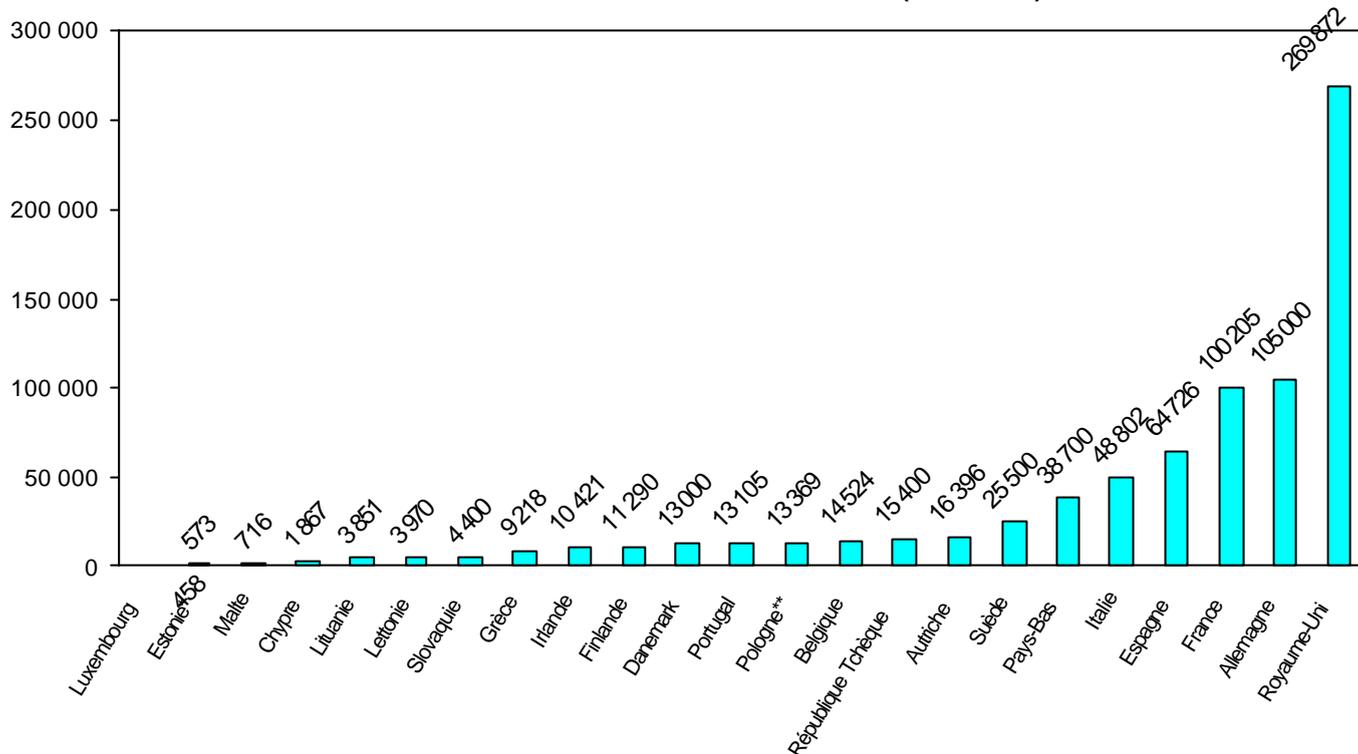
* Le premier calcul exclut les travailleurs indépendants dont le taux d'activité n'est pas précisé. Le second calcul considère qu'un tiers d'entre eux est en activité professionnelle principale.

** Combinaison de différentes sources: entrepreneurs (Nagy 2002)

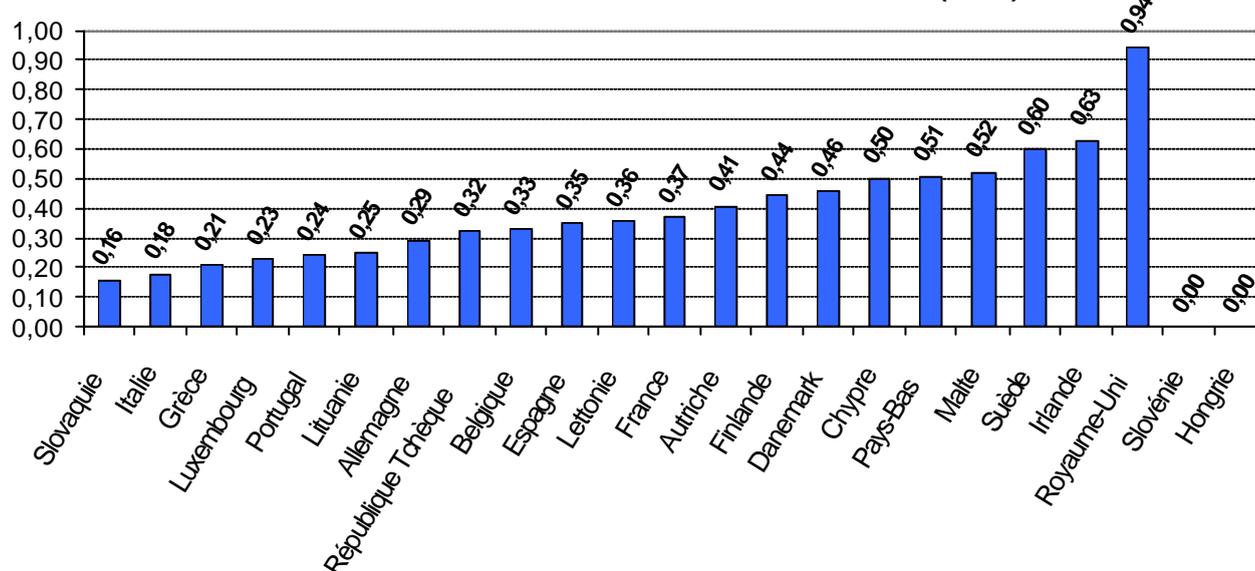
*** Les statistiques pour la Lettonie ont été soumises au même calcul que celui effectué pour l'Estonie

**** Les statistiques pour la Pologne ont été effectuées uniquement sur les organisations de plus de 9 salariés. Les salariés présents dans les structures de moins de 10 salariés, qui représentent environ 33% du nombre total, ne sont donc pas comptabilisés (1^{er} chiffre). Nous avons effectué le deuxième calcul en rajoutant les effectifs correspondants à l'estimation.

NOMBRE TOTAL DE PERSONNES AYANT LEUR ACTIVITE PROFESSIONNELLE PRINCIPALE DANS LE SECTEUR DU SPORT (NACE 92.6)



PART DE LA POPULATION ACTIVE DONT L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE PRINCIPALE EST DANS LE SECTEUR DU SPORT (en %)



On constate évidemment des **différences de volume très importantes selon les pays** considérés. Mais, rapporté à leur taille relative (tableau et fig.), on peut remarquer aussi, que l'emploi du secteur concerne entre 008% (Estonie et Pologne) et 0,94 % (Royaume-Uni) de la population active. On peut en fait distinguer 3 grands groupes :

- les pays présentant un fort taux d'emploi (+ de 0,5% de la population active) : Royaume-Uni, Irlande, Pays-Bas, Malte, Suède ;
- les pays à taux "moyen" (compris entre 0,30 et 0,50 de la population active) : Allemagne, Autriche, Danemark, France, Finlande, Portugal, Espagne, Belgique ;
- les pays à taux "faible" : (moins de 0,30 % de la population active) : Estonie, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Slovaquie

Nous avons essayé aussi de mettre en relation le nombre de professionnels et le nombre de pratiquants réguliers de l'enquête "Eurobaromètre". Nous montrons ci-dessous quel est le ratio de professionnels pour 1000 pratiquants réguliers. Ce ratio varie entre 10,8 pour 1000 au Royaume-Uni et moins de 3 pour 1000 au Luxembourg et en Italie. Cela nous permet de mesurer l'impact apparent des professionnels sur la pratique et donc, d'une certaine manière, de mesurer leur "productivité". Mais bien sûr il faut tenir compte de l'apport des bénévoles. Dans les systèmes à Configuration missionnaire ce ratio devrait être abaissé par la présence de nombreux bénévoles.

Cela pourrait bien expliquer ce que l'on observe en Suède et dans les autres pays scandinaves.

Tableau 20 : Taux de professionnalisation des systèmes sportifs

PAYS	Taux de professionnels / pratiquants réguliers
Allemagne	4/1000
Autriche	6/1000
Belgique	4,2/1000
Danemark	4,5/1000
Espagne	4,8/1000
Finlande	3,1/1000
France	5/1000
Grèce	4,4/1000
Irlande	5,5/1000
Italie	2,7/1000
Luxembourg	2,6/1000
Pays-Bas	5,5/1000
Portugal	5,5/1000
Royaume-Uni	10,8/1000
Suède	4/1000

4.1.2 évolution du volume global d'emploi

La croissance globale du secteur est difficile à estimer étant donné l'évolution nationale différenciée des modes de classification des informations statistiques. Toutefois, on peut remarquer que sur les 10 dernières années, le volume d'emploi total a cru d'environ 60%, avec à nouveau des différences très nettes selon les pays (Tableau 6). Par exemple, si l'Espagne et le Royaume-Uni doublent leurs effectifs, l'Autriche, la Finlande et la Suède restent stables voire même en légère régression.

Tableau 21 : Croissance de l'emploi dans la branche sport (1990-1998)

<i>Pays</i>	<i>Eff. 1990</i>	<i>Eff. 1998</i>	<i>Croissance 90-98</i>
Autriche	9 378	7 790	-17 %**
Finlande	7 516	6 967	-7 %**
Suède	25 414	25 469	0 %**
Italie	48 742	54 978	13 %
Danemark	10 796	12 582	17 %
Luxembourg	190	241	27 %
Pays-Bas	18 000	24 000	33 %
Portugal	9 600	14 300	49 %
France	61 854	94 747	53 %
Belgique	9 210	14 524	58 %
Espagne	28 200	56 300	100 %
Royaume-Uni	110 748	221 449	100 %
Allemagne	/	95 000	/
TOTAL	339 648	628 347	57 %*

* hors Allemagne.

** **remarque** : L'Autriche, La Finlande et la Suède apparaissent dans ce tableau en légère régression. Ceci est en grande partie dû à des problèmes méthodologiques (évolution des nomenclatures d'activité au cours de la période étudiée). En Autriche par exemple, la même analyse effectuée entre 1981 et 1991 (nomenclatures strictement comparables) montre une croissance de l'emploi de 57 %, soit un taux de croissance tout à fait comparable à la moyenne européenne.

4.2 Caractéristiques de l'emploi dans le secteur sport en Europe

Dans l'état des statistiques actuellement disponibles sur le secteur sport, il reste très difficile d'analyser de façon harmonisée l'ensemble des 25 pays de l'Union européenne. L'éventail de données qui suit est parfois incomplet, mais il renseigne sur les grandes caractéristiques de l'emploi et de son évolution.

4.2.1 l'emploi à temps partiel dans la branche sport

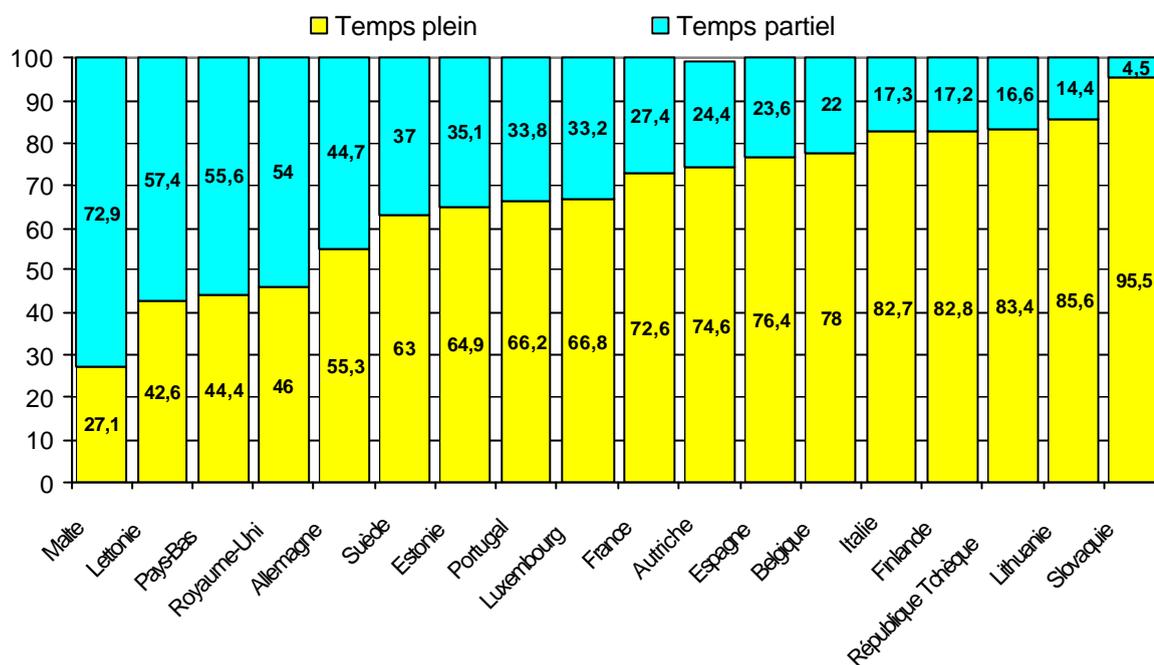
Même si nous ne disposons pas des données pour l'ensemble des pays, on peut constater que dans la plupart des pays, le taux de travail à temps partiel est nettement plus élevé dans la branche sport que dans l'emploi total. Mais nous observons aussi de très importantes différences entre pays, sans que nous soyons toujours en mesure d'identifier les raisons de ces différences.

Enfin, l'emploi à temps partiel peut être perçue comme un indicateur de "précarité" de l'emploi et donc, d'une certaine manière, d'un niveau de "professionnalisation" faible des emplois.

TABLEAU 22 : Pourcentage de personnes travaillant à temps partiel et à temps plein

PAYS	SOURCES	STATUTS (%)	
		Temps plein	Temps partiel
Allemagne	"Sport Employment in Europe" (1999)	55,3	44,7
Autriche	Austrian Statistics Offices (1998)	74,6	24,4
Belgique	NIS Beroepsenquête (1998)	78	22
Espagne	"Sport Employment in Europe" (1999)	76,4	23,6
Estonie	National Statistics office (2000)	64,9	35,1
Finlande	"Sport Employment in Europe" (1999)	82,8	17,2
France	RGP (1999)	72,6	27,4
Italie	National Institute of Statistics	82,7	17,3
Lettonie	State Statistics Survey (2002)	42,6	57,4
Lituanie	Yearbook of Labour Statistics (2003)	85,6	14,4
Luxembourg	Labour Force Survey	66,8	33,2
Malte	NSO	27,1	72,9
Pays-Bas	SCP (2003)	44,4	55,6
Portugal	CANSOS (2001)	66,2	33,8
République Tchèque	Czech Statistics Office	83,4	16,6
Royaume-Uni	ABI, GB Figures	46	54
Slovaquie	Slovak Statistical Office	95,5	4,5
Suède	"Sport Employment in Europe" (1999)	63	37

Pourcentage de personnes travaillant à temps partiel et à temps plein



Cette situation correspond aussi à des caractéristiques structurelles de l'offre d'emploi (petites structures ayant une activité réduite ou concentrée sur certaines heures de la journée) et des demandeurs d'emploi (spécialistes disposant de compétences étroites).

4.2.2 les jeunes et l'emploi dans la branche sport en Europe

On peut noter que la proportion de jeunes de moins de 25 ans dans la branche sport en Europe est relativement faible (autour de 20%) et a tendance à diminuer. Ceci peut être le reflet de la stratégie adoptée dans les pays du sud de l'Europe pour lutter contre le chômage des jeunes, qui consiste à prolonger leur période de formation. C'est ici que l'analyse comparative démontre son intérêt car, si dans aucun pays d'Europe les jeunes ne sont mieux placés que les adultes face à l'emploi, les écarts constatés entre les pays suggèrent que les différentes stratégies institutionnelles adoptées ont un effet direct sur la répartition de la population active par tranche d'âge. En France, il a été montré que la principale cause du recul de l'emploi des jeunes était la formation (Galland, 1998).

En effet, en France comme en Belgique ou dans les pays méditerranéens prévaut un marché du travail interne dont les jeunes restent longtemps exclus (ou occupent des fonctions précaires). Les stratégies des jeunes mais aussi des pouvoirs publics sont par conséquent de favoriser un détour vers la formation. Tandis qu'au Royaume-Uni (comme aux Pays-Bas) les jeunes arrêtent leurs études plus tôt sans bénéficier pour autant (comme c'est le cas en Allemagne) d'un système de formation en alternance. Ils sont moins pénalisés quant à leur accès à l'emploi qu'en France. En revanche, ils le sont sans doute plus en ce qui concerne leurs conditions de travail, ce qui semble être confirmé dans l'analyse du taux de travail à temps partiel (Royaume-Uni et Pays Bas, taux de travail à temps partiel supérieur à 40%).

Tableau 23 : Les jeunes de moins de 25 ans dans la branche sport dans les pays de l'Union Européenne.

Pays	< 25	%	25-49	%	+ de 49	%
Allemagne (1998)*	7 500	7,9	N/d		N/d	
Autriche (1998)	2 243	13,7	11 293	68,9	2 800	17,4
Belgique (1998)	1 727	12,0	10 649	74,0	2 015	14,0
Finlande (2000)	2 996	26,5	6 202	54,9	2 092	18,5
France (1998)	9 600	10,1	N/d		N/d	
Italie (2003)	5 471	11,2	39 362	80,7	3 969	8,1
Luxembourg (2002)	16	3,5	442	96,5		
Pays Bas	5 000	20,8	N/d		N/d	
Portugal (2000)	3 035	20,0	8 130	65	1 940	16
République Tchèque	2 700	17,3	8 800	57,0	4 000	25,7
Royaume Uni (1998)	74 600	34,0	N/d		N/d	
Slovaquie	600	13,6	3 000	68,2	800	18,2
Suède (1998)	4 300	16,8	N/d		N/d	

Pays pour lesquels les données ne sont pas disponibles :

Chypre, Danemark, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Slovénie, Espagne, Hongrie, Irlande, Lituanie, Pologne.

* Allemagne de l'Ouest uniquement

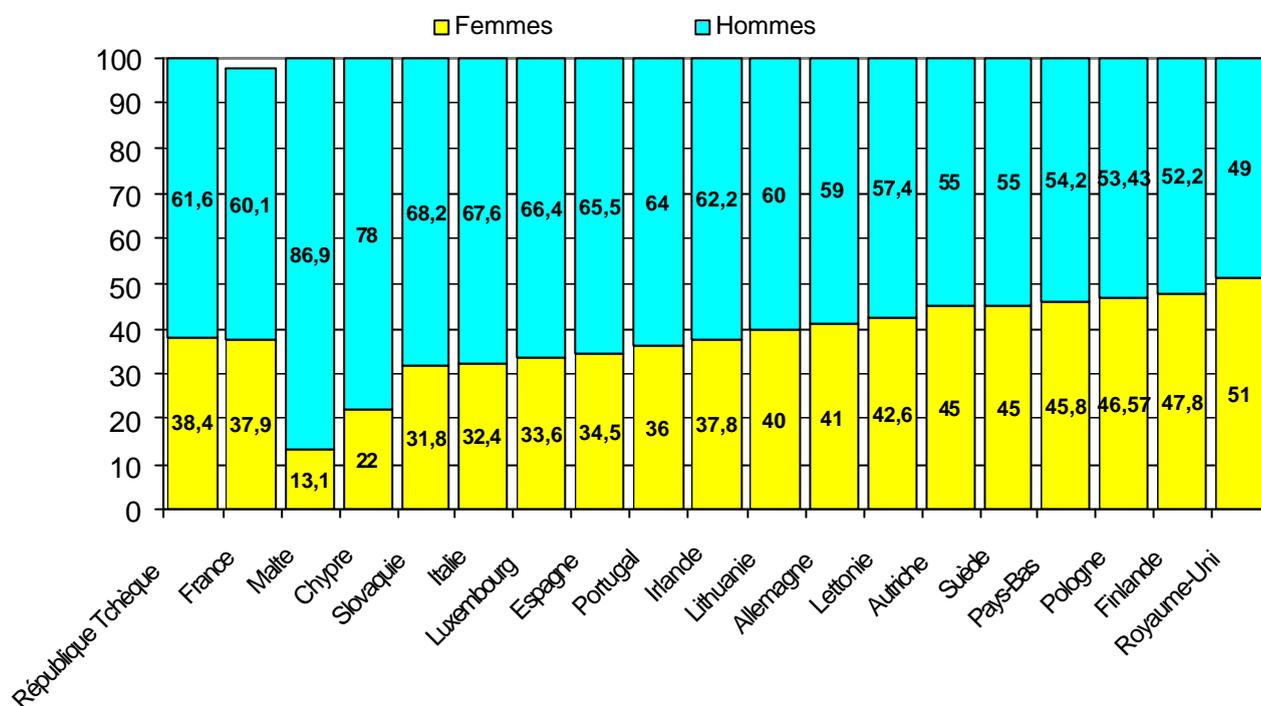
4.2.3 les femmes et l'emploi dans la branche sport en Europe

Contrairement aux idées reçues sur le secteur (qui voudraient qu'il soit plus masculin que les autres), la branche sport ne semble pas présenter de particularité forte vis-à-vis de la présence de femmes (tableau 9). Toutefois, on peut remarquer une tendance globale à l'augmentation de la part des femmes plus rapide que dans l'emploi total. Là encore les disparités nationales sont importantes entre les pays du nord et les pays du sud de l'Union européenne.

Tableau 24 : L'emploi comparé des femmes et des hommes dans le secteur sport dans les pays de l'UE

PAYS	SOURCES	Femmes	Hommes
Allemagne	Statistisches Bundesamt (2003)	41,0	59,0
Autriche	Austrian Statistics Offices (1998)	45,0	55,0
Chypre	Department of Research and Stat.	22,0	78,0
Espagne	"Sport Employment in Europe" (1999)	34,5	65,5
Finlande	"Sport Employment in Europe" (1999)	47,8	52,2
France	RGP (1999)	37,9	60,1
Irlande	Government Statistics Department	37,8	62,2
Italie	National Institute of Statistics (2003)	32,4	67,6
Lettonie	State Statistics Survey (2002)	42,6	57,4
Lituanie	Yearbook of Labour Statistics (2003)	36,0	64,0
Luxembourg	Labour Force Survey	33,6	66,4
Malte	NSO	13,1	86,9
Pays-Bas	"Sport Employment in Europe" (1999)	45,8	54,2
Pologne	Main Statistical Office (2003)	46,6	53,4
Portugal	Censos (2001)	36,0	64,0
République Tchèque	Czech Statistics Office	38,4	61,6
Royaume-Uni	ABI, GB Figures	51,0	49,0
Slovaquie	Slovak Statistical Office	31,8	68,2
Suède	Statistics Sweden	45,0	55,0

Hommes et femmes ayant leur activité professionnelle principale dans le secteur du sport (en %)



4.2.4 niveau de qualification.

Cette variable est essentielle pour la définition d'une politique de formation professionnelle.

La moitié des personnes travaillant dans le secteur du sport ont une qualification de niveau II ou III. Un tiers ont une qualification de niveau I et 15 % une qualification de niveau IV ou V. Cette moyenne entre pays cache de grandes disparités. En particulier les pays d'Europe centrale et orientale semblent avoir conservé dans les structures sportives les cadres qualifiés qui étaient autrefois mis à disposition du mouvement sportif par l'État.

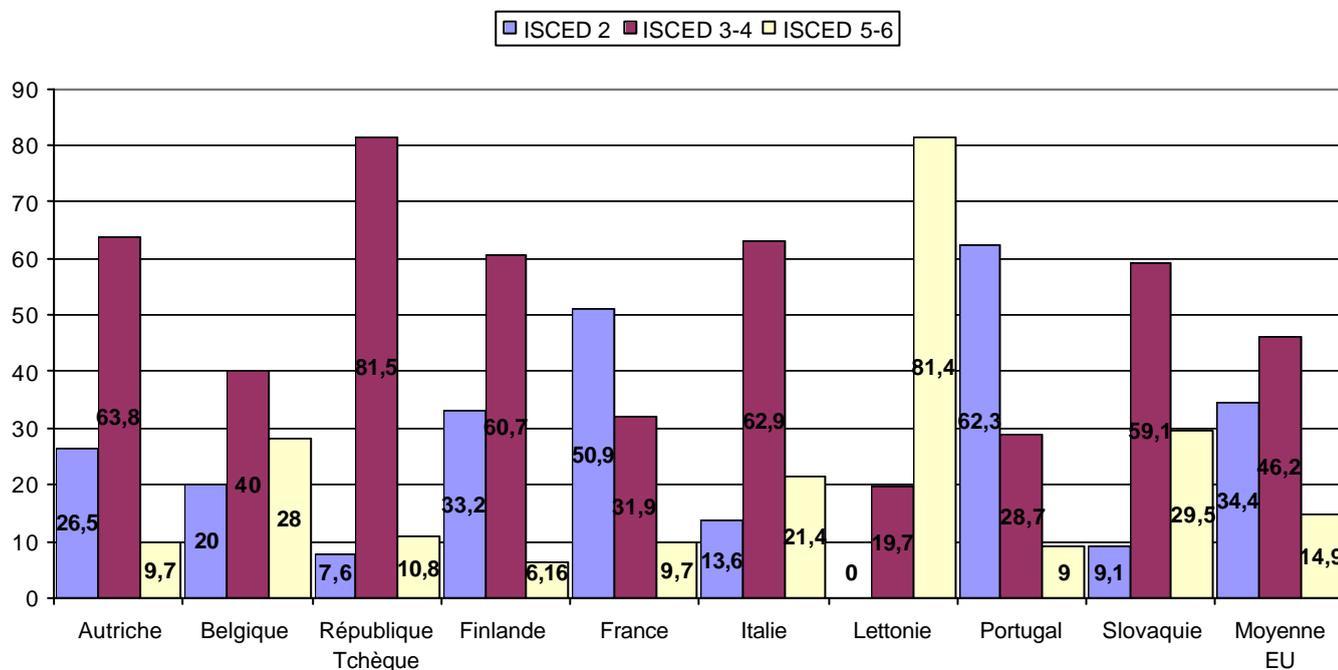
Tableau 25 : Niveau de qualification des personnes exerçant leur activité professionnelle dans le secteur du sport (92.6)

PAYS	NIVEAU I (Cite 2)	NIVEAUX II-III (Cite 3-4)	NIVEAUX IV-V (Cite 5-6)
Autriche	26,5	63,8	9,7
Belgique	20,0	40,0	28,0
Finlande	33,2	60,7	6,2
France	50,9	31,9	9,7
Italie	13,6	62,9	21,4
Lettonie	0,0	19,7	81,4
Lituanie		43,0 (Niv I,II et III)	57,0
Portugal	62,3	28,7	9,0
République Tchèque	7,6	81,5	10,8
Slovaquie	9,1	59,1	29,5
Moyenne EU	34,4	46,2	14,9

Pays pour lesquels les données ne sont pas disponibles :

Allemagne, Chypre, Danemark, Estonie, Grèce, Luxembourg, Malte, Espagne, Hongrie, Irlande, Pays Bas, Pologne, Royaume Uni, Sloveenie, Suède

Niveau de qualification des personnes ayant leur activité professionnelle principale dans le secteur du sport (92.6)



4.2.5 le travail indépendant dans la branche sport en Europe

La proportion de travailleurs indépendants dans la branche sport (tableau 10), légèrement supérieure à la moyenne de l'emploi en Europe en 1990, a tendance à diminuer. La Belgique, les Pays-Bas, l'Italie et la Suède semblent présenter une situation différente des autres pays.

Tableau 26 : Les travailleurs indépendants dans le secteur sport dans les pays de l'U.E.

<i>Pays</i>	<i>Travailleurs indépendants 1990</i>		<i>Travailleurs indépendants 1998</i>		<i>Travailleurs indépendants 2001</i>	
<i>Allemagne**</i>	/	/	18 700	19,7	17000	16,3% (2002)
<i>Autriche</i>	1 500	16,0	1 200	15,4	3562	18,7%
<i>Belgique</i>	1 566	17,0	3 617	24,9	N/d	N/d
<i>Espagne</i>	2 400	8,5	9 700	17,2	N/d	N/d
<i>Finlande*</i>	800	10,6	1 200	17,2	320	2,8%
<i>France</i>	/	/	13200	14,0	N/d	N/d
<i>Italie</i>	15 400	31,6	12875 (3)	54,7%	23465	48,1%
<i>Lituanie</i>					775	20,2%
<i>Luxembourg</i>					16	3,5%
<i>Pays Bas</i>	4000	22,2	4 000	16,7	N/d	N/D
<i>Portugal</i>	700	7,3	900	6,3	1317	10,0
<i>République Tchèque</i>					3600	23,5
<i>Royaume-Uni</i>	/	/	27 000	12,2	N/d	N/d
<i>Slovaquie</i>			300 (94)	4,3	400	9,1%
<i>Suède*</i>	/	/	4 500	17,7	N/D	N/D
<i>Moyenne européenne sport</i>	26 192 / 130646	20,0 %	84 017 / 560 546	15,0		
MOYENNE EUROPEENNE (% de l'emploi total)		15,3		15,0		

* % de l'emploi dans les activités récréatives, culturelles et sportives

** Allemagne de l'Ouest seulement

Le travail indépendant paraît être au début des années 90 une modalité particulièrement bien développée dans la branche sport. Il semble que cette modalité recule pour se rapprocher de la moyenne européenne toutes branches confondues. Nous sommes toutefois prudents dans la mesure où nous n'avons pas de données pour le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne en 1990.

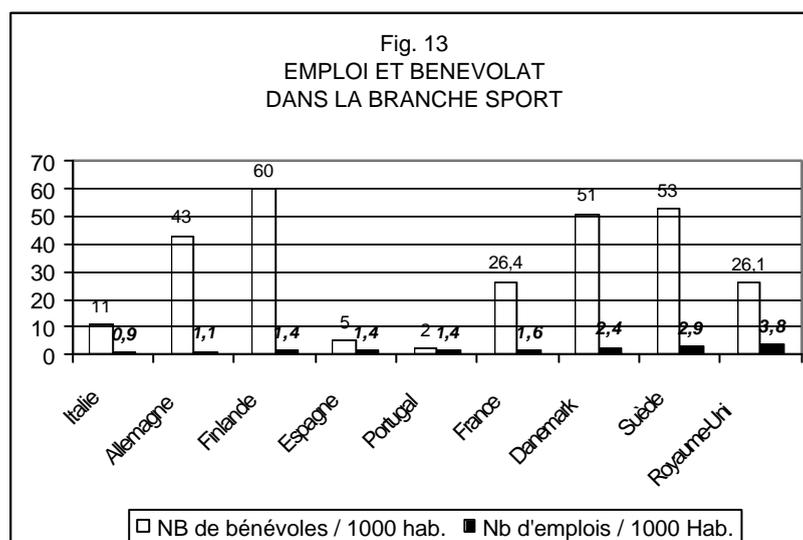
4.2.6 bénévoles et professionnels

Les relations entre le travail bénévole et le travail rémunéré dans le secteur sportif sont souvent problématiques. La difficulté réelle qui existe pour mesurer l'apport du travail bénévole, rend délicates les analyses qui viseraient à évaluer le nombre d'emplois potentiels qu'il représente. Ces analyses pourraient, par ailleurs, s'avérer dangereuses pour le secteur associatif qui s'est développé et continue à vivre grâce au bénévolat. De nombreuses études qui ont été menées sur ce thème ont pu dégager quelques idées intéressantes. En ce qui concerne le bénévolat, on peut distinguer 3 grands groupes de pays (Halba, Le Net, 1997) :

- les pays à important bénévolat sportif (pays scandinaves)
- les pays à bénévolat sportif intermédiaire (Allemagne, Belgique, France et Italie)
- les pays à bénévolat sportif faible (Espagne, Royaume-Uni, Portugal).

En comparant les données existantes sur le bénévolat et celles que nous avons recueillies sur l'emploi, il s'agit de se demander si on peut repérer des rapports de concurrence ou de complémentarité entre bénévolat sportif et emploi. La figure 4 montre qu'aucune règle précise ne semble possible à dégager :

- les pays à fort bénévolat sportif font également partie des pays où l'emploi est le plus développé (Suède, Danemark) ;
- ceci n'est pas toujours vrai (Finlande, Allemagne) ;
- inversement des pays à faible bénévolat ne sont pas nécessairement particulièrement bien pourvus en emplois (Espagne, Portugal).



4.2.7 autres caractéristiques de l'emploi sportif

- **La saisonnalité des activités** est également une dimension très importante dans la structure de l'emploi sportif, en particulier lorsqu'il est lié à des activités touristiques. Nous ne disposons pas de données pour analyser cette dimension.
- Certaines professions du sport correspondent à **une durée de carrière brève** (c'est le cas en particulier pour 30 à 40 000 sportifs professionnels). Ici encore aucune donnée n'est disponible pour mesurer la durée des carrières dans les emplois sportifs.

4.2.8 données complémentaires sur la branche

A partir des informations complémentaires disponibles dans chacun des pays, on peut estimer de façon plus fine la structure de l'emploi à l'intérieur de la branche sport.

- **Le sport professionnel ou sport spectacle**

La forte croissance de ce secteur ne correspond pas pour autant à une augmentation du nombre des emplois comparable. Elle correspond plutôt à une augmentation de la masse salariale, particulièrement de la part réservée aux vedettes sportives. Parmi les sports professionnels, le football occupe une place privilégiée. Il représente à lui tout seul près de la moitié des emplois du sport professionnel, joueurs et membres de l'encadrement, que l'on peut estimer à **50.000** personnes environ dont 15.000 à 20.000 sportifs professionnels.

- **le "sport de compétition"**

Même s'il est difficile d'évaluer la part exacte du sport de compétition dans l'ensemble des activités développées par les clubs sportifs, on peut estimer à **150.000** environ le nombre d'emplois qu'il génère, sans compter les millions de bénévoles qu'il mobilise.

- **le " sport loisirs "**

On peut estimer à environ **500.000** personnes en activité principale le nombre d'emplois correspondant aux loisirs sportifs dans l'Union Européenne.

- le "sport social"

On évalue à environ **50 à 100.000** le nombre de personnes travaillant dans le sport adapté, principalement dans des associations ou des services publics. Ils ne figurent pratiquement pas dans le décompte de la branche.

4.3 L'organisation du travail et les professions du sport

4.3.1 définitions : le sport en tant que profession

Parler de "professions du sport" ou "en relation avec le sport" consiste à mettre en évidence la partie "organisée" des forces de travail utilisées pour mettre en oeuvre l'activité sportive (Camy, Le Roux, 1998). Le travail humain nécessaire aux activités sportives est inégalement reconnu en terme de compétences spécifiques, de fonctions particulières, jusqu'à l'identification de véritables "corps de métiers". En règle générale, on considère qu'une "profession" existe lorsqu'elle dispose d'une reconnaissance sociale passant par des critères comme : l'existence d'une organisation professionnelle propre (syndicat ou organisation professionnelle) ; l'existence d'une ou plusieurs formation(s) spécifique(s) ; l'existence d'une forme de reconnaissance légale (titre officiel, convention collective la mentionnant, etc....).

Dans le domaine du sport on trouve à coté de corps constitués de longue date (guides de haute montagne, moniteurs de ski, professeurs de golf, etc...), d'autres corps en cours de construction (entraîneurs par exemple). D'autre part, même pour les corps professionnels les mieux établis, les conditions nationales ou locales de construction et de reconnaissance des compétences varient très largement. Les identités professionnelles de ces "corps" sont le produit des conditions historiques souvent différentes dans lesquelles se sont établis les services qui les caractérisent. Les compétences revendiquées ou les savoir-faire reconnus en sont, par conséquent, directement dépendants. On peut prendre l'exemple des sauveteurs français devenus "maîtres nageurs sauveteurs", c'est-à-dire associant de façon indissoluble les compétences d'enseignement, de surveillance et de sauvetage, à la différence de la plupart de leurs homologues européens. De même, la conception du métier de guide de haute montagne tel qu'il est pratiqué dans les compagnies alpines et pyrénéennes, diffère de la conception beaucoup plus dépendante d'un itinéraire exclusif, qu'on trouve dans certains pays d'Afrique du nord ou d'Amérique du nord.

Ainsi, face à la diversification de la pratique et de la consommation sportive de ces dernières années, on peut considérer que le champ professionnel lié au sport s'est considérablement étendu. Il reste vrai que la part de la compétence sportive nécessaire à l'exercice de ces métiers est très variable selon le secteur d'activité. Par exemple, il est clair que les industriels et constructeurs ne privilégient la compétence sportive que pour des emplois à dominante commerciale.

De même que pour les activités sportives, nous proposons de présenter ici le choix fait par l'Observatoire Européen de l'Emploi Sportif (EOSE).

- ° Respectant les principes de la nomenclature internationale des professions (CITP 88, Bureau International du travail)⁹, la catégorie des **professions du sport** comprend toutes les personnes qui exercent une activité sportive contre rémunération (sportifs professionnels) et celles qui encadrent directement cette activité. Dans cette classification, le "groupe de base" 3475, intitulé "Athlètes, sportifs et assimilés" appartient au "grand groupe" des professions intermédiaires. La connaissance pratique et théorique des sports et de leur mise en oeuvre constitue la compétence essentielle des "professions du sport" appartenant à ce groupe. Il recouvre en fait cinq grands types de fonctions¹⁰ :
 - * **les "sportifs professionnels"**, présents dans un nombre limité de sports et en général tributaires des spectacles qui les font vivre ;
 - * **les "officiels du sport"** c'est-à-dire tous ceux, arbitres, juges, chronométreurs, qui surveillent d'une façon directe le déroulement des compétitions sportives ;
 - * **les "animateurs sportifs"** qui utilisent le sport comme moyen de mise en activité collective de publics spécifiques (personnes âgées, handicapés, jeunes, etc...) ;
 - * **les "moniteurs de sport"** qui enseignent une ou plusieurs activités sportives particulières à des publics qui les découvrent ou souhaitent se perfectionner ;
 - * **les "entraîneurs sportifs"** chargés de préparer et d'accompagner la production systématique de performance dans un sport donné.

⁹Classification Internationale Type des Professions / International Classification of Occupations (I.S.C.O. 88, International Labour Office)

¹⁰selon la proposition de l'E.O.S.E. se référer à LE ROUX N., CAMY J. (1997), *Nomenclature Européenne des Professions du Sport et en Relation avec le Sport*, Edition du R.E.I.S.S. / O.E.P.S., Barcelone, 90 p.

* Il existe également toute une gamme de professions qui, bien qu'appartenant à d'autres grandes familles professionnelles, requièrent des compétences approfondies et spécifiques en matière de sport. L'EOSE a essayé de donner, comme pour les activités en relation avec le sport, une liste la plus exhaustive possible de ces professionnels qui, pour être identifiés comme "**profession en relation avec le sport**" doivent présenter quelques éléments d'institutionnalisation (syndicats professionnels, formations spécifiques, dénominations reconnues...).

Classés selon l'ordre de la CIP 88, sont recensés :

- **des dirigeants / managers** professionnels d'organisations sportives ou en relation avec le sport ;
 - **des médecins du sport** ;
 - **des professeurs d'éducation physique et sportive** en milieu scolaire ;
 - **des journalistes sportifs** et autres spécialistes de la communication par / sur le sport ;
 - **des kinésithérapeutes spécialisés** dans les sports ;
 - **des agents ou promoteurs d'événements ou de sportifs professionnels** ;
 - **des vendeurs d'articles de sport** ;
 - **des gardiens d'installations sportives** et autres personnels d'accueil ;
 - **des ouvriers d'entretien** d'installations sportives.
- ° Enfin, les deux catégories de professionnels que nous venons de décrire ne sont pas les seules présentes au sein du secteur et de la filière sport. Un nombre important de personnes qui y travaillent relèvent **d'autres catégories de professions qui ne sont pas spécifiques** (ou spécifiées) par leur entreprise d'appartenance. D'autre part, certains professionnels du sport travaillent en dehors du secteur sport (en France près de la moitié d'entre eux travaillent dans l'administration publique).

4.3.2 dénombrer les professionnels du sport et les professionnels en relation avec le sport : difficultés

Les directives européennes relatives à la libre circulation des professionnels, conçoivent une profession comme telle dès lors qu'elle s'exerce contre rémunération. Cette conception juridique semble très simple et pourrait régler nos problèmes de définition et surtout de mesure.

Cependant dans le domaine du sport son application n'est pas aisée. En effet, il n'est pas rare de rencontrer des individus exerçant plusieurs activités, rémunérées ou non, en relation parfois avec plusieurs employeurs. Il devient alors difficile de considérer quelle est l'activité principale exercée par cette personne, car les critères à prendre en compte sont divers. Par exemple, faut-il tenir compte du temps consacré à telle ou telle activité ou de la rémunération perçue ? Ces deux critères peuvent ne pas refléter la réalité des situations. En effet, il peut arriver qu'une activité conçue comme "complémentaire" par un individu s'avère être la source principale de ses revenus ou encore l'activité lui prenant le plus de temps même si elle ne constitue pas son "métier" à proprement parler.

Ces éléments mettent en évidence un des problèmes auquel nous nous trouvons confrontés dès que nous parlons de métiers du sport, à savoir celui de la nature du travail mis en oeuvre dans un secteur tout à fait atypique. Il a parfois été question d'analyser les évolutions de l'emploi dans le secteur du sport en le confrontant aux tendances lourdes constatées dans l'emploi en général, et notamment de placer l'évolution de ces professions dans un mouvement général connu de précarisation et de flexibilisation de la main d'oeuvre. Or, à la manière des professions du spectacle, on peut sans doute considérer qu'une partie de l'emploi dans le secteur du sport comporte, et ce, de par la nature même du service qui est demandé, une grande partie d'emplois "précaires" ou instables (saisonnier notamment) qui ne sauraient être analysés en se référant au modèle de l'emploi salarié dominant.

Le domaine du sport offre une telle diversité dans les formes d'emplois qui y sont présentes, que l'estimation rigoureuse qui consisterait à tenir compte de sa spécificité est extrêmement complexe: en effet, une analyse de l'emploi dans le secteur du sport ne peut ignorer l'importance du "travail militant" (les bénévoles); d'autre part, au sein du sous-ensemble "travail rémunéré" la coexistence de salariés des administrations ou des entreprises et des travailleurs indépendants soulève la question d'une distinction entre des marchés du travail ne fonctionnant pas selon les mêmes règles. Enfin, une forme de travail à ne pas négliger: le travail "dissimulé" ou "travail au noir" qui est *a priori* particulièrement développé dans le secteur du sport. Par définition non comptabilisé dans les statistiques, il serait toutefois dommageable de l'ignorer si l'on considère que cette forme de travail peut être aussi une concurrence à l'emploi salarié, et surtout que sa présence témoigne d'une part de l'activité globale engendrée par le secteur et d'autre part de certains dysfonctionnements dans l'allocation du travail. Les tentatives de "quantification" des professionnels du sport et en relation avec le sport sont toujours confrontées à des problèmes de prise en compte de "cas limites", en marge des statistiques officielles.

Tous ces éléments montrent à quel point il peut être complexe d'effectuer un recensement des professionnels dans le domaine du sport, d'autant plus lorsque ce recensement doit se situer au niveau européen où les cultures nationales ont abouti à la construction d'identités professionnelles différentes d'un pays à l'autre. Nous avons toutefois procédé, d'après les données disponibles dans quelques pays (enquêtes sous-sectorielles, nationales ou régionales), à une estimation du nombre de personnes dans chacune des catégories de métiers que nous avons listés.

4.3.3 estimations européennes par professions (activité professionnelle principale)

Tableau 27 : Estimations européennes par professions (activité professionnelle principale)

PROFESSIONS DU SPORT	
"sportifs professionnels"	25 000
"officiels du sport"	1 000
"animateurs sportifs"	50 000
"moniteurs de sport"	350 000
"entraîneurs sportifs"	50 000
PROFESSIONS EN RELATION AVEC LE SPORT	
dirigeants / managers professionnels d'organisations sportives ou en relation avec le sport	50 000
médecins du sport	5 000
professeurs d'éducation physique et sportive en milieu scolaire	300 000
journalistes sportifs et autres spécialistes de la communication par / sur le sport	20 000
kinésithérapeutes spécialisés dans le sport	3 000
agents ou promoteurs d'événements ou de sportifs professionnels	5 000
vendeurs d'articles de sport	50 000
gardiens d'installations sportives et autres personnels d'accueil	150 000
ouvriers d'entretien d'installations sportives.	150 000

4.3.4 la structure professionnelle de la branche sport en Europe

Il est intéressant de comparer dans les différents pays de l'Union, la part de l'emploi occupée dans la branche sport par des professions dites "managériales", "techniques" ou "d'accompagnement du service (accueil, entretien...). Une première comparaison effectuée entre la France et le Royaume-Uni a montré que la structure professionnelle de la branche révélait au-delà de formes d'organisations différentes du travail, les choix institutionnels qui sont fait dans chacun des deux pays. A savoir, pour la France, une concentration des emplois dans la catégorie des techniciens sportifs traduit le système de formation français qui s'est traditionnellement concentré sur les compétences techniques (formation aux Brevets d'Etat) alors que la présence de managers en nombre plus élevé au Royaume-Uni pouvait être le signe d'une professionnalisation globale de la branche plus précoce dans ce pays (tableau 12). Cette analyse prolongée sur les pays pour lesquels nous disposons des données permet de constater la faible part occupée par les fonctions managériales dans l'emploi de la branche sport (moins de 10 %).

Tableau 28 : Structure professionnelle de la branche sport en Europe.

Pays	Managers	Autres	
		Techniciens, prof.	Employés, ouvriers
Royaume-Uni	21,3	20,4	58,3
France	13,7	39,5	46,8
Pays Bas	12,5	37,5	45,8
Belgique	9,8	52,1	38,1
Finlande	7,9	11,6	80,5
Portugal	5,6	35,0	59,4

4.4 Les politiques de l'emploi sportif

4.4.1 l'accès à l'emploi sportif

La façon dont la Communauté Européenne a défini les "professions réglementées"¹¹ conduit à considérer que les "professions du sport", tout au moins celles qui concernent l'encadrement des pratiques sportives (enseignement, entraînement, animation), sont en partie réglementées au sein des pays de l'Union européenne.

- ° Certains pays ont choisi, pour partie ou totalité de ces professions, de les réglementer en utilisant des dispositions législatives, réglementaires ou administratives. La France (comme la majorité des pays d'Europe centrale et orientale) constitue un cas exemplaire puisqu'elle réglemente l'ensemble des activités d'encadrement exercées professionnellement et elle impose dans ce cas un diplôme délivré ou reconnu par l'Etat. Mais d'autres pays européens réglementent aussi par la loi l'accès à certaines professions (voir tableau 29). Le plus souvent les professions visées sont les professions des sports de montagne (guide ou moniteur de ski) et celles des sports aquatiques.
- ° Dans certains pays ce ne sont pas des textes de loi qui réglementent directement les conditions d'accès aux professions du sport, mais ce sont les "corps de métiers" ou les fédérations sportives qui établissent des principes régulateurs tout aussi efficaces.
- ° Si l'on tente de faire un bilan global, la majorité des professions du sport ne sont pas à proprement parler réglementées. Cependant, des normes sont appliquées, des titres délivrés, qui aboutissent à un contrôle de fait de l'accès aux professions du sport. A l'inverse, on peut constater que même dans les pays où la réglementation s'applique, une proportion importante de professionnels ne satisfait pas nécessairement aux obligations légales (cas de la France - Etude INSEP. M. Leblanc).

¹¹ directive CEE 89/48 et directive CEE 92/51

Tableau 29 : Réglementation des professions du sport

PAYS	<u>Professions du sport totalement ou majoritairement réglementées</u>	<u>Quelques professions du sport réglementées</u>	<u>Aucune profession du sport réglementée</u>
Allemagne			<u>X</u>
Autriche		<u>X</u>	
Belgique		<u>X</u>	
Chypre		<u>X</u>	
Danemark			<u>X</u>
Espagne		<u>X</u>	
Estonie	<u>X</u>		
Finlande		<u>X</u>	
France	<u>X</u>		
Grèce		<u>X</u>	
Hongrie	<u>X</u>		
Irlande			<u>X</u>
Italie		<u>X</u>	
Lettonie	<u>X</u>		
Lituanie	<u>X</u>		
Luxembourg		<u>X</u>	
Malte	<u>X</u>		
Pays-Bas		<u>X</u>	
Pologne	<u>X</u>		
Portugal		<u>X</u>	
République Tchèque	<u>X</u>		
Royaume-Uni			<u>X</u>
Slovaquie	<u>X</u>		
Slovénie	<u>X</u>		
Suède		<u>X</u>	

4.4.2 les modalités de reconnaissance des qualifications

La question de la définition des qualifications professionnelles et de leur reconnaissance pose à la fois le problème des acteurs légitimes intervenant sur le sujet et des contenus proposés.

Dans la quasi-totalité des pays de l'Union européenne, la définition et la reconnaissance des qualifications professionnelles relèvent des partenaires sociaux dans un processus initié, accompagné et / ou validé par le Ministère de l'Éducation ou celui du Travail et de l'Emploi. La situation dans le secteur du sport est plus complexe dans la mesure où très peu de pays connaissent un partenariat social effectif dans ce secteur.

Ce sont donc souvent des administrations publiques, des organismes privés ou des "corps de métiers" qui ont tenté de définir nationalement ou internationalement les qualifications requises (cas des professions réglementées) ou souhaitées. On peut illustrer cette démarche par la production d'une plate-forme européenne des guides par exemple, travail qui constitue une référence commune pour tous les états de l'arc alpin. De la même manière "la structure de qualifications en cinq niveaux des entraîneurs" élaborée au sein du REISSEE a inspiré les réformes des formations dans plusieurs pays de l'Union européenne.

Nous voyons néanmoins que la tendance à faire entrer les qualifications relatives aux métiers du sport dans le "droit commun" des qualifications professionnelles se développe. Le travail réalisé au Royaume-Uni dans le cadre des NVQs/SVQs est de ce point de vue tout à fait exemplaire.

En matière de contenu, nous soulignerons que la tendance est à l'utilisation du concept de compétence et à une analyse partant des situations professionnelles et des savoirs/savoir-faire à mobiliser pour définir les qualifications. Le diplôme apparaît comme une résultante de la démarche ainsi définie. Les travaux conduits au Royaume-Uni, en Irlande, en France et aux Pays Bas s'inscrivent dans cette perspective.

4.4.3 les politiques d'aide au développement de l'emploi sportif

Depuis plusieurs années des politiques volontaristes pour favoriser l'emploi ont été mises en oeuvre dans les pays de l'Union européenne. Le sport, comme d'autres secteurs de services collectifs à la personne, est considéré comme une source de nouveaux emplois. Sans prétendre faire un inventaire exhaustif, nous allons examiner quelques initiatives prises aux niveaux régionaux et nationaux.

Nous partirons des orientations données au Conseil Européen de Luxembourg en 1995 pour classer ces initiatives.

1- Employabilité :

- ° La prévention du chômage des jeunes et du chômage de longue durée s'applique dans le secteur sportif dans plusieurs pays de l'Union européenne. Nous retiendrons en particulier le programme Finlandais "le sport donne du travail et de la qualité de vie" qui s'adressait à des jeunes ou à des chômeurs de longue durée et leur propose une prise en charge de 12 mois maximum. Le programme français "d'emplois jeunes" a été très largement utilisé dans le secteur sportif associatif. A partir d'un projet de développement présenté par l'association ou le service public, il s'agissait d'offrir un contrat de 5 ans, financé à 80 % par l'Etat sur la base du salaire minimum garanti, à des jeunes de moins de 25 ans en recherche d'emploi.
- ° Le passage de politiques passives à des politiques actives de l'emploi constitue une autre dimension, moins présente de façon spécifique dans le secteur du sport. Cependant l'idée largement répandue selon laquelle le sport serait un lieu de "resocialisation" pour des personnes en rupture devrait permettre d'envisager de l'utiliser comme un moyen de faciliter le passage d'une situation d'assistance à une situation d'activité.
- ° Faciliter la transition entre l'école et le travail : nous avons évoqué plus haut le retard quasi général du secteur sportif dans ce domaine. Signalons néanmoins que les formations en alternance et l'apprentissage se développent de plus en plus et apparaissent même comme les éléments clefs de la formation (par exemple, en France).
- ° Promouvoir un partenariat pour la formation continue : ici aussi le secteur sport n'est pas particulièrement en avance. Signalons le dispositif mis en place au Royaume-Uni et en Irlande s'appuyant sur des unités capitalisables et négociées par les partenaires sociaux (NVQs/SVQs / Skills Active).

2- Entrepreneuriat :

- ° Promouvoir le travail indépendant : celui-ci est largement présent dans le secteur sport (voir partie 4.2). Nous n'avons pas trouvé trace de programmes développés avec une certaine ampleur dans ce domaine.

- Explorer le potentiel de création d'emploi dans les nouveaux services, l'économie sociale et au niveau local. Le sport a été inscrit dans le programme ILDE et quelques initiatives locales, en nombre réduit, ont été menées dans cette perspective. Un projet d'ampleur coordonné par l'ENGSO pour faire un bilan et favoriser la diffusion de bonnes pratiques a été conduit en 2000-2002. Signalons également dans ce registre le dispositif "Profession sport" (France) qui permet de grouper des offres de travail émanant de plusieurs structures pour constituer un emploi à temps plein.
- Faire évoluer les charges sociales vers un système plus favorable à l'emploi. Plusieurs pays de l'Union européenne ont développé des programmes exonérant de charges sociales (ou réduisant celles-ci) les salariés du secteur sportif associatif (à la condition que les sommes versées ne dépassent pas un certain seuil). Il s'agit aussi de faire sortir de la clandestinité des pratiques très nombreuses de "travail au noir".

3- Adaptabilité :

- Nous avons déjà dit plus haut que c'est probablement dans ce domaine que le secteur sportif est le plus en retard parce que le sport n'est pas une activité économique comme une autre. Cependant, on assiste à des avancées très sérieuses pour la construction de relations entre partenaires sociaux, selon les traditions propres à chaque pays (approches donnant plus ou moins d'importance aux accords de branche ou aux accords d'entreprise). Les Pays Bas, la Belgique et la Suède disposent d'un cadre déjà mis en place. En France se négocie une convention collective pour la « branche sport ». Beaucoup d'autres conventions collectives concernant des domaines particuliers (Football ou autres sports professionnels, loisirs sportifs marchands) sont signées dans presque tous les pays d'Europe occidentale.
- Moderniser la législation du travail : rien n'est à signaler dans ce domaine. La mise en place d'un partenariat social sera sans doute l'occasion de négocier des accords tenant compte des conditions particulières du travail dans le secteur du sport. En particulier, tout ce qui concerne la durée maximale du travail par semaine, le travail le dimanche, le temps partiel, devrait être pris en compte dans le respect des intérêts des salariés et de celui des entrepreneurs.

- ° Le renforcement de la formation en entreprise: ce domaine est aussi pauvre en initiatives par rapport à d'autres branches. Cela tient surtout à la petite taille des entreprises du secteur. L'évolution très rapide des activités et des compétences requises crée pourtant un important besoin dans ce domaine et des initiatives publiques ou privées destinées à faciliter l'accès à la formation continue des salariés et des bénévoles devraient être prises.

4- Egalité des chances :

- ° Réduire les écarts entre les hommes et les femmes : nous avons vu que la part de l'emploi féminin par rapport à l'emploi masculin est supérieure à ce que l'on observe dans l'ensemble des autres branches dans les pays de l'Union européenne. Cependant, des écarts importants existent entre pays du sud et pays du Nord de l'Europe. C'est plutôt parmi les bénévoles, et plus encore, parmi les dirigeants du mouvement sportif que le retard est le plus important.
- ° Réconcilier vie familiale et vie professionnelle : rien de spécifique n'a été fait dans le secteur du sport pour traiter cette question. On peut penser, ici aussi, que le développement d'un partenariat social permettra sa prise en compte.
- ° Faciliter le retour à la vie active : c'est peut être dans ce cadre que l'on pourrait poser le problème de la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau. Dans ce domaine, les initiatives prises par les pays de l'Union européenne ne sont pas à la mesure du problème posé, en particulier pour tous ceux qui n'ont pas atteint une notoriété importante tout en étant mobilisés à plein temps par leurs pratiques. Une étude particulière sur ce sujet a été conduite à la demande de la Commission dans un autre projet.
- ° Promouvoir l'intégration des personnes porteuses de handicap : nous ne disposons pas de données permettant de situer le taux de personnes handicapées travaillant dans le secteur du sport, ni sur les mesures prises dans les pays de l'Union européenne pour prendre en charge ce problème. Si une attention croissante se porte sur la pratique sportive des handicapés, leur intégration professionnelle paraît marginale.

4.5 Les configurations des systèmes de l'emploi sportif

Si l'on regarde comment les configurations des systèmes sportifs se déclinent au sein des systèmes de l'emploi sportif, on voit effectivement un certain nombre de continuités :

- Les systèmes à configuration « bureaucratique » sont construits sur deux principes complémentaires en matière d'emploi : tout d'abord l'intervention régulatrice de l'Etat, passant en particulier par des professions du sport réglementées ; ensuite par une intervention directe des cadres mis à disposition par l'État dans la gestion du sport, en soutien du système sportif associatif. Cette logique s'exprime aussi au niveau des collectivités territoriales comme acteurs directs de l'encadrement sportif. Le niveau général d'emploi dans le secteur du sport, rapporté au niveau d'activité sportive est moyen. Les principales difficultés que l'on rencontre en matière d'emploi tiennent à la réactivité parfois faible du système aux évolutions de la demande des pratiquants sportifs. Cette configuration favorise l'existence de l'emploi qualifié mais qui cohabite aussi parfois avec un "second marché" du travail composé de travailleurs très précaires.

- les systèmes à configuration "missionnaire" sont caractérisés par un niveau d'emploi relativement faible, lorsqu'on le rapporte à l'activité sportive réalisée. Au-delà des effectifs limités de professionnels c'est leur légitimité dans le système qui est interrogée. Dans une telle configuration, l'engagement au service des valeurs de l'organisation est essentiel ; il se retrouve bien entendu chez les dirigeants bénévoles. Mais il est aussi requis des professionnels salariés. La régulation passe essentiellement par des formes d'exclusion ou d'inclusion "culturelles", c'est-à-dire par l'obligation de parcours relativement longs de socialisation professionnelle dans les organisations sportives. S'il existe un cadre légal d'emploi spécifique, il est essentiellement défini à l'initiative du mouvement sportif associatif.

- les systèmes à configuration "entrepreneuriale" sont caractérisés d'abord par une absence de régulation spécifique du marché de l'emploi. Cela se traduit à la fois par un haut niveau d'emploi mais aussi par un niveau de qualification, de rémunération et de stabilité d'emploi faibles. L'emploi sportif apparaît comme un "emploi de dépannage" pour un ensemble de personnes jeunes et relativement peu qualifiées. La présence un peu plus importante qu'ailleurs d'entreprises de taille moyenne ou même de chaînes internationales (fitness), conduit à une plus forte spécialisation des tâches correspondant à des compétences techniques précises, limitées et rapidement acquises au fur et à mesure des besoins d'un marché du travail très actif. Il existe néanmoins une forte aspiration individuelle, relayée par les autorités publiques et les partenaires sociaux, à la "professionnalisation".

- les systèmes à configuration « sociale » (en fait nous avons considéré qu'un seul pays répondait de façon dominante à ce modèle) se caractérisent du point de vue de l'emploi par la présence conjointe d'un grand nombre d'acteurs dont aucun n'occupe une position réellement dominante. Cela bien sûr signifie que des logiques en partie contradictoires, que nous venons de passer en revue, se confrontent dans son espace commun. L'originalité majeure, du point de vue de l'emploi, consiste en la présence influente des partenaires sociaux. Même si ceux-ci, comme nous l'avons déjà mentionné, ont généralement une puissance limitée, employeurs et salariés sont porteurs à la fois d'une logique de la compétence et d'une logique de la "carrière" professionnelle qui influe sur la définition d'une politique d'emploi (marché interne favorisé) et de formation (formation continue favorisée par rapport à la formation initiale). Pour résumer ce système se rapproche du système à configuration entrepreneuriale, mais avec des régulations conçues en prenant en compte un plus grand nombre d'acteurs et dans une perspective temporelle de plus long terme. La régulation de l'emploi s'y présente d'abord comme le fruit d'une négociation collective.

4.6 Conclusion

L'emploi dans le secteur du sport concerne plus de 800.000 personnes en activité professionnelle principale, probablement trois fois plus si on intègre ceux qui interviennent professionnellement en activité secondaire et dix fois plus si l'on associe les très nombreux encadrants bénévoles. Ajoutons que la croissance de l'emploi lors des dix dernières années a été très importante, près de 60 % en moyenne, soit une progression très supérieure à ce que l'on observe dans les autres secteurs comparables.

Partagé entre des entreprises associatives sans but lucratif et des entreprises à statut marchand, l'organisation dominante du travail se caractérise soit par la cohabitation d'un nombre très réduit de permanents professionnels avec des dirigeants et des encadrant bénévoles (sport associatif), soit par la présence exclusive d'un petit nombre de professionnels (très petites entreprises). Les conséquences sont importantes sur le spectre des compétences requises pour ces professionnels, c'est-à-dire une très large polyvalence.

Les emplois à temps partiel représentent une part supérieure à celle que l'on observe dans les autres secteurs, mais cette part a plutôt tendance à se réduire. L'emploi masculin domine légèrement, avec de très fortes variations entre pays du nord et pays du sud de l'Europe.

Enfin le niveau de qualification apparaît très contrasté et plutôt faible en moyenne, avec une évolution lente dans le temps, des salaires bas et une assez grande mobilité externe. Même si l'attachement au secteur conduit beaucoup de postulants à accepter des "sacrifices" importants en matière de rémunération et de conditions de travail, la faiblesse des salaires et des perspectives d'évolution de carrière pourraient être de ne nature à décourager les jeunes professionnels qualifiés de demeurer longuement dans ce secteur. De ce point de vue le sport apparaît pour les salariés comme un secteur reposant sur des compromis entre « passion » et « profession ».

À cette description globale de l'emploi, on peut ajouter la liste des professions concernées. Nous avons distingué les professions du sport, qui sont les plus spécifiques (entraîneur, moniteurs, animateurs) et les professions en relation avec le sport. Dans cette dernière catégorie nous avons particulièrement étudié les managers dans le secteur du sport et dans les secteurs en relation avec le sport, les professeurs d'éducation physique à l'école, les administrateurs du sport, les journalistes sportifs...

Globalement nous avons affaire ici à des "corps professionnels organisés" qui présentent une forte identité et des formations spécifiques. Ils disposent souvent d'une reconnaissance officielle, pouvant aller jusqu'à la réglementation de la profession par la loi. La qualification professionnelle fait très souvent appel à une longue expérience de terrain, même si les aspects formels de la formation sont beaucoup plus réduits. Cette remarque s'applique essentiellement aux professionnels du secteur sport.

5 La formation et l'enseignement professionnel dans le domaine du sport (FEP sport) dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne

5.1 Les systèmes de formation et d'enseignement professionnel dans le domaine du sport dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne

5.1.1 orientations générales

Nous avons, dans la deuxième partie, présenté les définitions en usage pour différencier enseignement général, enseignement pré professionnel et enseignement professionnel. L'application de ce cadre au domaine du sport n'est pas toujours évidente. En effet dans un domaine aussi spécialisé que celui du sport, on peut considérer que les formations se référant à une profession (ou un ensemble de professions) appartiennent à la catégorie des formations pré professionnelles. La présence dominante d'une dimension opérationnelle dans la formation indique pour sa part l'existence d'une formation proprement professionnelle.

Mais la question pose également le problème de l'ensemble institutionnel propre à l'enseignement professionnel sportif, ensemble distinct de celui de l'enseignement général et de l'enseignement pré professionnel. En fait, nous sommes dans le domaine du sport, dans une situation comparable à celle que l'on observe également dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de la culture et de l'art dans un grand nombre de pays d'Europe. Ces domaines constituent des territoires partiellement autonomes par rapport aux dispositifs qui prennent en charge la formation professionnelle en général, dispositifs qui sont quelquefois partagés entre Ministère de l'éducation et Ministère du travail.

Pourtant, si la formation dans le domaine du sport présente, comme celle des secteurs évoqués ci-dessus, une tendance au particularisme, la reconnaissance du sport comme phénomène économique justifiant que l'on investisse dans la formation des ressources humaines qui lui sont nécessaires, n'est pas évidente dans l'ensemble des pays européens. Bien que le sport "pèse" en moyenne près de 2 % du produit intérieur brut dans ces pays, il reste largement perçu comme un secteur essentiellement animé par des bénévoles. Cela signifie que si la spécificité du domaine de formation est généralement acceptée, son identification comme relevant de la formation professionnelle « normale » est davantage problématique.

Selon la nature des "systèmes sportifs nationaux" et des "systèmes d'emploi sportif" qui leurs sont associés, on aura des degrés différents de "normalisation" des formations professionnelles. Celles-ci pourront aller, d'un côté jusqu'à l'intégration de ces formations dans les dispositifs généraux, et d'un autre côté, conserver une complète "indifférenciation" entre formation de bénévoles et formation professionnelle.

Pour le dire rapidement, les systèmes relevant de "configuration bureaucratique", favorisent des dispositifs professionnels spécifiques, contrôlés ou mis en oeuvre par les pouvoirs publics spécialisés (Ministère des Sports). Pour leur part, les systèmes correspondant à des "configurations missionnaires", favorisent l'existence de dispositifs indifférenciés entre bénévoles et professionnels, dispositifs placés sous le contrôle du mouvement sportif associatif fédéré. Les systèmes relevant de "configurations entrepreneuriales" présentent un certain éclatement des dispositifs de formation et une forte autonomie de chaque composante du secteur (sport professionnel, loisirs sportifs marchands, sport compétitif associatif fédéré, sport "social"). Enfin, les systèmes à "configurations sociales" présentent une tendance à la "normalisation" de la formation professionnelle sportive voire à son intégration dans le système dominant.

Nous examinerons plus loin dans le détail ces situations dont nous rappelons que les classifications ne donnent qu'une première approximation.

5.1.2 les composantes du système de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport

Nous avons retenu trois composantes qui caractérisent selon nous un système de formation et l'enseignement professionnel dans le domaine du sport :

- les "instances de décision", qui conçoivent les cadres structurels (loi, décrets, convention...), choisissent des orientations, organisent l'affectation des ressources nécessaires avec l'appui de la technostructure administrative;
- les "institutions de formation", c'est-à-dire l'ensemble des dispositifs spécialisés et non spécialisés qui mettent en oeuvre les actions de formation ;
- les "processus de régulation" c'est-à-dire l'ensemble de principes et de règles qui organisent le système.

On retrouve généralement les mêmes instances de décision dans l'ensemble des pays de l'Union. Mais ce qui change, c'est bien entendu le pouvoir dont dispose chacune d'entre elles.

- les Ministères de l'Education ont généralement, seuls ou avec l'appui du Ministère du Travail la responsabilité première qu'exercent les pouvoirs publics. Cette responsabilité est parfois partagée par le Ministère ou les départements ministériels en charge du sport.

Le tableau ci-dessous présente la situation que l'on observe dans les pays de l'Union européenne.

Tableau 30 : Ministère agréant les formations professionnelles dans le domaine du sport

Pays	Ministère
Allemagne	Ministère de l'Education / Ministères de l'Education des Länder
Autriche	Ministère de l'Education, de la Science et de la Culture
Belgique	Ministère pour les affaires économiques et le travail
Chypre	Ministère de l'Education
Danemark	Ministère de l'Education
Espagne	Ministère de l'Education, de la Culture et du Sport
Estonie	Ministère de l'Education, Ministère de la Culture
Finlande	Ministère de l'Education
France	Ministère de la Jeunesse et des Sports / Ministère de l'Education nationale
Grèce	Ministère de l'Education – Ministère de la Culture (Secrétariat général du sport) – Ministère
Hongrie	Ministère de l'Education – Ministère du Travail et de l'Emploi – Ministère de l'Enfance, de la
Irlande	Ministère de l'Education
Italie	Ministère de l'Education
Lettonie	Ministère de l'Education et de la Science
Lituanie	Ministère de l'Education et de la Science – Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
Luxembourg	Ministère de l'Education
Malte	Ministère de l'Education
Pays-Bas	Ministère de l'Education, de la Culture et de la Science – Ministère de la Santé Publique, du
Pologne	Ministère de l'Education et du Sport
Portugal	Ministère de l'Education – Ministère du Travail
République Tchèque	Ministère de l'Education, de la Jeunesse et du Sport
Royaume-Uni	Ministère de l'Education : OCA/Skills Active (Agences publiques)
Slovaquie	Ministère de l'Education
Slovénie	Ministère de l'Education, de la science et du sport
Suède	Ministère de l'Education (mais large autonomie des formateurs)

- les instances régionales en charge de la formation sont également souvent concernées. La situation varie évidemment, selon que l'on se trouve dans un pays fortement centralisé ou bien dans un pays décentralisé ou fédéralisé.

- il existe également des situations où les responsabilités ont été déléguées au mouvement sportif lui-même. La Suède offre un exemple de ce type de dispositif de formation créé au sein du mouvement sportif, fonctionnant sous son contrôle, avec un soutien essentiellement financier des pouvoirs publics (surtout locaux).

- plus rarement, ce sont les partenaires sociaux qui occupent la responsabilité essentielle dans la définition du cadre et du contenu de la formation et de l'enseignement professionnel dans le secteur du sport.
- enfin, nous trouvons aussi des situations qui laissent une grande part aux initiatives prises par les acteurs du champ, employeurs, formateurs dans un cadre peu contraignant.

Tableau 31 - Contribution à la gouvernance de la formation professionnelle dans le domaine du sport

	Ministère éducation	Ministère de l'emploi	Ministère du sport (ou dépt.)	Régions ou autorités	Associations/ Corporations sportives	Employeurs	Syndicats de salariés	Mouvement sportif	Chambres de commerce et d'industrie
Allemagne	+	+	0	+++	++	+	+	++++	++
Autriche	+++	+++	+	+++	++	+	++	++	++
Belgique	+	0	+++	+++	0	0	0	++	+
Chypre	+++	0	+++	0	0	0	0	++	0
Danemark	+	0	0	0	++	0	0	++++	0
Espagne	++	0	+++	+++	+	+	+	+++	+
Estonie	+	+	+++	0	0	0	0	++	0
Finlande	+++	0	++	++	0	+	++	+++	0
France	++	+	++++	++	+	++	++	+++	+
Grèce	+++	+	+++	+	0	0	0	++	+
Hongrie	++	0	+++	+	0	0	0	++	0
Irlande	+++	+	+++	0	+	+++	+	+++	0
Italie	++	0	+	++	+	+	+	++++	0
Lettonie	+++	+	0	+	0	+	+	+	0
Lituanie	+++	++	+++	++	0	0	0	+++	0
Luxembourg	+++	0	+++	0	0	0	0	+++	++
Malte	++	0	+++	0	0	0	0	+++	0
Pays-Bas	+++	0	++	++	+	+	+++	+++	+
Pologne	++	0	++++	+	0	0	0	+++	0
Portugal	+++	++	++	+	+	+	0	++	0
République Tchèque	+++	0	+++	+	+	+	+	+++	0
Royaume-Uni	+	+	+	++	++	+++	+	+	0
Slovaquie	+++	0	+++	+	0	0	0	++	0
Slovénie	+++	0	+++	0	+	0	0	+++	0
Suède	++	+	+	+++	+	++	++	++++	0

Les "prestataires de formation" occupent une position originale dans le domaine du sport. Ce sont, dans la plupart des cas, des organisations sectorielles et même quand elles appartiennent à des ensembles plus vastes, comme des universités par exemple, elles cultivent une identité particulière.

- dans les systèmes à "configuration missionnaire", les dispositifs de formation sont très dépendants des organisations sportives fédérées et de leurs dirigeants et sont largement intégrés en leur sein. Ils apparaissent comme des lieux de reconversion possible pour des sportifs de haut niveau ou des entraîneurs en fin de carrière.

- les systèmes à "configuration bureaucratique" ont généralement construit des dispositifs publics de formation spécifique. Les personnels qui travaillent dans ces institutions se perçoivent souvent autant comme des prescripteurs que comme des prestataires de formation.

- la situation dans les systèmes à "configuration entrepreneuriale" génère à l'inverse une forte dépendance des dispositifs de formation à l'égard des besoins du marché du travail

Les "formes de régulation" passent le plus souvent par des procédures d'agrément de la part des autorités de tutelle. Agrément d'une institution, agrément d'un programme, voire contrôle exercé sur la délivrance des qualifications aux personnes à l'issue d'un cycle de formation, sous la forme de "licence" ou de "carte professionnelle" le plus souvent délivrée par les pouvoirs publics. Nous voyons sur le tableau ci-dessous, que cette dernière procédure est caractéristique des systèmes à "configuration bureaucratique" alors qu'un simple accord de principe et une éventuelle évaluation a posteriori suffisent dans les autres systèmes.

**Tableau 32 : Formes de régulation habituelle des formations professionnelles par l'Etat ou les
Agences publiques**

PAYS	Définition d'un cadre général	Identification des professions	Agrément institution	Agrément programme	Délivrance de «licences» individuelles ou de cartes professionnelles
Allemagne	X	-	X	-	-
Autriche	X	X	X	X	-
Belgique	X	-	X	X	-
Chypre	X	-	X	X	-
Danemark	X	-	X	-	-
Espagne	X	X	X	X	-
Estonie	X	X	X	X	
Finlande	X	-	X	X	-
France	X	X	X	X	X
Grèce	X	X	X	X	X
Hongrie	X	X	X	X	X
Irlande	X	-	X	X	-
Italie	X	-	X	-	-
Lettonie	X	X	-	-	X
Lituanie	X	X	X	X	X
Luxembourg	X	-	X	X	-
Malte	X	-	X	X	-
Pays-Bas	X	-	X	X	-
Pologne	X	X	X	X	X
Portugal	X	X	X	X	
République Tchèque	X	X	X	X	X
Royaume-Uni	X	X	X		
Slovaquie	X	X	X	X	X
Slovénie	X	X	X	X	X
Suède	X		X		

5.2 Les institutions de formation

5.2.1 les types d'institutions de formation

La classification internationale type de l'éducation (CITE) utilise deux critères principaux pour classer les institutions de formation:

- tout d'abord le caractère dominant ou secondaire de la fonction de formation pour l'institution.
- ensuite, son statut, public, privé non lucratif ou privé lucratif, en intégrant pour les structures privées leur degré de dépendance à l'égard des fonds publics. Cela débouche sur une classification en cinq catégories qui recouvrent les cas suivants:

- . les institutions publiques essentiellement dédiées à la formation.
- . les institutions publiques se livrant accessoirement à de la formation.
- . les institutions privées de formation, dépendantes majoritairement de fonds publics.
- . les institutions privées de formation, indépendantes des fonds publics et à caractère non lucratif.
- . les institutions privées de formation, indépendantes des fonds publics et à caractère commercial.

Dans le cas du sport, nous avons souhaité ajouter un autre critère, le caractère spécifiquement sportif de l'institution ou son caractère d'établissement généraliste.

Lorsque l'on essaye d'affecter les dispositifs de formation et d'enseignement professionnel dans le domaine du sport dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne, on peut finalement identifier cinq catégories d'établissements :

- des établissements publics de formation non spécifiquement sportifs. Ce sont essentiellement les Universités et autres établissements publics d'enseignement supérieur, ainsi que des centres publics de formation professionnelle dépendant généralement des régions;
- des établissements publics de formation spécifiquement dédiés au sport, relevant de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement secondaire. Cela recouvre à la fois les "Académies d'éducation physique et de sport" des pays d'Europe centrale et orientale et les "Instituts publics des sports" dépendant des Ministère des Sports ou de leurs équivalents régionaux dans les Etats fédéraux;
- des établissements de formation privés non lucratifs spécialisés dans le domaine du sport. Il s'agit ici principalement des centres de formation dépendant des fédérations sportives, des confédérations sportives, des comités olympiques nationaux, ou des représentations régionales de ces organisations;
- des établissements privés non lucratifs spécialisés dans un domaine du sport et dépendant de "corporations sportives" c'est-à-dire d'organisations qui représentent certaines professions du sport.

5.2.2 les différentes institutions de formation et d'enseignement professionnel dans le domaine du sport dans les vingt-cinq pays de l'U.E.

- nous commencerons par faire un état des lieux. Le nombre et l'influence relative des différents types d'institutions dans les dispositifs nationaux de formation dans le domaine du sport, varient fortement selon les pays et selon la position qu'occupent les différentes instances de décision. De façon statique, on peut sans doute distinguer les pays présentant un très large spectre d'institutions et une présence relativement "équilibrée" de ces différentes institutions. À l'inverse, on a des situations où domine un type particulier d'institutions dans le paysage de la formation professionnelle. La collecte d'informations a été difficile et ne permet pas toujours de porter un diagnostic assuré à partir de données irréfutables. Nous essayons néanmoins ci-dessous de présenter un bilan de la situation dans les vingt-cinq pays.

Tableau 33 : Place des « prestataires de formation »

	PUBLIC				PRIVE NON LUCRATIF		PRIVE LUCRATIF	
	Universités	Ecoles poly-techniques et collèges	Ecoles Ministère des Sports	Ecoles publiques non spécifiques	Centres de formation Fédérations	Ecoles de Corporations	Ecoles d'entreprises groupes	Indépendants
Allemagne	+++	++	0	+	++++	+++	++	+
Autriche	++	++	0	++	++	++	++	+
Belgique	++	++	+++	0	++	+	0	0
Chypre	+	+	0	++	++	0	0	0
Danemark	++	+	0	+	++++	++	+	+
Espagne	+++	++	++	+++	+++	+	+	+
Estonie	+++	+	0	0	+	0	0	0
Finlande	+++	++	+++	0	++	0	+	+
France	++	0	++++	+	+++	0	+	+
Grèce	+++	+++	+++	++	++	+	+	+
Hongrie	+	+	+++	0	++	+	0	+
Irlande	++	+	+	0	++	+++	++	+
Italie	++	0	0	0	++++	++	+	+
Lettonie	+++	0	0	0	++	0	0	0
Lituanie	+++	0	0	+	++	0	0	+
Luxembourg	0	0	+++	0	+++	+++	0	0
Malte	+++	++	++	0	++	0	0	
Pays-Bas	+	+++	+	+	+++	+	+	+
Pologne	++++	0	+++	+	+++	+	+	++
Portugal	++	+++	++	++	++	+	+	+
République	+++		+	0	++	+	+	++
Royaume-Uni	+++	+++	++	++	++	++	++	+
Slovaquie	+++	++	+++	+	++	0	+	++
Slovénie	+++	+	++	+	++	+	0	+
Suède								

++++ : dominante

+++ : forte

++ : moyenne

+ : faible

0 : nulle ou pas d'information

L'estimation du nombre d'institutions de formation ne dit rien de la taille de chacune. En première approximation, les centres de formation fédéraux sont les plus nombreux (près de 800). Mais les Universités et les Collèges représentent près de 500 institutions et les institutions à but lucratif seraient environ 300.

Tableau 34 : Estimation du nombre d'Institutions de formation en FEP Sports (« prestataires »)

	ETABLISSEMENTS PUBLIC				PRIVE NON LUCRATIFS		PRIVE LUCRATIFS	
	Universités	Ecoles poly-techniques et collèges	Ecoles Ministère des Sports	Ecoles publiques non spécifiques	Centres de formation Fédérations	Ecoles de Corporations	Ecoles d'entreprises groupes	Indépendants
Allemagne	60	4	0	10	Env. 100	15	60	75
Autriche	4	2	5	13	58	-	-	4
Belgique	6	23	2	--	1	1	-	-
Chypre	0	1	1	-	1	-	-	-
Danemark	3	3	-	-	100	2	-	2
Espagne	16	34	18	4	18	-	2	4
Estonie	2	1	-	-	1	-	-	-
Finlande	1	4	9	-	30	-	-	-
France	45	-	29	10	200	-	3	15
Grèce	7	5	20	29	3	1	6	-
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	2	9	2	32	6	8	2	-
Italie	30	0	0	0	19	3	10	10
Lettonie	4	0	0	1	-	0	0	1
Lituanie	4	0	0	1	-	0	0	-
Luxembourg	0	0	1	0	0	1	0	0
Malte	1	1	0	0	-	0	0	0
Pays-Bas	2	10	20	-	-	0	1	0
Pologne	4	8	1	13	58	3	0	14
Portugal	8	11	1	12	1	-	2	5
République	5	-	-	-	-	-	-	1
Royaume-Uni	139	69	-	-	17	10	-	-
Slovaquie	3	-	1	-	75	-	-	50
Slovénie	1	-	-	-	60	-	-	-
Suède	12	-		23	25	-	3	8
TOTAL	268	185	109	148	774	44	89	189

- nous essaierons maintenant d'identifier des tendances d'évolution.

Si l'on se place d'un point de vue "dynamique", on constate d'abord l'existence de ce l'on pourrait appeler les "institutions traditionnelles" de la formation professionnelle dans le domaine du sport.

. Il s'agit d'abord des établissements d'enseignement supérieur spécialisés ou des facultés/départements universitaires formant à l'éducation physique et au sport. La situation diffère dans les pays d'Europe centrale et orientale, où ces institutions ont été, surtout après la seconde guerre mondiale, au service de la formation des cadres nécessaires au développement d'un sport d'Etat (aussi bien d'entraîneurs intervenant au plus haut niveau que de professeurs d'éducation physique et sportive) et dans les pays d'Europe occidentale où la formation des professeurs d'éducation physique est restée dominante jusqu'à la fin des années soixante-dix.

. Parmi les "institutions traditionnelles", il faut aussi classer les dispositifs de formation dépendant des fédérations ou des confédérations sportives. Ceux-ci sont plus ou moins présents et puissants selon les pays, avec, on peut s'en douter, une position dominante dans les pays relevant de "configuration missionnaire", comme la Suède, l'Allemagne et l'Italie.

. la troisième catégorie "d'institutions traditionnelles" est constituée par les institutions publiques initiées par les Ministères des Sports. Cette situation se retrouve dans un nombre limité de pays, en France d'abord où ils sont très fortement représentés sur l'ensemble du territoire, mais aussi en Espagne (où ils ont été créés à l'initiative des Communautés autonomes) en Grèce et au Portugal.

. enfin, dernière catégorie "d'institutions traditionnelles", les dispositifs de formation dépendant de "corporations sportives" particulières, là où elles ont une force suffisante : moniteurs de ski, guides de montagne, maître nageurs, etc... Les institutions de formation de ces corporations sont très présentes au Royaume-Uni, mais aussi dans certaines régions d'Italie, d'Allemagne et en Irlande.

Ces dispositifs traditionnels connaissent un certain nombre "d'évolutions internes", bien entendu sous l'influence de facteurs environnementaux.

. les "académies sportives" autonomes des pays d'Europe centrale et orientale sont engagées dans un processus d'intégration progressive au sein des universités traditionnelles, non sans résistance de la part de leurs membres. Elles sont aussi parallèlement engagées dans un processus de diversification de leurs formations. Ces deux processus sont parfois contradictoires car le premier tire les formations vers une tendance "généraliste". "L'universitarisation" des formations sportives a en effet tendance à se traduire par une progressive déconnexion vis-à-vis des exigences du marché du travail sportif qui peut avoir pour origine leur "colonisation" par des secteurs universitaires plus puissants.

en ce qui concerne les universités d'Europe occidentale, c'est pour l'essentiel la crise des recrutements des professeurs d'éducation physique qui a provoqué, au milieu des années quatre-vingts, un processus de diversification. Celui-ci n'était pas, dans la plupart des cas, une réponse correspondant à une demande émanant des acteurs du champ, mouvement sportif fédéré, sport professionnel, loisirs sportifs marchands, mais plutôt un processus de défense d'un territoire de formation menacé de récession. La conséquence semble être une adéquation médiocre aux besoins du marché du travail dans le domaine du sport.

pour ce qui concerne les dispositifs dépendant des fédérations, partout où la "configuration missionnaire" est solidement implantée, ils maintiennent leurs activités. Une tendance se fait toutefois ressentir, celle d'engager des coopérations avec d'autres dispositifs de formation. Ceux-ci peuvent être des universités, comme cela existait traditionnellement et se maintient encore aujourd'hui dans les pays d'Europe centrale et orientale, soit des établissements publics généralistes de niveau secondaire, soit même des écoles privées du secteur marchand.

pour leur part, les dispositifs publics dépendant des Ministères des Sports ont tendance à se rapprocher, dans leurs statuts comme dans leurs modes de fonctionnements, des centres de formation professionnelle "généralistes". C'est aussi le cas des centres de formation dépendant des "corporations sportives".

Nous traiterons maintenant de ce que nous avons appelé les "institutions nouvelles" intervenant dans la formation et l'enseignement professionnel dans le domaine du sport.

Avec l'engouement des jeunes pour le sport et les processus de reconversion vers le sport de jeunes en échec scolaire, la formation professionnelle dans le domaine du sport apparaît comme un marché très prometteur, en particulier dans le domaine des loisirs sportifs marchands. Le secteur privé lucratif de la formation se développe rapidement dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Le marché est couvert par deux types d'institutions :

tout d'abord des "entrepreneurs individuels de la formation professionnelle". Ceux-ci sont de plus en plus nombreux et connaissent une croissance spectaculaire dans les pays d'Europe centrale et orientale.

ensuite, les "écoles d'entreprise ou de groupes" qui sont portées par des sociétés internationales. Ces groupes sont à la fois intéressés par le "marché de la formation" lui-même, mais aussi par la possibilité de former ainsi, dans des conditions optimales, les ressources humaines qui sont nécessaires à leur activité. Cette démarche est particulièrement présente dans le domaine du fitness.

on voit également des initiatives émanant d'organismes de "normalisation" qui tentent d'imposer sur le marché de la formation professionnelle dans le domaine du sport des certifications en matière de qualité de formation.

enfin, on observe aussi, parallèlement au processus de rapprochement des institutions de formation spécifiquement sportives des standards de la formation professionnelle, un investissement des "institutions généralistes de formation professionnelle" sur le domaine du sport, soit de façon autonome, soit en coopération avec des acteurs du monde sportif. Cela est particulièrement sensible dans des pays comme l'Autriche et l'Espagne.

- Pour résumer, les institutions de formation et d'enseignement dans le domaine du sport sont engagées dans ce mouvement qui accompagne, avec un temps de retard, la croissance de la pratique sportive et ses évolutions qualitatives. Cela conduit à la fois à une évolution interne des institutions déjà présentes sur le marché, et à l'apparition de "nouveaux acteurs". La régulation d'un tel dispositif n'est pas sans poser d'importants problèmes. L'intervention des pouvoirs publics reste très présente dans un grand nombre de pays, avec le souci de contrôler la qualité des initiatives, sinon leur nombre. Dans les pays relevant de "configuration missionnaire", les confédérations sportives comptent sur la prégnance de leur valeur dans l'ensemble de la société pour limiter la concurrence. De façon complémentaire, elles s'engagent, parfois délibérément, dans des partenariats avec les plus puissants des entrepreneurs privés, pour essayer de préserver leur existence dans le champ.

L'existence d'une "carte des métiers" et de "grilles de qualification" portée par les partenaires sociaux, constitue le mode de régulation privilégiée des systèmes à "configuration sociale" ou de ceux qui évoluent dans cette direction.

5.3 Les programmes de formation professionnelle dans le domaine du sport

Comparer les programmes préparant de façon plus ou moins directe à une vingtaine de professions dans vingt-cinq pays différents est une tâche dont on comprend aisément la difficulté. Nous essaierons de répondre en choisissant d'abord un certain nombre de variables pour conduire ces comparaisons. Nous commencerons par rappeler le cadre général dans lequel sont conduits ces programmes, c'est-à-dire les formes de coordination ou de régulation dont ils sont l'objet. Nous tenterons ensuite de repérer l'existence et, lorsque cela est possible, le nombre de programmes correspondant aux diverses professions. Cela nous fournira deux informations majeures : le niveau de "diversification" et de "spécialisation" des dispositifs de formation dans un pays donné. Nous avons souligné la profondeur des transformations qui touchent la pratique sportive en Europe depuis une trentaine d'années, ce premier critère nous aidera à mesurer les qualités d'adaptabilité des systèmes nationaux aux "nouveaux besoins". Nous essaierons également de caractériser les programmes par les niveaux de formation auxquels ils correspondent. Cette information sera rapprochée de la situation des qualifications des personnes en cours d'emploi dans le domaine du sport et devrait nous permettre d'avoir une première idée sur le degré d'adaptation des programmes en termes de niveau de qualification.

Nous traiterons enfin de la présence et si possible du niveau de pénétration de quatre modalités particulières de formation : l'apprentissage ; la formation tout au long de la vie ; la validation de l'apprentissage informel/non formel ; l'apprentissage à distance ou par moyen électronique. Ces dernières informations devraient nous permettre d'évaluer la flexibilité des systèmes de formation.

5.3.1 le cadre de conception des programmes de formation

Dans la majorité des pays de l'Union européenne, il existe une forme d'agrément des programmes (voir tableau 32) qui présente deux aspects : l'accord sur un cadre de référence pour un type de formation donnée ; l'agrément effectif d'un programme mis en oeuvre par un opérateur donné à un moment donné. Cette deuxième forme peut être une simple vérification du respect du cadre de référence mais peut aller aussi jusqu'à un contrôle sur la certification. Nous avons aussi évoqué précédemment (tableau 29) le mode le plus poussé de contrôle que représente "l'agrément individuel" des personnes ayant suivi la formation (systèmes de "licence" ou de "carte professionnelle").

Cette présentation synthétique ne tient pas compte des disparités observées selon le type de "prestataires" de formation : les Universités disposent de cadres réglementaires variables, d'une autonomie quasi complète dans la conception et l'ouverture de programmes, jusqu'à la gestion centrale, au niveau d'un ministère, de cette décision, en passant par l'autonomie de la décision d'ouverture au sein d'un cadre national imposé. C'est d'ailleurs cette modalité qui est la plus répandue dans les pays de l'Union Européenne. Évidemment, les choses sont différentes pour les formations conçues et mises en oeuvre par les fédérations sportives. Dans ce cas, le régime commun est celui d'une autonomie très large vis-à-vis des autorités contrôlant la formation et l'enseignement professionnel, sauf si les organisations sportives souhaitent délivrer des formations agréées. Une dépendance existe parfois vis-à-vis des fédérations sportives internationales, lorsque celles-ci décident de créer un label de formation qui leur soit propre.

5.3.2 l'existence de programmes correspondant aux différentes professions dans le domaine du sport

Tableau 35:Niveau des formations identifiées

PAYS	<u>ENTRAINEURS</u>		<u>MONITEURS</u>										<u>ANIMATEURS</u>			<u>MANAGERS</u>	
	<u>Football</u>	<u>Autres</u>	<u>Natation</u>	<u>Voile</u>	<u>Golf</u>	<u>Montagne</u>	<u>Ski</u>	<u>Equitation</u>	<u>Tennis</u>	<u>Sports Combat</u>	<u>Préparation physique</u>	<u>Plongée</u>	<u>Fitness</u>	<u>Jeunes</u>	<u>Handicap</u>	<u>Troisième age</u>	<u>Managers spécialisés</u>
Allemagne	III	II-III	II-III	II-III	II-III	II-III	II-III	II-III	II-III	II-III	II-III	II-III	II-IV				III-V
Autriche	II-III	II-III	II	II	II	II	III	II-III	II-III	II	IV	II-III	III	II-III	II	III	IV-V
Belgique	II-IV	I-II	I-II	I-II	I-II	I-II	I-II	I-II	I-II	I-II		I-II	II-III		I-IV		IV-V
Chypre	II-IV	I	I	I				I	I			I		I			IV
Espagne	II-IV	I-III	I-III	I	I	III	II-III	II	I-III	I-III		I-II	I-II		I		III-V
France	II-V	II-V	II-V	II-V	II-V	II-V	II-V	II-V	II-V	II-V	IV-V	II-V	II-III	II-IV	II-III	II-III	III-V
Grèce	II-IV	II-IV	II-IV	I-II	I-II	I-II	I-II	I-II	II	II	III-V						III-V
Irlande	II-IV	II-IV	I-II	II	II	II		II	II	II		I-II	II-III		II-IV		III-IV
Italie	II-IV	II-IV	I-IV	I-III	I-III	III	I-III		III	I-III	III-IV	II	II-III		IV-V		IV-V
Lettonie	IV	IV	IV				IV			IV		IV		IV			IV
Luxembourg	I-II	I-II	III	II					I	I-II		I-III	II	II	II	II	
Malte	I-III	I-III											II-III				
Pays-Bas	I-IV	I-IV											I-IV				

5.3.3 le niveau de formation des programmes aux professions du sport ou en relation avec le sport

Lorsque l'on analyse avec les éléments disponibles, les niveaux de qualification présents dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne, en essayant de repérer ceux qui dominent, on aboutit au tableau suivant (tableau 35):

Celui-ci nous montre trois choses principales :

- il existe une assez grande diversité de situations selon les pays ;
- il y a globalement une dominance de programmes se situant soit au niveau II, soit au niveau IV ;
- en conséquence, on constate une faible représentation des formations de niveau III. Cette situation paraît un peu en décalage avec l'état des qualifications dont disposent les professionnels intervenant dans le secteur du sport (voir tableau dans le chapitre 4). En effet les qualifications requises sur le terrain sont majoritairement de niveau II ou III. Même si l'on sait qu'il existe une différence entre les qualifications du "stock" de personnes en activité et celle du "flux" de personnes recrutées, l'écart est trop important pour être justifié ainsi. Nous sommes donc vraisemblablement dans une situation où les qualifications proposées dans les systèmes de formation sont en décalage avec les besoins actuels du marché du travail dans le domaine du sport. Ce point de vue est validé par les interviews des correspondants nationaux, la question étant d'ailleurs autant liée au contenu des compétences attendues qu'au niveau proprement dit.

5.4 L'état de l'application de la déclaration de Copenhague dans le domaine du sport

Les résultats de notre étude montrent que nous sommes seulement au début de la mise en oeuvre de la déclaration de Copenhague dans le secteur du sport. Cette situation n'est pas exceptionnelle si l'on en croit le rapport intermédiaire réalisé par la Commission européenne et intitulé "Education et formation 2010".

Quel est le premier bilan que l'on peut dresser pour le domaine du sport ?

- en matière de transparence des qualifications et des compétences, une première initiative a été prise il y a près de quatorze ans pour produire un cadre commun pour l'analyse des qualifications et des compétences dans quelques domaines professionnels. Cependant, jusqu'à présent, rien de systématique n'a vraiment été entrepris et l'utilisation de l'EUROPASS et de l'Euro CV par exemple est peu développée.
- en matière "d'assurance qualité" de la formation et de l'enseignement professionnel dans le domaine du sport, à l'exception d'un petit nombre de formations relevant du secteur marchand, aucune démarche systématique n'a été entreprise. On peut simplement relever les initiatives prises il y a quelques années pour définir une méthode pour le suivi de l'insertion des diplômés.
- le système de crédits européens dans la formation et l'enseignement professionnel, n'a pour le moment trouvé aucune application dans le domaine du sport. Signalons simplement une initiative du REISS il y a plus de dix ans pour s'inscrire dans le "cercle extérieur" du projet ECTS. Indiquons aussi qu'un travail d'identification des professions et des compétences qui sont à la base d'un tel projet a été réalisé dans plusieurs domaines professionnels relevant du sport.
- pour ce qui concerne la validation des apprentissages informels ou non formels, il y a peu d'expérience en cours dans ce domaine. Nous devons souligner l'exemple français de la "validation des acquis de l'expérience" qui prend une importance croissante. Le ministère des Sports aussi bien que les universités intervenant dans la formation aux professions du sport sont plutôt à la tête de l'application de ce programme qui concerne l'ensemble des secteurs. On peut imaginer que cette expérience pourra servir de référence.
- la formation et l'orientation tout au long de la vie ne paraissent pas connaître de développement particulier dans le secteur du sport, tout au moins en ce qui concerne sa dimension formelle. On peut toutefois signaler des efforts croissants pour accueillir les personnes en cours d'emploi, en particulier dans les domaines de l'entraînement et du management.

- les qualifications sectorielles dans le domaine du sport dépendent de trois grandes catégories d'acteurs et de leur coopération :
 - . les organisations responsables de la gouvernance du système. Au niveau national il y a peu de pays qui ont réussi à coordonner tous les acteurs travaillant dans le domaine de la formation professionnelle dans le secteur du sport. Nous avons déjà signalé que, dans la plupart des pays, nous sommes en face d'un ensemble d'acteurs sans claire délimitation de leur rôle et parfois même en compétition les uns avec les autres sans réel bénéfice pour l'ensemble du système.
 - . les partenaires sociaux sont les instances régulatrices clefs au niveau du secteur. Leur situation dans le secteur du sport est encore faible dans la plupart des pays européens. Leur renforcement et le renforcement de leurs relations avec les prestataires de formation est un défi majeur pour les années à venir. Ceci est l'objet du projet appelé "construire le dialogue social dans le secteur du sport" avec une perspective raisonnable de création d'un "comité de dialogue social" dans le secteur sport dans les deux ans.
 - . les prestataires de formation sont évidemment dans une position centrale. Ils sont nombreux, d'origine et de statuts variés. Comme nous venons de le signaler dans le précédent paragraphe, une des difficultés majeures rencontrées est l'établissement de liens opérationnels avec les "commanditaires" pour des raisons fonctionnelles ou culturelles.
- la dimension européenne de la formation et de l'enseignement professionnel, qui est présentée dans l'ensemble des secteurs comme la partie la moins avancée dans la mise en oeuvre du processus de Copenhague, est probablement un des points forts dans le cas du secteur sportif. Les développements qui sont présentés dans la troisième partie du chapitre 6 nous semblent suffisamment explicites en la matière.

Le tableau ci-dessous tente de faire le point de la situation dans les différents pays de l'Union européenne dans les domaines que nous venons d'évoquer :

Tableau 36 : Niveau de mise en œuvre du processus de Copenhague

PAYS	Dimension européenne	ECVET	Europass	Formation tout au long de la vie	Validation apprentissages informels	Validation Qualité	Apprentissage/ alternance
Allemagne	+++	0	+	++	0	+	+
Autriche	++	+	++	++	0	++	+++
Belgique	++	0	0	++	0	++	0
Chypre	++	0	0	++	0	0	0
Danemark	++	0	0	++	+	+	+
Espagne	++	0	+	++	+	+	+
Estonie	++	+	+	++	+	++	0
Finlande	+++	++	+++	+++	++	++	++
France	++	0	+	+++	+++	+	++
Grèce	+	0	0	++	+	+	0
Hongrie	++	0	+++	++	+	+	+
Irlande	++	0	0	++	+	++	+
Italie	++	0	0	++	+	+	0
Lettonie	++	+	+	++	++	+	?
Lituanie	++	0	0	++	+	+	0
Luxembourg	++	0	0	++	+	+	++
Malte	++	0	0	+++	+	++	0
Pays-Bas	+++	+	++	+++	++	+++	++
Pologne	++	0	0	++	++	+	0
Portugal	++	+	0	++	+	+	0
République Tchèque	++	0	0	++	++	0	+
Royaume-Uni	++	0	0	+++	++	+++	++
Slovaquie	+	0	0	++	++	0	0
Slovénie	+	0	0	++	++	0	0
Suède	++	+	+	+++	++	+	0

- ++++ : généralisé
- +++ : très présent
- ++ : présent
- + : existe mais rare
- 0 : n'existe pas (ou pas d'informations)

5.5 Les configurations des systèmes de formation et d'enseignement professionnel dans le domaine du sport dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne

Pour essayer de rendre plus facilement intelligible un ensemble de situations aussi complexes, nous poursuivrons dans ce chapitre, en l'adaptant à l'objet "formation et enseignement professionnel", la démarche entreprise dans les deux chapitres précédents pour rapprocher la situation des pays à des "configurations" particulières. Nous commencerons par isoler les critères spécifiques à mobiliser pour faire émerger ces configurations dans le champ de la formation. Nous essaierons ensuite d'établir le profil de ces configurations dans le domaine de la formation. Nous nous efforcerons enfin de rapprocher les différents pays de l'une ou l'autre de ces configurations.

5.5.1 les critères qui caractérisent les systèmes de formation et d'enseignement professionnel dans le domaine du sport

La grande diversité que l'on observe dans les systèmes de formation professionnelle dans le domaine du sport au sein des différents pays de l'U.E. nous paraît s'ordonner autour de quatre critères qui nous semblent caractériser les systèmes de formation professionnelle.

- **le niveau d'adaptation des formations au marché du travail**, à la fois qualitativement et quantitativement, constitue le premier critère.

Dans ce cadre, on observe tout d'abord l'existence de systèmes que l'on nommera « traditionnels » où l'essentiel de la formation professionnelle (que l'on devrait plutôt qualifier ici de "pré professionnelle") est tourné vers la formation de "professeurs d'éducation physique" au sein ou en marge d'un système universitaire. Ces professionnels hautement qualifiés sont faiblement adaptés aux exigences de diversification qui s'expriment de façon croissante sur le marché de l'emploi et leur niveau élevé de formation ne correspond en général pas aux emplois proposés (déqualification). De façon complémentaire, les formations à l'encadrement des activités physiques et sportives (entraîneur, moniteurs) sont assurées par les fédérations qui préparent ainsi aussi bien des encadrant bénévoles que d'éventuels professionnels proportionnellement très peu nombreux. Les formations formelles proposées sont généralement très courtes, même si elles s'appuient le plus souvent sur une pratique personnelle et sur des expériences complémentaires d'encadrement bénévole. Elles aboutissent à des niveaux de qualification qui dépassent très rarement le niveau II, même s'il est difficile de les situer précisément.

À l'opposé de ces systèmes «traditionnels" on va trouver des systèmes présentant une offre très diversifiée de programmes, correspondant à la fois au large spectre de professions en cours de construction dans le secteur et aux niveaux de qualifications variables auxquels ils peuvent correspondre (du niveau II au niveau IV). De façon très significative, c'est l'existence d'un nombre important de programmes de niveau III ou II diversifiés qui va nous renseigner sur ce niveau d'adaptation. En règle générale, nous pouvons dire que les systèmes de formation professionnelle et pré- professionnelle aux professions du domaine du sport, se caractérisent par à un "excédent" de formations initiales de niveau IV et V et par une très forte présence de formations techniques sportives de niveau faible (infra II), concernant à la fois des bénévoles et des professionnels (ceux-ci très minoritaires en nombre). Les formations de niveau II et III, qui semblent constituer l'essentiel de la demande sur le marché du travail, sont généralement peu développées. En première analyse et là où l'on peut disposer d'informations fiables, cela se traduit par un niveau élevé d'inadéquation entre offre et demande d'emploi que l'éventuelle "déqualification" de diplômés universitaires ne parvient pas à corriger complètement.

- le deuxième critère que nous avons identifié est celui de la **flexibilité des dispositifs de formation professionnelle**. Celle-ci peut être identifiée en utilisant trois dimensions particulières :

. Nous désignons ainsi d'abord la capacité à répondre aux attentes de reconnaissance des qualifications obtenues dans un processus de formation informelle (« validation des acquis de l'expérience » dans le dispositif français; reconnaissance des formation informelles/non formelles dans la terminologie internationale).

Evoquons ici deux formes différentes de cette reconnaissance : tout d'abord la reconnaissance "professionnelle", c'est-à-dire la possibilité de promotion au sein du système de production sur la base de cette expérience. Dans l'ensemble, cette forme de reconnaissance est largement pratiquée dans un milieu où domine la culture du "savoir-faire". La seconde forme de reconnaissance est celle qui émane du monde de la formation en particulier des milieux académiques. Ici, les résistances sont généralement fortes avec quelques exceptions notables dont la France qui a mis en place un dispositif de "validation des acquis de l'expérience" s'appliquant de façon efficace dans le champ du sport.

. Nous désignons ensuite ainsi la présence de dispositifs de "**formation tout au long de la vie**", en première approximation, de "formation continue". Dans ce domaine également, les situations sont contrastées. Dans l'ensemble des pays étudiés cette possibilité existe. Mais elle ne semble pas être partout mise en oeuvre et concerner un nombre conséquent de personnes travaillant dans le secteur du sport.

Dans la majorité des pays, elle reste une procédure doublement marginale: limitée par le nombre de personnes qu'elle concerne et discriminée par la nature des titres accessibles par cette voie et qui sont différents de ceux auxquels on peut prétendre dans le cadre de la formation initiale. Ici encore, on observe dans quelques pays pionniers, la situation dans le domaine du sport s'inscrivant dans la politique générale de formation professionnelle avec souvent un peu de retard et un moindre développement.

. Nous pensons enfin aux modalités d'organisation de la formation qui permettent d'articuler, pour le moins, de concilier formation et situation d'emploi. On pense ici particulièrement à la formation à distance ou par "e-learning" et aux formations "en alternance", essentiellement aux formations par apprentissage. Dans ce domaine également la situation est très contrastée. On observe tout d'abord des pays où l'apprentissage est assez largement développé dans le secteur du sport (cas de l'Autriche, des Pays-Bas, de la France) ou en cours d'implantation (Royaume-Uni, Espagne...). Mais très majoritairement l'apprentissage est soit inexistant, soit très faiblement présent dans le secteur du sport. Sa présence n'est effectivement pas sans lien avec ce qui se passe dans l'ensemble du système de formation. Mais le cas de l'Allemagne est très intéressant à considérer. Pays célèbre pour son système de formation "dual" tout comme l'Autriche, à la différence de ce dernier l'apprentissage est complètement absent du secteur du sport.

- le troisième critère est celui de l'existence d'une évaluation de la qualité des formations professionnelles. Une partie importante de cette évaluation passe par la mesure de leur adaptation au marché du travail. Nous ne reprendrons pas ici cette dimension pour nous concentrer sur ce que l'on pourrait appeler « l'évaluation interne (au système de formation) de la qualité ». Cette approche semble actuellement dominante dans les travaux réalisés dans l'enseignement supérieur et elle ne va pas sans courir le risque de négliger la dimension fondamentale de l'adéquation au marché.

Parmi les critères les plus souvent utilisés, on retrouve la proportion de diplômés par rapport aux inscrits, la proportion de qualifications universitaires par rapport à l'ensemble des qualifications délivrées par le système de formation, le niveau de satisfaction des personnes en formation (souvent des diplômés) par rapport à la formation reçue. Un critère présenté comme essentiel est celui de l'existence d'un dispositif d'évaluation externe et indépendant du système de formation. Nous avons essayé de rendre compte de l'existence et de la comparabilité de ces évaluations dans les divers systèmes nationaux de formation professionnelle aux professions du sport. Si ces évaluations existent dans la majorité des programmes, à l'exception des contrôles à caractère administratif, il n'existe pas de mode harmonisé permettant de comparer la qualité des formations au niveau régional ou national. À de très rares exceptions près (le Royaume-Uni ?), il ne semble pas exister de dispositifs d'évaluation opérant dans le domaine de la formation professionnelle aux professions du sport. On peut donc considérer que l'application de la « démarche qualité » aux formations professionnelles dans le domaine du sport n'en est qu'à ses premiers balbutiements.

- le quatrième et dernier critère que nous avons retenu pour qualifier les formations professionnelles est celui des **modes de régulation des systèmes de formation**. L'utilisation de ce critère passe de façon préalable par l'identification des acteurs susceptibles de jouer un rôle de régulation dans les systèmes de formation professionnelle aux professions du sport. Ministères en charge du sport, Ministères de l'éducation, Ministères du travail constituent le pôle du contrôle étatique. Le second pôle relevant lui aussi du domaine public, est celui des autorités publiques régionales. Le troisième pôle est celui représenté par les centres de formation constitués en instances décisionnaires autonomes comme les universités en particulier. Le quatrième pôle, très spécifique au domaine du sport, est celui représenté par le mouvement sportif (fédérations nationales et parfois internationales, confédérations...). Le cinquième pôle est celui représenté par les partenaires sociaux (représentants des employeurs et des salariés du secteur du sport). Le sixième pôle rassemble les "corps professionnels" organisés (très présents dans un secteur où le travail indépendant représente une composante importante et très anciennement implantée de l'offre de services). On peut envisager également un septième pôle rassemblant les entreprises occupant une position importante dans le secteur et qui impulsent une politique de formation à usage interne ou pour peser sur l'ensemble du marché.

Un système de régulation pourra donc d'abord être qualifié par le nombre d'acteurs qui interviennent dans le processus de régulation. Il sera ensuite qualifié par le poids respectif de chacun d'entre eux. Il sera également qualifié par le niveau d'intégration de cette régulation, c'est-à-dire par son caractère très fortement ou très faiblement coordonné. Il sera enfin qualifié par la forme de cette régulation, impérative ou faisant l'objet de négociations entre les acteurs.

Nous disposons ainsi d'un ensemble qui peut se décliner selon les couples suivants : simple - complexe ; unipolaire - multipolaire ; éclaté - coordonné ; déterminé - indéterminé (impératif ou ouvert à la négociation entre acteurs).

Les observations que nous avons pu conduire dans les différents pays de l'Union européenne montrent une grande diversité dans les formes de régulations mises en oeuvre en matière de formation professionnelle aux professions du sport. Depuis des systèmes que nous avons qualifiés de "traditionnels" et qui sont caractérisés par la combinaison "simple, bipolaire, coordonné, déterminé" jusqu'à des systèmes que l'on pourrait qualifier de diversifiés "modernes" et que l'on peut caractériser par la combinaison "complexe, multipolaire, coordonné, indéterminé". La tendance générale est néanmoins à une évolution vers cette dernière forme.

5.5.2 les "configurations" des systèmes de formation

Nous allons essayer maintenant de décliner les critères que nous venons d'identifier dans les différentes configurations que nous avons présentées dans les chapitres précédents.

- la "configuration missionnaire" se caractérise par une faible adaptation au marché de l'emploi, voire par le refus d'accepter ses évolutions entrepreneuriales. La formation reste centrée sur les besoins du mouvement sportif associatif fédéré et n'intègre que de façon progressive de la dissociation entre formation des bénévoles et formation professionnelle. La flexibilité du système, c'est-à-dire sa capacité à reconnaître des apprentissages formels, reste limitée à ceux qui sont acquis en son sein. Le système est relativement coupé de toute relation avec les dispositifs officiels de reconnaissance des formations et en particulier de toute reconnaissance académique. La dimension formelle qu'implique la démarche qualité est très éloignée de l'évaluation implicite, s'appuyant sur des valeurs partagées qui est la règle dans ce milieu. La régulation qui est mise en place repose sur la position dominante du mouvement sportif associatif fédéré. Les positions contradictoires avec ces tendances dominantes sont présentes essentiellement dans une industrie des loisirs sportifs marchands, en développement dans l'ensemble des pays d'Europe.

- la "configuration bureaucratique" présente, elle aussi, des capacités d'adaptation limitées aux évolutions de la pratique sportive contemporaine. Cela est dû à l'inertie dans le fonctionnement du système, inertie qu'alimentent les intérêts divergents des différents groupes qui le composent. La flexibilité est généralement très faible car le système est tenu par un ensemble de règles rigides, garantes par ailleurs de l'égalité théorique de traitement entre l'ensemble des personnes concernées. La démarche qualité, qui est porteuse par principe d'une évaluation externe et de remises en cause, est assez mal acceptée. La régulation est principalement réalisée par des pouvoirs publics souverains.

- la "configuration entrepreneuriale" est caractérisée par l'émergence spontanée de formations courtes et très finalisées, parfois rapidement obsolètes, en réponse aux besoins du marché du travail. La flexibilité, au sens où nous l'avons définie, est présente dans la mesure où sa mise en oeuvre peut être rentable. Elle peut être aussi favorisée par une situation de concurrence entre les prestataires de formation. C'est dans ce type de système que la démarche qualité trouve naturellement sa place. Son développement se heurte parfois à la multiplicité des normes qui essayent de s'imposer sur le marché et à la concurrence entre elles. La régulation essentielle à l'oeuvre est celle du marché, même si dans le contexte européen il est assez fortement encadré.

- la "configuration sociale", variante de la configuration précédente, présente une assez bonne capacité d'adaptation qui freine cependant l'inertie du système qui suppose de longues phases de négociations. La flexibilité est un enjeu important de ces systèmes où le rôle des salariés en place, qui sont extrêmement attentifs à cette dimension, est dominant. La difficulté vient plutôt de la résistance des systèmes de formation. La démarche qualité, qui peut être porteuse de remise en cause des statuts des salariés, fait l'objet de négociations. La régulation passe généralement par une forme de consensus entre l'ensemble des acteurs.

5.5.3 l'affectation des systèmes d'enseignement et de formation professionnelle du domaine du sport aux différentes configurations

Tableau 36 : Caractériser les systèmes de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport

PAYS	<u>Acteur dominant</u>	<u>Confusion de FEP professionnels et bénévoles</u>	<u>Réponse aux besoins du marché du travail</u>
Allemagne	Confédération des Sports	+++	++
Autriche	Confédération des Sports	0	++
Belgique	Ministères des sports	++	+
Chypre	Organisation des sports	+++	+
Danemark	Confédérations des Sports	+++	++
Espagne	Conseils des sports	++	++
Estonie	Ministère des sports	0	++
Finlande	Ministère des sports		+++
France	Ministère des sports	0	++
Grèce	Ministère des sports	0	+
Hongrie	Ministère des sports	0	+
Irlande	Conseil des sports	+	++
Italie	CONI Confédération des	+++	+
Lettonie	Ministère des sports	0	+
Lituanie	Ministère des sports	0	+
Luxembourg	Ministère des sports	++	+
Malte	Ministère des sports	+	++
Pays-Bas	Aucun	0	++
Pologne	Ministère des sports	0	+
Portugal	Ministère des sports	+	+
République Tchèque	Ministère des sports	0	+
Royaume-Uni	Aucun	++	++
Slovaquie	Ministère des sports	0	+
Slovénie	Ministère des sports	0	+
Suède	Confédération des Sports	+++	+

Tableau 37 : Configurations (Missionnaire, bureaucratique...)

PAYS	CONFIGURATION
Allemagne	Missionnaire
Autriche	Missionnaire
Belgique	Bureaucratique
Chypre	Bureaucratique
Danemark	Missionnaire
Espagne	Bureaucratique
Estonie	Bureaucratique
Finlande	Bureaucratique
France	Bureaucratique
Grèce	Bureaucratique
Hongrie	Bureaucratique
Irlande	Entrepreneurial
Italie	Missionnaire
Lettonie	Bureaucratique
Lituanie	Bureaucratique
Luxembourg	Missionnaire
Malte	Bureaucratique
Pays-Bas	Social
Pologne	Bureaucratique
Portugal	Bureaucratique
République Tchèque	Bureaucratique
Royaume-Uni	Entrepreneurial
Slovaquie	Bureaucratique
Slovénie	Bureaucratique
Suède	Missionnaire

5.6 Conclusions du chapitre

La diversité des systèmes et des politiques de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne a rendu difficile la réalisation d'une synthèse. Nous avons néanmoins tenté de réaliser un premier travail de classification qui permet de disposer de repères communs, même s'il reste nécessairement approximatif.

Les situations et les dynamiques à l'oeuvre peuvent sans doute être présentées de la façon suivante à partir de quelques traits assez largement partagés :

- tout d'abord l'existence de dispositifs de formation anciens, inscrits dans le fonctionnement du mouvement sportif, reposant sur la maîtrise pratique de comportements largement ritualisés et supposant des temps d'apprentissage par imprégnation dans le milieu ("socialisation") importants. Cela signifie clairement qu'il n'est pas possible de travailler professionnellement dans le domaine du sport si l'on n'a pas préalablement pratiqué et encadré bénévolement. Cela disqualifie le "modèle scolaire" de formation et nécessite, si l'on doit formaliser davantage les apprentissages, de les inscrire au moins dans une perspective d'alternance. Ceci est manifeste dans le mouvement sportif associatif mais est aussi largement valable dans le domaine marchand. Cela concerne non seulement les professionnels de l'encadrement des pratiquants mais même les "managers" pour le plus grand nombre d'entre eux, c'est-à-dire pour tous ceux qui opèrent dans de petites entreprises ou organisations. Les perspectives d'évolution d'un tel système, qui reste largement en dehors des formes standards que prend la formation professionnelle dans nos pays, passe sans doute par des efforts de formalisation des savoirs et des apprentissages d'une part et, d'autre part, par une reconnaissance par le système de formation professionnelle institué, des compétences acquises dans ce contexte.

Des évolutions dans cette double direction sont perceptibles, mais elles ne sont pas encore majoritaires dans le paysage de la formation, car elles supposent une véritable transformation des "mentalités" dans les deux univers concernés, celui du sport associatif est celui du monde "académique".

- le deuxième trait important est largement partagé dans la plupart des pays de l'Union européenne. C'est l'existence d'un dispositif universitaire de formation dans le domaine de l'éducation physique et du sport, qui existe souvent depuis le début du XXe siècle. Ce dispositif, présent dans vingt-quatre pays sur vingt-cinq, a toujours été soumis à deux mouvements contradictoires :

- tout d'abord un enracinement dans les pratiques professionnelles de terrain, pratiques pédagogiques en particulier, ce qui contribue par ailleurs à sa marginalité universitaire ;

- ensuite, une aspiration de la part des formateurs à donner une forme théorique/scientifique aux savoirs produits et transmis. L'articulation entre ce dispositif et celui que constitue l'apprentissage de terrain, en particulier dans le mouvement sportif, est souvent problématique, à l'exception notable des pays d'Europe centrale et orientale. Dans ces pays, les gouvernements avaient mobilisé toutes les ressources humaines au service d'un sport instrument de promotion de leurs régimes. Cet "acquis" historique du point de vue de la formation, ne devrait pas être perdu, malgré les profondes transformations des systèmes sportifs dans ces pays.

Il faut aussi concilier ce travail de "professionnalisation des formations" avec la présence, absolument nécessaire à la survie du système et à l'efficacité de sa mission sociale et éducative, d'un grand nombre de bénévoles dans toute une partie du champ (mouvement sportif associatif) dont certains exercent des fonctions de responsabilité. Ces dirigeants bénévoles doivent aussi être formés pour pouvoir tirer parti des compétences de leurs salariés.

À la différence de ce que l'on vient de décrire et qui a pu aller jusqu'à une "instrumentalisation" des formations supérieures dans le domaine du sport, les systèmes de formation universitaire dans le domaine de l'éducation physique et du sport des pays d'Europe occidentale, ont connu une autre dérive qui s'est accélérée depuis vingt ans. Leur développement ne s'est pas accompagné d'un développement équivalent du marché de l'emploi de leurs "produits" traditionnels, les professeurs d'éducation physique. On a vu dans certains pays des effectifs de diplômés très importants sortir de formations qui ne satisfaisaient pas aux critères d'entrée sur le marché du travail tels qu'ils ont été présentés plus haut. Cela s'est traduit soit par des taux de chômage importants dans certains pays, soit par une "évaporation" des diplômés vers d'autres secteurs d'emploi, processus souvent accompagné d'une déqualification.

On observe donc dans ce secteur d'une part la présence de cadres disposant de qualifications de haut niveau mais pas toujours en phase avec les besoins du marché, et, d'autre part, de personnes ayant reçu une formation "non formelle", ayant acquis des compétences certaines et qui auraient besoin d'une reconnaissance formelle de ces compétences pour évoluer dans leur domaine ou pour aller poursuivre une autre carrière dans d'autres secteurs d'activité.

Le processus de Copenhague nous paraît apporter des réponses pertinentes aux difficultés que nous venons d'évoquer.

Nous terminerons ce chapitre par une remarque plus générale : c'est l'intéressante proximité que nous avons pu établir entre les configurations des systèmes sportifs et les configurations des systèmes de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport, comme nous avons déjà apporté une relative cohérence entre systèmes sportifs et systèmes d'emploi sportifs. Cette cohérence n'est sans doute pas sans rapport avec l'importance des relations qui existent entre le "système sport" et le reste de la société. Même si le lien entre ces différents systèmes n'est pas de type mécanique et que se joue, dans chacun d'entre eux, une partie spécifique avec des enjeux propres et des solutions singulières, les influences "sociétales" jouent fortement sur l'ensemble de ces systèmes. Le sport, malgré l'universalisme qu'il revendique et la puissance de ces organisations internationales, n'arrive pas à neutraliser ces influences. Les sociétés scandinaves, suédoise et danoise, qui restent des "sociétés de citoyens librement associés", promeuvent une forme de systèmes sportifs qui diffère de celle que l'on rencontre dans les sociétés où les États jouent un rôle a priori dominant, même si c'est au nom de la sécurité et de la liberté des citoyens. Cependant, nous observons dans notre domaine, entre l'ensemble des membres de l'Union européenne, depuis une quinzaine d'années, d'importants rapprochements dus principalement à la mise en commun des expériences. La découverte des autres et de leur façon d'appréhender des situations auxquelles on est soi-même confronté est un puissant stimulus facilitant le changement.

6 La coopération européenne en matière de formation et d'enseignement professionnel dans le domaine du sport

6.1 Le cadre européen des politiques d'éducation et de formation

La politique de formation et d'enseignement professionnel de l'Union Européenne qui a connu un pas décisif avec le traité de Maastricht, s'inscrit dans une perspective de développement économique et social de l'ensemble des pays membres explicitement formulée dans la déclaration de Lisbonne en Mars 2000. Celle-ci fixe, à l'Union européenne, l'objectif de « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et à plus dynamique au monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Sur la base d'une proposition de la Commission et de contributions des États membres, le Conseil a adopté le 12 février 2001 le «Rapport sur les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation». Il s'agit du premier document qui esquisse une approche globale et cohérente des politiques nationales dans le domaine de l'éducation dans le contexte de l'Union Européenne, autour de trois objectifs:

- améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'Union Européenne ;
- permettre l'accès de tous à l'éducation et à la formation 'tout au long de la vie';
- ouvrir les systèmes d'éducation et de formation sur le monde.

Ces objectifs généraux ont été appliqués au domaine particulier de la formation et de l'enseignement professionnel dans le cadre de la déclaration de Copenhague en décembre 2002. Les orientations principales sont présentées ainsi :

Dimension européenne

Renforcer la dimension européenne de l'enseignement et de la formation professionnels, dans le but de favoriser une coopération plus étroite afin de faciliter et de promouvoir la mobilité et le développement de la coopération interinstitutionnelle, de partenariats et d'autres initiatives transnationales, l'objectif étant toujours d'accroître la visibilité de l'espace européen de l'éducation et de la formation au niveau international pour que l'Europe soit reconnue comme une référence pour les apprenants dans le monde entier.

Transparence, information et orientation

Augmenter la transparence dans l'éducation et la formation professionnelles par la mise en œuvre et la rationalisation des instruments et réseaux d'informations, y compris en intégrant dans un cadre unique les instruments existants tels que le CV européen, les suppléments aux certificats et diplômes, le Cadre européen commun de référence pour les langues et EUROPASS.

Renforcer les politiques, systèmes et pratiques qui sous-tendent l'information, l'orientation et le conseil dans les États membres, à tous les niveaux de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, notamment en ce qui concerne l'accès à l'apprentissage, à l'enseignement et à la formation professionnels ainsi que la transférabilité et la reconnaissance des compétences et des qualifications, afin de promouvoir la mobilité professionnelle et géographique des citoyens en Europe.

Reconnaissance des compétences et des qualifications

Étudier comment promouvoir la transparence, la comparabilité, la transférabilité et la reconnaissance des compétences et/ou des qualifications entre les différents pays et à différents niveaux, en élaborant des niveaux de référence, des principes communs pour la certification et des mesures communes, y compris un système de transfert de crédits pour l'éducation et la formation professionnelles.

Augmenter le soutien au développement de compétences et qualifications au niveau sectoriel, en renforçant la coopération et la coordination, en y associant plus particulièrement les partenaires sociaux. Plusieurs initiatives communautaires bilatérales et multilatérales, y compris celles déjà définies dans divers secteurs et visant à la reconnaissance mutuelle des qualifications, illustrent cette approche.

Élaborer une série de principes communs en ce qui concerne la validation de l'apprentissage non formel et informel en vue d'assurer une plus grande compatibilité entre les approches adoptées dans différents pays et à différents niveaux.

Assurance de la qualité

Promouvoir la coopération en matière d'assurance de la qualité, en mettant l'accent sur l'échange de modèles et de méthodes ainsi que sur des critères et principes communs en ce qui concerne la qualité dans l'éducation et la formation professionnelles.

Prêter attention aux besoins pédagogiques des enseignants et des formateurs pour tout type d'enseignement et de formation professionnels";

En novembre 2003, la Commission européenne fait un bilan plutôt critique de l'avancement des travaux:

" des efforts sont déployés dans tous les pays européens pour adapter les systèmes d'éducation et de formation à la société et à l'économie de la connaissance, mais les réformes entreprises ne sont pas à la hauteur des enjeux et leur rythme actuel ne permettra pas à l'Union d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée".

Précisant son diagnostic, la Commission déclare:

"Les cinq niveaux de référence européens (*benchmarks*) adoptés par le Conseil (Education) en mai 2003 seront pour la plupart difficiles à atteindre d'ici 2010. En particulier, la participation des Européens à l'éducation et la formation tout au long de la vie reste faible et l'échec scolaire et l'exclusion sociale, aux coûts individuel, social et économique élevés, demeurent trop importants. Il n'y a en outre aucun signe d'une augmentation substantielle des investissements totaux (publics et privés) dans les ressources humaines.

L'Union européenne continue d'accuser un retard très important en la matière par rapport à ses principaux concurrents au niveau mondial et souffre en particulier d'un investissement trop faible du secteur privé dans l'enseignement supérieur et la formation continue. Dans le même temps, des progrès substantiels dans le sens d'une utilisation plus efficace des ressources disponibles se font attendre.

Par ailleurs, par manque d'attrait et de qualité suffisante, la formation professionnelle n'est pas à la hauteur des nouveaux besoins de l'économie de la connaissance et du marché européen de l'emploi. L'Union est en outre confrontée à un risque croissant de pénurie d'enseignants. Enfin, elle peine à retrouver sa place de destination préférée des étudiants en provenance des pays tiers, perdue au bénéfice des Etats-Unis".

Pour corriger ces insuffisances, elle suggère les mesures d'urgence suivantes:

- "concentrer les réformes et les investissements sur les points déterminants dans chaque pays, au regard de la situation de chacun et des objectifs communs; cela exige au niveau communautaire une coopération structurée et continue pour le développement et la valorisation des ressources humaines et l'efficacité maximale des investissements réalisés;
- définir des stratégies véritablement cohérentes et globales d'éducation et de formation tout au long de la vie, en assurant une interaction efficace entre tous les maillons de la chaîne d'apprentissage et en inscrivant les réformes nationales dans le contexte européen;
- construire enfin l'Europe de l'éducation et de la formation, notamment par la mise en place rapide d'un cadre de référence européen pour les qualifications de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle; un tel cadre est indispensable pour créer un vrai marché européen de l'emploi, faciliter la mobilité et rendre l'Europe lisible dans le monde;

- donner sa vraie place à « Education & Formation 2010 », qui doit devenir un outil plus efficace de formulation et de suivi des politiques nationales et communautaires, y compris au-delà de la décennie en cours; l'urgence des défis à relever exige qu'on utilise tous les ressorts de la méthode ouverte de coordination dans le plein respect du principe de subsidiarité. La Commission estime en particulier qu'il sera nécessaire dès 2004 de mettre en place un mécanisme de suivi des progrès réalisés sur la base de rapports annuels transmis à la Commission par les Etats Membres".

6.2 La politique d'éducation et de formation professionnelles dans le domaine du sport au sein de l'Union Européenne

6.2.1 situation générale

Comment envisager la mise en oeuvre d'une politique globale dans un secteur économique particulier, dont nous avons souligné de plus les particularismes nationaux au sein des vingt-cinq pays de l'Union européenne ? On doit pour le moins envisager une prise en compte des situations particulières que l'on rencontre dans ce secteur et qui se caractérisent par la présence d'un grand nombre d'acteurs. Toute modification des manières de faire en matière de formation professionnelle passe à la fois par des encouragements aux initiatives innovatrices prises à la base et par une coordination de ces efforts au moyen d'un réseau souple mais consistant. Sur quels dispositifs s'appuyer pour mener à terme avec succès cette coordination nécessaire et cet encouragement des innovations à la base ?

Si la déclaration de Copenhague met l'accent sur l'importance des approches sectorielles, il n'y a pas à proprement parler de politique "européenne" de formation professionnelle dans le domaine du sport. Cela tient sans doute à deux raisons principales :

Tout d'abord, les programmes européens accordent jusqu'à présent une importance limitée à la "dimension sectorielle" dans les projets qu'ils soutiennent : plus exactement, les coordinations entre programmes qui supposeraient des actions d'envergures au niveau sectoriel sont souvent difficiles à réaliser.

Ensuite, en ce qui concerne le secteur du sport, même s'il existe au sein de la direction générale "éducation et culture", une "unité sport" depuis plus de 15 ans, l'absence du sport dans les traités rend fragile toute action durable.

Cela signifie que la formation dans le domaine du sport paraît une activité un peu marginale, voire exotique pour les services chargés de l'éducation. Quant à l'unité sport, elle ne peut porter à elle toute seule la responsabilité de définir une politique en la matière.

6.2.2 l'initiative des Directeurs Généraux des Sports des pays de l'Union Européenne (groupe de Delbeck)

Dès 1989, les directeurs généraux des Sports et de tous pays membres qui s'étaient constitués en groupe informel, avaient accepté, à l'initiative de la France, de travailler sur un projet d'harmonisation des formations professionnelles dans le domaine du sport. Malheureusement, ce projet qui prenait comme point de départ pour la discussion la situation française caractérisée par un contrôle total de l'état sur l'ensemble du système de formation et sur les conditions d'accès à l'emploi, a immédiatement déclenché des réactions d'hostilité très forte et un refus d'aller plus loin de la part des représentants des pays à "systèmes sportifs libéraux" comme le Danemark et le Royaume-Uni. Cet échec a durablement éloigné la question de l'harmonisation des formations professionnelles dans le domaine du sport des agendas des Conseils Européens informels des Ministres des Sports.

La coopération en matière de formation qui s'est mise en place à cette époque dans le domaine du sport, a été essentiellement conduite par des organisations non gouvernementales, constituées pour la circonstance, agissant avec un soutien financier obtenu dans le cadre des programmes européens (en particulier le programme Érasmus) ou avec l'appui de l'unité sport.

Il a fallu un heureux concours de circonstances et un engagement personnel de leur part pour que des responsables de la Direction Générale en charge de l'Education (Mr Lenarducci et Mme Ménage) et le chef de l'Unité Sport (Mr Andreu) décident ensemble d'accompagner, dès 1989, l'initiative de création d'un "Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport" dont l'objet était de faciliter l'information mutuelle, la coopération et le développement d'initiatives communes en matière de formation dans le domaine du sport, au sein des pays de l'Union Européenne.

6.3 La coordination européenne des institutions de formation dans le domaine du sport : le Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport pour l'Education et pour l'Emploi (REISSEE)

C'est en décembre 1989 à Mondorf (Luxembourg) que s'est tenue, à l'initiative de la Conférence des doyens de faculté des sciences du sport et de l'éducation physique français, avec l'appui de l'Ecole Nationale d'Education Physique et des Sports du Luxembourg et le soutien financier du programme Érasmus, la réunion constitutive du Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport (en anglais: European Network of Sports Sciences in Higher Education -ENSSHE). Cette réunion rassemblait les trente-six délégués d'organisations nationales représentant les systèmes de formation universitaires et non universitaires des douze pays membres.

Le réseau a choisi, dès l'origine, de rassembler toutes les institutions de formation, publiques ou privées, opérant à tous les niveaux, secondaire professionnel ou supérieur, avec les difficultés que l'on imagine dans l'utilisation de financements émanant de programmes relativement cloisonnés.

L'objectif était en effet "d'harmoniser les systèmes de formation dans le domaine du sport au sein de l'Union européenne en répondant aux besoins économiques et sociaux du secteur en matière de ressources humaines et en participant, par la production de connaissances nouvelles, à son développement".

Le Réseau, qui répondait à une forte demande, a rassemblé très vite la quasi-totalité des institutions de formation des douze pays membres et s'est ouvert, sous la forme d'un statut de membre associé, à tous les autres instituts européens. Il a également intégré en son sein des administrations des pays membres en charge du secteur, avec une présence remarquable d'un certain nombre de directeurs généraux des Sports.

Le premier travail engagé, après l'identification des membres potentiels, a consisté à analyser les systèmes de formation, les niveaux de référence existant et le contenu des formations proposées. Dès 1990, une première "initiative pilote" a été lancée, l'élaboration d'un cadre commun de qualifications pour les entraîneurs sportifs, cadre s'appuyant sur une décision du Conseil européen prise en 1985 sur la définition de cinq niveaux de qualification. Ce travail est devenu une référence quasi-officielle et a été utilisé par plusieurs pays pour rénover leur système de formation professionnelle dans le domaine du sport. Un Forum biennal a été organisé depuis 1991 (successivement à Lisbonne, Cologne, Bordeaux, Londres, Jyväskylä, Budapest et Lausanne), le prochain devant être organisé en 2005 à Limerick en Irlande. Il permet d'informer largement sur les initiatives des membres et des groupes constitués parmi eux, de mettre en discussion ces initiatives et de coordonner l'ensemble d'entre elles au moyen d'un "groupe de coordination" élu parmi les membres.

L'élaboration du nouveau dispositif Erasmus au sein du programme "Socrates" s'est en partie inspirée de ces initiatives (par l'intermédiaire du contact avec Mr Lenarducci) et a rendu possible un soutien financier un peu plus durable. Le REISS a été en effet un des premiers bénéficiaires du "programme de réseau thématique" en 1996.

Ces ressources, trouvées au sein des programmes éducatifs de la Commission, se sont aussi accompagnées d'un soutien, y compris financier, de la part de l'Unité Sport. Des études sur des segments particuliers du champ du sport et de ses professions ont ainsi été conduites. Une participation régulière au "Forum Européen des Sports" organisé par l'Unité Sport, a permis de faire connaître largement les travaux réalisés et d'en évaluer la pertinence.

- Aux aides facilitant la construction institutionnelle du secteur, il faut ajouter les initiatives prises dans le cadre du Réseau portant sur la conception et la mise en oeuvre de programmes de formation. Dès 1991, a été testée la possibilité de créer des "Masters Européens" et des "diplômes universitaires européens" se situant respectivement au niveau bac +5 et bac +3 ou 4. Plusieurs de ces diplômes ont été créés, avec ou sans l'appui du programme Érasmus, et ont permis d'expérimenter différents modèles d'organisation et d'harmonisation des contenus (regroupement des étudiants sur un même site pour un séminaire d'une semaine ou pour un semestre complet, utilisation du dispositif ECTS, harmonisation portant sur tout ou sur une partie du curriculum). Nous avons essayé de réaliser ici un bilan synthétique des projets qui ont été soutenus dans le cadre d'Érasmus ou dans le cadre de Leonardo da Vinci, dont la plupart ont été conçus et réalisés au sein du Réseau (pour un descriptif plus détaillé voir Annexe) :

Tableau : Bilan des programmes Leonardo da Vinci et Socrates dans le domaine du sport

Programmes Leonardo da Vinci		Programmes Erasmus dans Socrates	
Thèmes	Nombre	Thèmes	Nombre
Production d'outils de reconnaissance des qualifications dans le secteur du sport	1	Programmes de Réseaux Thématiques	3
Cadre commun de qualification dans un sous secteur du sport	1	Développement de curriculum de niveau avancé	3
Identification de nouvelles compétences nécessaires dans un sous secteur du sport	2	Développement de curriculum de niveau intermédiaire	3
Programmes de mobilité	2	Programmes intensifs	19
Programmes de formation	13	Systèmes de transfert de crédit	33
TOTAL	19	TOTAL	61

Comme on le voit ci-dessus plusieurs programmes à vocation « structurante » dont certains concernent plusieurs centaines de partenaires ont été réalisés à côté de programmes plus expérimentaux.

- la dimension plurielle du secteur du sport et le souci du réseau de faciliter l'émergence de groupes portant des intérêts particuliers en son sein, ont facilité l'émergence d'organisations "sub-sectorielles" à l'intérieur ou en liaison avec lui. C'est ainsi qu'un certain nombre d'organisations représentant des composantes particulières du secteur se sont constituées et ont contribué à enrichir et à approfondir les échanges parmi les acteurs de la formation dans le domaine du sport. Nous présentons ci-dessous quelques unes des organisations actives dans le domaine de la formation en relation avec le sport.

L'European Health and Fitness Association qui a été créée en 2001, est une association à but non lucratif qui rassemble des professionnels du secteur du fitness dans un forum largement ouvert, permanent et transnational. Ses principaux objectifs sont :

- développer la pratique des activités en relation avec le fitness en Europe et la perception de leur rôle dans le maintien et l'amélioration de la santé;
- encourager l'introduction de standards de qualité et harmoniser les certifications des formations pour améliorer la confiance des consommateurs dans le secteur et pour garantir la mobilité des professionnels du fitness ;
- attirer globalement l'attention des consommateurs et des autorités pour les informer sur le secteur du fitness ;
- rassembler des données scientifiques sur les bienfaits d'une activité physique régulière

Le réseau thématique en activités physiques adaptées "Thenapa", constitué dans le cadre des programmes Erasmus dans Socrates en 1999 et qui rassemble plus de quarante universités, a pour objectif :

- de rassembler les structures de formation et d'éducation existantes, organisations gouvernementales, associations fédérations sportives nationales, centres de réhabilitation, écoles spécialisées et personnes porteuses d'un handicap dans les pays de l'union européenne
- de constituer un réseau de réflexion et d'action visant à l'éducation et à l'intégration sociale des personnes porteuses d'un handicap par activités physiques adaptées dans les différents pays partenaires ;

Dans le cadre du programme conduit pendant les trois années d'activité du réseau thématique deux réalisations majeures ont été conduites à terme :

- la création de programmes de formation dans le domaine de l'activité physique adaptée correspondant au profil d'un spécialiste en activités physiques adaptées à différents niveaux d'éducation
- la création et le développement de groupes nationaux pour la mise en place de stratégies d'intégration capable d'apporter des solutions aux problèmes nationaux d'intégration des personnes handicapées dans la société au moyen des activités physiques.

L' European Association of Sport Management a pour objectifs :

- de promouvoir et d'encourager la formation et la recherche dans le domaine du management du sport
- de faciliter et de développer l'échange des informations et la dissémination des bonnes pratiques
- de développer l'enseignement du management du sport et d'établir des échanges en la matière
- d'entretenir et de développer des bases de données, des sites internet et d'autres matériels d'information sur le management du sport.

L'EASM organise de façon régulière un congrès rassemblant plusieurs centaines de personnes ainsi que des séminaires de formation annuels.

- Une des difficultés majeures en matière de coordination de ces initiatives, a été de conserver à la fois une ouverture suffisante aux "nouveaux entrants", qu'ils soient issus de pays déjà présents dans l'Union Européenne ou de pays membres nouvellement admis, et d'éviter une inflation d'offres de formation sans rapport avec les besoins. Opérer dans un cadre concurrentiel avec une "demande de formation" faiblement informée sur l'état réel du marché du travail, suppose des dispositifs de régulation élaborés en commun et admis par tous. Les "dérives inflationnistes" perceptibles dès le milieu des années 95, particulièrement dans l'enseignement supérieur, ont conduit à réfléchir à la création de ce système de régulation.

6.4 Vers un système de coordination et de régulation de la formation et de l'enseignement professionnel dans le domaine du sport

6.4.1 L'Observatoire Européen de l'Emploi Sportif (European Observatoire of Sports Employment, EOSE)

- En 1995, au sein du REISS, il est décidé de créer un " observatoire européen de l'emploi sportif" (EOSE en anglais). L'objectif est de faciliter l'élaboration de méthodes et d'outils permettant d'analyser l'état du marché de l'emploi et de la relation formation emploi dans le domaine du sport avec une perspective comparative entre les pays européens. Il s'agit aussi de coordonner l'action des dispositifs nationaux qui sont à l'oeuvre dans ce domaine. Paradoxalement, c'est le programme Érasmus qui va soutenir l'initiative dans le cadre des "programmes de réseau thématique" (une demande introduite auprès du programme Leonardo restera sans succès).

- l'activité de l'Observatoire, hormis la phase d'identification des membres potentiels, va porter tout d'abord sur l'élaboration d'outils communs de classification des activités et des professions dans le domaine du sport. Ce travail donnera lieu à la production d'une "nomenclature satellite des activités sportives et en relation avec le sport" (NEARS) et d'une "nomenclature satellite des professions du sport et en relation avec le sport" (NEORS) élaborée avec l'aide et le soutien d'Eurostat et de l'INSEE. Seront également réalisées des analyses comparatives sur des professions du sport en relation avec le sport au niveau européen (guide de montagne, entraîneur de basket professionnel, moniteur de fitness, professeur d'éducation physique et sportive, etc.) ou sur des sous-secteurs particuliers (domaine du management du sport par exemple).

Elle permettra enfin, dans le cadre d'un appel d'offres de l'unité sport, de réaliser une première étude sur "l'emploi sportif en Europe: situation et perspectives", ayant pour objectif de faire un état quantitatif et qualitatif de l'emploi dans le secteur du sport et les secteurs en relation avec le sport et de proposer des scénarios d'évolution à l'échéance de 2010.

Dans tous les cas, il s'agit de se doter d'un outil "d'aide à la décision" pour un pilotage coordonné du développement du sport au niveau européen, outil qui reste fortement dépendant de l'existence d'observatoires nationaux ou éventuellement régionaux performants dans le domaine.

- c'est la première difficulté qu'EOSE doit encore surmonter aujourd'hui. Seuls trois pays disposent effectivement d'Observatoires de ce type (France, Italie, Royaume-Uni) même si des projets de création sont actuellement à l'étude dans cinq autres pays (Autriche, Espagne, Grèce, Pays-Bas et Portugal). Dans tous les autres cas, l'observatoire doit se contenter de travailler avec des "correspondants", c'est-à-dire avec des organisations, des équipes ou des personnes qui n'ont pas nécessairement des activités permanentes dans le domaine. Cette activité discontinue rend difficile la mise en oeuvre de projets à l'échelle de l'Union Européenne.

- Cette difficulté manifeste les obstacles rencontrés dans certains pays pour mener une politique sectorielle relevant de plusieurs départements ministériels et concernant des acteurs de statuts différents. Elle pose aussi une question de fond, qui n'est pas sans rapport avec la précédente, celle du "pilotage" des outils d'aide à la décision au service de ces politiques sectorielles. Dans notre cas, nous étions en présence d'une organisation créée par des institutions de formation et fonctionnant sous leur contrôle exclusif. Elle répondait manifestement à des besoins en analysant à leur intention la situation du marché du travail et en produisant des études comparatives sur l'insertion de leurs diplômés.

Cependant le pilotage exclusif par les institutions de formation d'un outil au service du développement d'un secteur présente au moins trois risques : tout d'abord, celui, matériel, de ne disposer que de ressources limitées ; ensuite celui, technique, d'une portée limitée de ses travaux ; enfin celui, plus politique, d'une légitimité réduite dans le secteur concerné. À la lumière de ce que l'on observait dans d'autres secteurs et des textes élaborés par l'Union européenne à la fin des années 90, il est apparu nécessaire d'associer plus directement les partenaires sociaux à cette initiative. Pour manifester ce nouveau "positionnement" par rapport aux institutions de formation et pour travailler plus librement avec les partenaires sociaux, EOSE s'est constitué en association autonome, sans but lucratif, en Décembre 2002. Son bureau comporte de droit, comme vice-présidents, les représentants des partenaires sociaux du secteur et le représentant du REISS.

6.4.2 le pilotage du secteur par les partenaires sociaux

En 2000, dans le cadre du programme sur le développement du dialogue social sectoriel dépendant de la Direction Générale des Affaires Sociales et de l'Emploi, EOSE prend l'initiative avec le REISS de déposer un projet pour analyser la situation du dialogue social dans les quinze pays de l'Union européenne dans le secteur du sport en partenariat avec UNI-Europa, confédération européenne de syndicats opérant dans les secteurs des services, ainsi qu'avec la participation de plusieurs organisations patronales nationales actives dans le secteur du sport. Cette étude permet de présenter ainsi la situation des partenaires sociaux dans le secteur du sport (extrait du rapport de synthèse de l'étude):

"les caractéristiques des organisations représentatives des employeurs et des travailleurs du secteur du sport"

- une des caractéristiques principales des organisations représentatives des travailleurs dans le secteur du sport est qu'elles se sont essentiellement construites selon une logique de métiers. On y trouve des professionnels, exerçant indifféremment leur activité avec un statut de salarié ou bien de travailleur indépendant, avec un fort sentiment d'appartenance commun à un corps de métier. Les "associations professionnelles" qui se sont ainsi constituées, apparaissent dès la fin du XIXème siècle dans les pays européens. Elles sont fondées sur une identité souvent associée à une formation technique de haut niveau, avec une reconnaissance de la part des pouvoirs publics. À titre d'illustration, on pense aux "syndicats" de guides de haute montagne ou de moniteurs de ski dans les pays alpins, aux professeurs de golf, de tennis, d'équitation, aux moniteurs de fitness, aux sportifs professionnels, aux entraîneurs (de football par exemple).

Les législations sociales de la plupart des pays européens écartent ces organisations qui rassemblent salariés et travailleurs indépendants (ces derniers considérés comme des employeurs) du dialogue social. Pour y accéder, elles doivent modifier leurs statuts et, dans ce cas, se transforment la plupart du temps en organisations représentatives de salariés.

Les grandes organisations ouvrières "intersectorielles" autrement dit, les grandes centrales syndicales, ont souvent été (et sont parfois encore) faiblement représentées dans le secteur. Lorsqu'elles parviennent à s'y implanter c'est bien souvent par l'affiliation d'une ou plusieurs de ces organisations professionnelles à la centrale. Signalons pourtant la résistance de certaines "associations professionnelles" à ce processus d'intégration et leur puissance intacte comme dans le cas des footballeurs professionnels par exemple.

- en matière d'organisations d'employeurs, la situation est plus incertaine.

Il n'existe pour le moment que très peu de pays disposant d'une organisation unique, représentant tous les employeurs du secteur sport, qu'il s'agisse du sport professionnel comme du sport associatif ou des loisirs sportifs marchands.

Dans un grand nombre de pays, pour les employeurs du sport professionnel, ce sont les ligues professionnelles (« leagues ») elles-mêmes qui font office d'organisations représentatives lorsque la législation le permet. On trouve dans un grand nombre de pays, dans les sports les plus professionnalisés (football, basket-ball, volley-ball, hockey sur glace...) des situations de ce type. On constate également que les employeurs des loisirs sportifs marchands (fitness, etc....) lorsqu'ils sont organisés au niveau national, le sont dans des organisations propres rattachées aux organisations du secteur du commerce (cas de l'Italie et de la Suède) voire directement affiliées à la confédération patronale représentant les grandes entreprises (cas de la France).

Si l'on tente de dresser un bilan de la situation et des perspectives en matière de création d'un comité de dialogue social dans le secteur du sport nous pouvons repérer des points forts, des points faibles, des opportunités et des menaces :

Points forts :

- l'existence dans presque tous les pays de l'Union Européenne d'un dialogue social dans un ou plusieurs segments du secteur du sport.
- la présence d'une organisation de travailleurs au niveau européen, puissante et expérimentée, capable de participer efficacement au processus de dialogue social (UNI-Europa).
- l'existence dans le domaine de l'emploi et de la formation liés au secteur du sport, d'une organisation européenne expérimentée rassemblant un grand nombre d'acteurs concernés par ces activités dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne (REISS).

Points faibles :

- l'absence actuelle d'organisation européenne d'employeurs dans le secteur du sport.
- la jeunesse du dialogue social dans le sport au sein des pays de l'Union Européenne et sa place actuelle marginale dans les politiques de développement du sport.
- l'existence d'un grand nombre d'organisations n'appartenant pas à des centrales nationales et européennes.

Opportunités

- un vrai intérêt des partenaires sociaux pour l'Europe, à la fois pour s'informer et pour construire un nouvel espace de dialogue.
- la visibilité du sport, son image plutôt positive, sa capacité à retenir l'attention des autorités et des citoyens.
- le fait que le dialogue social s'organise à peine dans la plupart des pays de l'Union européenne, ce qui devrait permettre d'avancer plus rapidement que dans des dispositifs rigides, consolidés depuis de nombreuses années.

Menaces

- le risque d'éclatement du secteur en segments autonomes voulant jouer leur propre jeu sans s'intégrer dans une stratégie d'ensemble (cas du football professionnel par exemple).
- le risque d'une solution qui consisterait pour la Commission à isoler certains des segments sous prétexte qu'ils posent des problèmes plus importants ou plus visibles, avec le risque de favoriser l'éclatement du secteur et de rendre plus difficile ensuite une approche intégrée.
- le risque de prématurité : l'initiative d'étudier la faisabilité d'un comité de dialogue social doit déboucher dans un délai pas trop éloigné. Les forces sont-elles présentes pour atteindre cet objectif ?

Pour répondre à un des principaux points faibles mis en évidence par cette étude, cinq organisations représentatives des employeurs dans le secteur du sport au niveau national créent en janvier 2003 une association européenne des employeurs du sport, l'"European Association of Sports Employers" (EASE).

En juin 2003, EASE dépose un nouveau projet, actuellement en cours, destiné à renforcer les perspectives européennes dans le dialogue social conduit au niveau national dans le secteur du sport. L'harmonisation des qualifications professionnelles dans le secteur du sport constitue un des éléments principaux du programme d'action proposé par EASE à ses membres.

6.5 L'intégration des initiatives sectorielles dans des dispositifs généraux

6.5.1 les politiques communautaires dans le domaine de la formation

Nous les mentionnons ici pour mémoire. Il est évident que les initiatives sectorielles ne sont pas destinées à organiser des alternatives politiques aux choix qui ont été réalisés par l'Union Européenne. S'il est légitime de mettre en évidence les particularismes sectoriels et si ces particularismes peuvent être un moyen de rendre plus efficaces en les adaptant aux conditions réelles les politiques en question, ils ne sauraient constituer par principe des clauses d'exemptions. Dans la situation qui nous occupe, nous avons déjà longuement développé le cadre général dans lequel s'inscrivent les politiques d'éducation et de formation professionnelle. Les déclarations de Lisbonne et de Copenhague constituent des références que nous avons constamment sollicitées au cours de cette étude et que nous avons contribuées, à l'occasion, à faire davantage connaître auprès de nos interlocuteurs.

6.5.2 les "dispositifs officiels de coordination" européens dans le domaine de la formation

- Nous pensons ici d'abord aux moyens mis à disposition des acteurs de la formation et de l'enseignement professionnels pour s'informer et pour communiquer entre eux. Les différentes initiatives prises par le CEDEFOP, particulièrement son "village de l'apprentissage" sont des outils précieux dont nous aurions tort de nous priver. Le site de la Commission Européenne est également une ressource accessible et riche qui facilite la circulation de l'information.
- Nous pensons aussi, bien sûr, aux programmes développés par la commission européenne, en particulier les programmes "Érasmus dans Socrates" et "Leonardo da Vinci". Bien que, comme nous l'avons dit précédemment, ces programmes ne sont pas destinés spécifiquement à favoriser, du moins pour le moment, des politiques sectorielles, le bilan que nous avons fait tout à l'heure montre à quel point ils ont joué un rôle essentiel et même structurant pour la formation dans le domaine du sport.

6.5.3 les "actions collectives" européennes dans le domaine de la formation

- la principale initiative par rapport à laquelle nous nous sommes situés est celle qui est connue sous le nom de "processus de Bologne". Cette initiative intergouvernementale qui déborde les limites de l'Union Européenne a pour but ultime d'instaurer d'ici 2010 un espace européen de l'enseignement supérieur dans lequel le personnel et les étudiants pourront se déplacer facilement et avoir une juste reconnaissance de leurs qualifications. Cet objectif général se reflète dans les six grands objectifs définis dans la déclaration de Bologne :

- Un système de grades facilement «lisibles» et comparables, dont la mise en oeuvre du supplément au diplôme;
- Un système essentiellement fondé sur deux grands cycles:
 - . Un premier cycle utile pour le marché du travail;
 - . Un deuxième cycle exigeant l'achèvement du premier cycle;
- Un système d'accumulation et de transfert des crédits;
- La mobilité des étudiants, des enseignants, des chercheurs, etc.;
- La coopération en matière d'assurance qualité;
- La dimension européenne de l'enseignement supérieur.

Un objectif important du processus est donc d'orienter l'enseignement supérieur en Europe vers un système plus transparent et mutuellement reconnu qui placerait les systèmes nationaux diversifiés dans un cadre commun fondé sur trois niveaux de résultat - licence, maîtrise et doctorat - et sur les différentes filières reconnues qui ont permis de les obtenir.

Le processus de Bologne constitue un véritable défi pour tous les établissements d'enseignement supérieur européens. Il présente sans doute aussi le risque de demeurer au niveau d'une "harmonisation formelle", c'est-à-dire restant largement à distance des besoins économiques et sociaux de nos pays. Mais l'objectif de Bologne n'est pas d'abord de mettre radicalement en question les rapports traditionnels que les universités entretiennent avec leurs environnements, même s'il peut contribuer à rappeler l'importance de leur rôle économique et social.

Dans la continuité du processus de Bologne, nous avons identifié deux initiatives qu'il nous paraît intéressant de suivre dans notre secteur. Ce sont ces initiatives que nous allons présenter maintenant.

- la première concerne une harmonisation des démarches de conception des formations dans les différents domaines disciplinaires de l'enseignement supérieur. Ce projet, intitulé "Tuning" a pour principal objectif l'élaboration d'une méthode standardisée de description des compétences dans les domaines choisis pour mener l'expérimentation.

"Tunning" sert de modèle aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur proposant des formations dans le domaine du sport en Europe et qui sont engagés dans un processus d'harmonisation de leurs formations (projet TNP AEHESIS).

- la seconde a pour objectif de produire des outils d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur. Intitulée "Réseau Européen d'Evaluation de la Qualité ("European Network of Quality Assessment"), elle nous paraît de nature à faciliter la nécessaire coordination de l'activité des institutions publiques dans un domaine où se multiplient les initiatives privées commerciales concurrentes.
- l'ensemble de ces initiatives s'inscrit dans l'activité que mène l'Association Européenne des Universités (European University Association), instance de coordination et caisse de résonance des innovations conduites dans les établissements d'enseignement supérieur européens.
- Nous n'avons malheureusement pas trouvé d'équivalent aussi structuré dans le domaine de la formation professionnelle en matière d'organisations non gouvernementales. Ce sont essentiellement les instances de suivi du processus de Copenhague et les Directeurs Généraux de la formation professionnelle qui ont la responsabilité d'assurer la cohérence des initiatives prises dans ce domaine.

Pour conclure:

A la lumière des expériences qui ont été conduites dans le domaine du sport pour développer la coopération en matière de formation et d'enseignement professionnels, trois éléments nous paraissent être les clés de la réussite d'une politique européenne:

- tout d'abord, l'existence d'une "identité sectorielle" chez les différents acteurs du secteur. L'"identité sectorielle" ne présuppose pas l'existence d'un ensemble unique parfaitement homogène. Elle s'accommode de sous-ensembles identifiés et même d'une polémique sur les frontières intérieures et extérieures du domaine. Le partage de questions et de débats communs est constitutif de cette identité. Le secteur du sport présente des sous-ensembles clairement hétérogènes du point de vue des valeurs et des façons d'être. Mais cette segmentation et ces oppositions sont constitutives de l'identité du secteur lui-même, au point qu'on les retrouve dans tous les pays de l'Union européenne;
- ensuite, la présence d'un "maillage institutionnel" qui puisse assurer la mise en relation des principaux acteurs concernés par la formation et l'enseignement professionnels dans le domaine du sport à tous les échelons territoriaux, du niveau local au niveau européen, ainsi qu'une continuité entre ces échelons. La présence conjointe des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales représentant le mouvement sportif, les institutions de formation, les partenaires sociaux nous paraît être une des conditions essentielles de l'efficacité de ce maillage;

- enfin il est indispensable que l'action sectorielle s'inscrive dans un contexte plus large. La reconnaissance de particularismes sectoriels ne doit pas déboucher sur un isolement. Ce qui "fait" société, au niveau national comme au niveau européen, c'est l'acceptation d'une participation à un projet commun. Les initiatives prises au niveau général en matière de formation et d'enseignement professionnels, qu'il s'agisse d'initiatives "officielles" prises par les gouvernements dans le cadre de l'Union européenne ou avec leur appui ou bien d'initiatives émanant d'organisations non gouvernementales, comme celles que nous avons évoquées plus haut, sont autant de moyens de stimuler et d'enrichir les démarches sectorielles. Il serait parfaitement contre-productif de se priver de cette ressource.

7 Vers une politique de coopération européenne pour la formation et l'enseignement professionnels dans le domaine du sport

Nous arrivons maintenant à la fin de notre analyse et il nous faut faire des propositions « pour une politique européenne de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport ».

L'élaboration d'une telle politique comporte trois dimensions principales qui sont autant d'étapes :

- tout d'abord une "dimension cognitive". Nous avons longuement analysé la situation et les perspectives d'évolution de nos trois composantes des systèmes sportifs nationaux, le système des activités sportives, le système de l'emploi sportif et le système de la formation sportive. Nous avons aussi envisagé leur projection dans l'espace européen. Cela va nous permettre de faire un bilan synthétique des forces et des faiblesses de cet ensemble. Les "systèmes sportifs" sont parties prenantes de nos sociétés européennes; c'est la raison pour laquelle nous avons également pris connaissance des orientations générales de la politique européenne de formation et d'enseignement professionnels et des initiatives qui l'accompagnent. Ce deuxième ensemble nous permettra d'identifier les opportunités à exploiter et les menaces à circonscrire. Nous ferons à partir de là un bilan synthétique (partie 1)

- nous passerons ensuite à la "dimension stratégique". Comment à partir de cette situation complexe dégager des orientations fondamentales ? Nous avons essayé de procéder à ce qui reste malgré tout une alchimie, les choix réalisés devant être d'abord faits en fonction de leur contribution à la réalisation de l'objectif général fixé, celui de " faire de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport une des références mondiales d'ici 2010". Pour garantir la validité de telles propositions, elles doivent, bien entendu, être soumises aux instances capables d'évaluer leur pertinence et de valider leur mise en oeuvre. C'est la raison pour laquelle nous avons soumis ces propositions à des "experts" qui sont aussi des "décideurs" , provenant des vingt-cinq pays de l'Union européenne. Quelle que soit la qualité de ces experts, il faudra néanmoins que les orientations passent par un processus officiel de décision. Ces orientations sont rassemblées dans une deuxième partie avec un choix de mesures susceptibles de les illustrer de façon concrète.

- la dernière étape est celle de la "dimension opérationnelle", c'est-à-dire de la mise en oeuvre des mesures retenues. Nous sommes ici, bien sûr, dans un cadre hypothétique. Mais nous avons néanmoins proposé un programme d'action tenant compte de l'ensemble des paramètres que nous avons précédemment identifiés (partie 3).

7.1 Bilan de la situation et des perspectives d'évolution des systèmes de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe

Le bilan que nous allons faire maintenant porte sur la situation de ce que nous avons appelé le "système de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport".

Comme nous venons de l'indiquer, nous avons envisagé prioritairement le fonctionnement de ce système au sein de chacun des vingt-cinq pays de l'Union européenne, avec les situations diversifiées que l'on y rencontre. Mais nous avons aussi pris en compte la dimension européenne de ce système, puisque, comme nous l'avons souligné dans le chapitre 6, cette dimension existe d'ores et déjà à un niveau de développement intéressant.

Nous examinerons d'abord succinctement les forces et les faiblesses que nous avons identifiées à ces deux niveaux, national et européen.

Les systèmes nationaux de formation et d'enseignement professionnels et le système Européen de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport, évoluent dans un environnement que nous avons également tenté d'analyser. Celui-ci porte d'abord sur les systèmes connexes que sont les "systèmes des activités sportives" et les "systèmes de l'emploi sportif". Il porte aussi sur les caractéristiques du système social et particulièrement sur les formes de régulation qui en émanent. De la même manière, nous avons pris en compte au niveau européen le contexte politique dans lequel évoluent la formation et l'enseignement professionnels dans le domaine du sport et, pour cela, nous nous sommes particulièrement attachés au "processus de Lisbonne/Copenhague". Cet environnement peut être porteur d'opportunités et de menaces.

7.1.1 les forces des systèmes de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe

Trois éléments constituent, selon nous, les principales forces de ces systèmes :

- tout d'abord, un dynamisme qui tient à l'engagement des institutions et des acteurs individuels. Dans le système de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport, il y a des attentes fortes et des gens très engagés, les salariés étant porteurs d'une culture particulière. L'encadrement et la formation dans le domaine du sport, sont vécus comme des "passions" et des "missions" aussi bien par les professionnels salariés que par les bénévoles.

À ce niveau important d'engagement, correspond un bon niveau de qualification des formateurs. Même si celui-ci n'a sans doute pas été mis suffisamment en évidence dans cette synthèse. Quelle que soit la nature des programmes, on rencontre des formateurs qualifiés, à la fois académiquement et sur le plan de l'expérience pratique dans un grand nombre de pays.

- le système de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport présente une "identité sectorielle" forte. Même si les oppositions internes existent, par exemple entre entraîneurs et professeurs d'éducation physique et sportive ou entre animateurs et entraîneurs, ces oppositions n'empêchent pas l'existence d'un sentiment d'appartenance au "même monde".

Cette identité existe aussi parce que le secteur de la formation peut être relativement bien circonscrit. On évalue l'ensemble à environ 1500 structures de formation spécialisées (dont 300 d'enseignement supérieur), à 15.000 formateurs permanents et à plus de 250.000 personnes en formation (stock) dans les pays de l'Union européenne (environ 150 000 diplômés par an).

- un maillage institutionnel européen fort. C'est probablement le point le plus remarquable du système de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport. En effet il représente une importante capacité de coordination et de diffusion des innovations.

Nous avons décrit précédemment l'institution principale autour de laquelle ce maillage s'est constitué, le Réseau Européen en Sciences du Sport pour l'Education et pour l'Emploi. Trois éléments principaux constituent sa force et peut-être aussi son originalité:

. il associe dans le même ensemble, dans une proportion d'environ deux tiers/ un tiers, des établissements d'enseignement supérieur et des institutions plus professionnelles correspondant plutôt à un niveau secondaire ou post-secondaire. Cela pourrait permettre de combler une partie du fossé qui existe et que nous avons signalé entre formations universitaires et formations sportives "de base".

. il a accumulé un ensemble d'expériences en matière de projets européens de formation, fait non seulement de la conduite de programmes isolés, mais aussi d'actions structurantes qui concernent la totalité des institutions de formation. Nous avons relevé ainsi près de soixante programmes Erasmus et de 20 programmes Leonardo da Vinci, dont la majorité émanant de structures membres ou en liaison avec le Réseau Européen, ce qui manifeste à la fois une qualité et un volume d'activités certains.

. il est attentif à l'environnement européen général au sein duquel il évolue. Les initiatives prises exploitent le plus possible les acquis d'autres secteurs ou s'inscrivent dans des démarches plus générales (Copenhague, Bologne...).

7.1.2 les faiblesses du système de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe

À la lumière des analyses que nous avons conduites, les principales faiblesses nous semblent être au nombre de trois :

- tout d'abord, il s'agit d'un système qui, même s'il présente une identité forte, est aussi relativement "clivé". Clivage entre les Universités et les dispositifs de formation qui se sont constitués sur le "terrain", clivage qui existe surtout dans les pays de l'ouest de l'Europe ; Cela conduit à des manques importants en matière de qualification au niveau intermédiaire (niveau III en particulier). Clivage aussi entre formation des professionnels salariés et formation des bénévoles; nous sommes ici dans une situation où la "normalisation" de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport, voire son intégration au sein d'un système général de formation professionnelle, peut constituer un véritable risque.
- le second point faible est sans doute la quasi inexistence de dispositifs d'évaluation et de coordination des actions conduites en matière de formation, cela aussi bien au niveau local qu'au niveau régional ou national. La question de l'adéquation entre formation et compétences attendues sur le marché du travail reste posée...
- malgré l'absence d'outils d'évaluation systématique, le retard du domaine du sport en matière d'application des mesures innovatrices préconisées par la déclaration de Copenhague est patent (en moyenne, car il y a aussi des innovations mises en œuvre de façon intéressante au niveau local ou national).

7.1.3 les opportunités offertes aux systèmes de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe.

Nous avons identifié trois opportunités majeures:

- tout d'abord celle que représente la croissance continue depuis cinquante ans et le niveau de notoriété auquel sont parvenues les activités sportives. De phénomène relativement marginal, concernant une minorité d'adolescents et de jeunes adultes appartenant aux classes moyennes ou privilégiées au début de cette période, le sport est devenu le principal moyen de l'éducation physique des jeunes européens. Près d'un européen sur deux pratique régulièrement une activité sportive ; un sur quatre est membre d'une association sportive et les grands événements sportifs sont des spectacles qui mobilisent les foules et les téléspectateurs.

- la seconde, qui n'est pas sans lien avec la précédente, c'est la "dynamisation" des ressources humaines dans le secteur. Celles-ci sont confrontées au défi des transformations du sport, en particulier à la diversification des pratiques et des demandes et à un processus de "professionnalisation" des organisations sportives, entendu ici comme augmentation des ressources humaines salariées. La prise en compte de nouveaux problèmes dans un système qui, lui aussi, apparaît comme relativement jeune, se traduit par plus de souplesse et d'acceptation de l'innovation. Nous sommes dans un dispositif où les choses sont sans doute moins figées que dans beaucoup d'autres secteurs. La construction, en cours, d'un « Comité de dialogue social » dans le secteur du sport donnera un élément supplémentaire de légitimité au dispositif de gouvernance du système de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport.
- troisième opportunité, les orientations du système de formation et d'enseignement professionnels européens. Nous avons vu que les politiques sectorielles pourraient recevoir un appui particulier. Le sport en tant que jeune secteur dynamique et relativement organisé peut être un des espaces d'application privilégié du processus de Copenhague. En tout cas les orientations proposées devraient aider à réduire le clivage existant entre formation universitaire et formations « de terrain ».

7.1.4 les menaces pour le système de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe

Celles-ci sont perceptibles et doivent être prises en compte :

- tout d'abord celles qui proviennent du système sportif lui-même. Celui-ci, malgré son identité avérée, est soumis dans certains pays à de fortes tensions centrifuges, c'est-à-dire à un risque d'éclatement entre ses composantes, professionnelles, associatives et de loisirs sportifs marchand. Une "américanisation" n'est pas impensable, si les intérêts à court terme prévalent pour chacune des parties. Cela signifierait sans doute de grandes difficultés pour un dispositif de formation commun.
- la seconde menace, prolongement de la précédente, c'est le risque paradoxal que fait courir aux systèmes de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport, sa "normalisation", c'est-à-dire sa fusion dans l'ensemble du système de formation et d'enseignement professionnels. Cela comporterait un risque de rupture radicale entre formation des ressources humaines salariées et formation des ressources humaines bénévoles. Il faudrait arriver, du moins pour le secteur associatif, à concevoir une articulation entre les deux dispositifs.

- la troisième menace est plus générale et d'origine "sociétale". Elle touche à la gouvernance du sport au niveau national. Entre un sport fortement Etatisé et un laisser-faire complet de la part des pouvoirs publics, l'un et l'autre probablement contre-productifs, il faut trouver un équilibre qui nous paraît être celui de la gouvernance par l'ensemble des acteurs. Cela suppose, comme nous l'avons vu précédemment, un changement profond des rapports au pouvoir de certaines élites de nos pays. Ce pari n'est pas gagné d'avance...

7.1.5 la matrice SWOT des systèmes de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe.

<p><u>Forces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -dynamisme des ressources humaines salariés et bénévoles (profession« passion ») - identité du secteur -qualité potentielle du système de formation 	<p><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -clivage entre terrain et université -faiblesse des outils et des pratiques d'évaluation de l'adéquation formation-emploi -retard dans l'application des innovations dans l'apprentissage
<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -développement du sport (activité « porteuse ») -dynamisation par l'adaptation aux nouveaux besoins -Copenhague comme réponse adaptée aux besoins propres d'un secteur 	<p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -risque d'éclatement du secteur -risque de « pression » à la normalisation de la FEP sport -insuffisance de la gouvernance européenne du système

7.2 Les orientations pour une politique européenne de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport

7.2.1 orientations générales

Le sport est un domaine d'activité économique et sociale en plein développement et qui contribue à la réalisation de quatre objectifs essentiels de la politique de l'Union européenne :

- le maintien et le développement de la santé, physique et mentale, de la population à tous les âges de la vie,
- le renforcement de la citoyenneté comme support de la création et du fonctionnement d'un mouvement sportif associatif qui touche près du quart de la population européenne,
- l'éducation dont le sport, au sein ou en dehors de l'école, est un vecteur essentiel,
- l'intégration sociale des populations défavorisées ou d'origines étrangères, à laquelle il participe efficacement.

En tant que pratique régulière de près de la moitié de la population européenne, avec les activités qui lui sont associées, il représente 1,6 % en moyenne du produit intérieur brut des pays membres et mobilise près d'un million de travailleurs au titre de leur activité principale (plus de 2 millions si on ajoute les activités en relation avec le sport, sans compter les 10 millions de bénévoles qui assument des responsabilités dans le sport). L'arrière-plan de nos propositions pour la formation et l'enseignement professionnels dans le domaine du sport est que :

le sport Européen, sous toutes ses formes, devienne une référence mondiale à l'échéance de 2010.

Pour réaliser cet objectif, la qualification et les compétences des ressources humaines, bénévoles ou salariés, qui animent le sport, est une condition nécessaire, en particulier si l'on se réfère au niveau de ceux qui sont en place actuellement (en particulier dans les pays d'Europe occidentale).

La formation et l'enseignement professionnels dans le domaine du sport apparaissent comme un enjeu majeur à prendre en compte et qui se présente dans des formes particulières, par la présence d'un nombre très important de bénévoles.

Cela nous conduit à proposer l'objectif de ***faire du système de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe, l'un des plus performants dans le monde et un secteur pilote pour l'application et le développement du processus de Lisbonne/Copenhague à l'échéance de 2010.***

7.2.2 le choix d'objectifs prioritaires pour le domaine du sport

Pour réaliser cet objectif général, il nous faut faire un certain nombre de choix qui devront prendre en compte trois dimensions essentielles que nous avons déjà eu l'occasion d'identifier, la dimension de la "gouvernance" pour orienter et coordonner les actions ; la dimension de "l'aide à la décision" pour donner des repères pour l'action ; la dimension des "innovations formatives" pour donner un contenu pertinent à l'action. Ces trois dimensions sont présentes à la fois au niveau local, national et européen.

- si l'on considère les acquis, nous disposons au niveau européen d'un cadre pour les "innovations formatives", ce cadre est lui-même le produit de préoccupations qui se sont exprimées chez l'ensemble des acteurs des systèmes de formation et d'enseignement professionnels européens. L'objectif est de l'adapter au domaine du sport et de le faire vivre dans la "communauté éducative" à la base, même si un certain nombre de décisions relèvent du niveau national. La question clef nous paraît être de réaliser l'articulation « niveau européen - niveau local », en dynamisant le niveau local.

- en matière "d'aide à la décision", c'est-à-dire la production d'outils de mesure et d'analyse, un travail a été également réalisé au niveau européen, mais la clef du succès nous paraît être ici le niveau national. C'est à ce niveau, incluant le niveau régional pour les systèmes fédéralisés ou décentralisés, que peuvent être rassemblés l'expertise et les moyens nécessaires à une telle action. La collaboration avec les réseaux locaux, fournisseurs d'information, et l'animation de ces réseaux, reste un point sensible. Mais de toute façon, l'échelon européen n'est pas apte à prendre en charge cette mission de façon directe. Dans ce domaine nous pensons qu'il faut donc concentrer les efforts sur la relation entre le niveau européen et le niveau national et travailler à l'émergence et au renforcement de pôles nationaux d'observation et d'aide à la décision.

- en matière de gouvernance, nous avons souligné les limites que l'on rencontre à tous les niveaux. Il semble cependant que le niveau clef d'intervention soit le niveau européen. C'est par son existence et son activité que peuvent se "débloquer" les situations conflictuelles que l'on observe parfois au niveau national. Nous avons déjà évoqué les effets d'"apprentissage de la gouvernance" que la coopération européenne peut engendrer. Ce sont les divers acteurs mobilisés qui assureront la relation avec les niveaux national et local et encourageront le montage de dispositifs rassemblant les mêmes acteurs au niveau national et local. Cela peut être précisé dans les objectifs présentés ci-dessous.

7.2.3 présentation des objectifs prioritaires pour le domaine du sport

Objectif 1: améliorer l'organisation et le fonctionnement des systèmes nationaux de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport

- une condition préalable est sans doute l'acceptation par toutes les parties prenantes du domaine du sport des différences qui existent entre les pays de l'Union européenne et aussi de la pluralité des composantes qui constituent, dans chaque pays, un système sportif national. Comme nous l'avons déjà dit, dans tous les pays de l'Union européenne, on trouve un mouvement sportif associatif fédéré, des loisirs sportifs marchands et un sport professionnel. On trouve également des pratiquants hors de toute organisation, même s'ils peuvent utiliser des espaces publics aménagés à leur intention. Tous contribuent à une activité sportive diversifiée.
- améliorer l'organisation et le fonctionnement des systèmes sportifs nationaux de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport, ne signifie pas promouvoir un type de système particulier. Il est parfaitement acceptable de se trouver en face d'un dispositif unifié, comportant un nombre limité de parties prenantes, comme de fonctionner dans des dispositifs plus complexes, avec des différenciations territoriales fortes. Coopérer de façon efficace passe sans doute par un accord sur un certain nombre d'objectifs, plus que sur les moyens de les atteindre. Dans le cas précis, l'objectif clef nous paraît être d'améliorer l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins du marché du travail.
- au niveau de la prise de décision, nous pensons que l'application du principe de "gouvernance", c'est-à-dire d'un processus fondé sur la recherche d'un accord entre les parties prenantes, est de nature à faciliter la prise en compte de la diversité sportive. Cet accord est plus facile à réaliser si l'on dispose d'une "connaissance partagée" pour guider l'action. Cela suppose que les parties prenantes disposent des informations stratégiques et des indicateurs acceptés par tous, capables de mesurer l'impact des actions conduites. On peut facilement comprendre quels rôles décisifs peuvent jouer en la matière des observatoires nationaux sur l'emploi et les qualifications, actifs ou spécialisés dans le domaine du sport.

- dans ces deux registres, il semble que la contribution des partenaires sociaux peut être un facteur clef pour l'amélioration du système de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport. Les difficultés que l'on observe dans certains pays, tiennent en partie à la vision d'un sport qui serait étranger au monde du travail ordinaire. S'il est nécessaire de reconnaître l'importance cruciale du mouvement sportif associatif et du bénévolat, dans l'ensemble du système sportif national, on doit aussi prendre soin des intérêts et des droits du million de travailleurs salariés qui contribuent, eux aussi, au développement du sport ; comme ils sont eux-mêmes invités à considérer le caractère particulier des organisations pour lesquelles ils travaillent.

Objectif 2 : améliorer les pratiques de formation professionnelle. Flexibilité, transparence, reconnaissance des compétences et évaluation de la qualité des programmes de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport.

La flexibilité de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport doit être perçu comme facteur clef de succès. On a déjà mis en évidence l'opposition entre des ressources humaines très qualifiées, même si ces qualifications ne correspondent pas toujours pour autant aux besoins du marché du travail, provenant de l'enseignement supérieur (avec des taux de chômage ou de déqualification élevés à l'issue de leur formation) et des personnes disposant d'un très faible niveau de qualification, du moins de qualification acquise par un apprentissage formel comme la majorité des salariés dans le secteur du sport.

- la **formation tout au long de la vie** est le problème le plus important à résoudre si l'on veut améliorer et adapter de façon continue les compétences des personnels en place ou celles des personnes à la recherche d'une reconversion professionnelle dans le domaine du sport. Lorsque l'on analyse les éléments contribuant au développement de la formation tout au long de la vie dans le secteur du sport, on perçoit tout d'abord l'existence d'obstacles structurels. L'organisation du travail dans les petites entreprises et la faiblesse des ressources financières à mobiliser en font partie. Mais d'autres relèvent d'un « sous-développement » des méthodes d'apprentissage qui faciliteraient cette formation :

. la "modularisation" de la formation qui permet de s'engager dans un processus cumulatif de formation n'est pas souvent mise en oeuvre.

. l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, en particulier l'apprentissage avec support électronique, (e-learning) peut aussi contribuer à la flexibilité nécessaire dans un tel processus.

. enfin dans un registre qui concerne plutôt l'entrée dans la carrière professionnelle, la procédure d'apprentissage est une façon d'engager une alternance entre situations de travail et formation formelle. Elle est malheureusement peu développée dans le domaine du sport.

- la **validation de l'apprentissage non formel** est un autre point essentiel pour assurer une meilleure flexibilité de la formation et de l'enseignement professionnels. Même si l'on peut envisager les choses de façon différente, la validation des apprentissages non formels semble être intéressante, surtout lorsqu'elle va jusqu'à une reconnaissance formelle, y compris académique. Le sport est probablement un des domaines où la reconnaissance (sociale) des compétences passe principalement par la démonstration "pratique" de leur maîtrise. Mais c'est aussi un domaine où les conflits entre savoir-faire pratiques et savoir-faire théoriques sont restés très vifs. Est-il possible d'imaginer un système capable de combler cet écart ?

- la **transparence des qualifications** peut être définie comme "le degré de visibilité nécessaire pour identifier et comparer la valeur des qualifications au niveau sectoriel, régionale, nationale ou européen (Jens Bjornavold, "Making learning visible", CEDEFOP, 2000). C'est un pré requis pour toutes les formes de mobilité au niveau sectoriel ou territorial. Pour améliorer la transparence, le "groupe de coordination de Copenhague" propose les orientations suivantes qui nous paraissent tout à fait intéressantes pour améliorer la situation dans le secteur du sport:

. les États membres et les autres pays participants devraient préparer activement le terrain au niveau national pour que l'on puisse introduire au niveau européen, "un cadre général coordonné pour la transparence des qualifications et des compétences". Cela dans la perspective de la proposition de la Commission à l'intention du Conseil et du Parlement européen, pour qu'ils décident d'un nouvel "EUROPASS" en particulier en revoyant et en rationalisant son cadre organisationnel.

. les acteurs compétents, partenaires sociaux inclus, devraient être activement engagés dans le développement et l'amélioration du cadre général pour « Europass ».

. les pays membres et les autres pays participants, en coopération avec les acteurs compétents, partenaires sociaux inclus, sont encouragés à soutenir le développement de l'accompagnement de carrières sur le lieu de travail de façon à développer les capacités de gestion de carrières des travailleurs.

- les pays membres et les autres pays participants, travaillant avec les acteurs compétents, partenaires sociaux et Commission inclus, sont encouragés à introduire au niveau européen un ensemble de principes communs pour la **validation de l'apprentissage non formel**. Ceux-ci reposent sur les meilleures pratiques des États membres, choisies en fonction de leur capacité à faire reconnaître aux individus leur compétence de façon équitable et transparente, ayant permis l'élaboration de méthodes de validation et de systèmes d'accréditation comparables et de bonne qualité, ainsi que le développement du système de transfert de crédits européens dans la formation et l'enseignement professionnels (ECVET).

- en matière de **reconnaissance des qualifications et des compétences**, le Comité de coordination de Copenhague propose les orientations suivantes:

. de façon à faciliter les cheminements individuels d'apprentissage et le développement de l'ECVET, les pays membres et les autres pays participants, sont encouragés, en coopération avec les partenaires sociaux, à modulariser et unifier les programmes de formation et d'enseignement professionnels, les curriculum et les enseignements et de développer ou d'établir des cadres nationaux de qualification, en accord avec les besoins du marché du travail et la demande de formation tout au long de la vie.

. La commission, en consultation avec les États membres, les pays participants et les partenaires sociaux, devrait identifier une "structure de niveaux de qualification" convenable, fondée d'abord sur les résultats de l'apprentissage, qui permettrait de comparer les qualifications et les compétences acquises dans la formation et l'enseignement professionnels, et qui pourrait constituer la base du système de transfert de crédits dans la formation et l'enseignement professionnels. Une telle structure de niveau, devrait être mise en relation avec les développements émergents du processus de Bologne concernant les transferts de crédits et les qualifications.

- l'évaluation de la qualité

les États membres et les pays participants devraient développer des actions pilotes de façon à préparer l'amélioration volontaire du cadre opérationnel et coopératif pour le management de la qualité. De telles actions devraient avoir pour but la création de réseaux ouverts, avec le projet de traduire, sur une base expérimentale, les modèles de référence européenne pour le management de la qualité dans la formation professionnelle, en objectifs spécifiques à différents niveaux ou en promouvant les échanges de bonnes pratiques entre les pays et les institutions.

Objectif 3 : améliorer la gouvernance européenne de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport

Comme nous l'avons exposé dans le chapitre précédent, il existe dans le domaine du sport un grand nombre d'initiatives, autonomes ou intégrées dans les programmes européens, qui ont pour objectif de faciliter la coopération entre des acteurs de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport. Cependant, même si ces expériences conduites "à la base" sont indispensables, car elles permettent de construire des relations interpersonnelles et d'appréhender de façon concrète la situation dans les autres pays de l'Union européenne, elles ne sont pas insuffisantes pour provoquer une capitalisation et une diffusion systématique des savoirs et des savoir-faire qu'elles produisent.

C'est la raison pour laquelle des organisations se sont constituées avec la perspective de permettre une coordination européenne des actions dans le domaine de la formation en particulier. Mais, même si les différentes organisations ou réseaux existants ont des relations suivies, les autorités publiques en charge de la formation et de l'enseignement professionnels dans les différents pays ne sont pas nécessairement impliquées. Par contre, les directeurs des Sports qui sont généralement informés, n'ont pas toujours la formation professionnelle dans le secteur du sport et dans leurs attributions.

Il s'avère donc indispensable de construire un dispositif léger et centralisé permettant d'assurer une véritable gouvernance de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport au niveau de l'Union européenne.

Reprenant ici encore les orientations du Comité de coordination du processus de Copenhague, on pourrait considérer que la coopération institutionnelle devrait être facilitée en concentrant les priorités du programme Leonardo da Vinci et les futures générations de programmes pour donner des moyens de développement aux projets transnationaux ou aux réseaux institutionnels, avec l'utilisation de dispositifs d'évaluation volontaire par les pairs, autour de sujets concrets comme celui de la qualité et du transfert à crédit. Un des buts essentiels d'une telle coopération serait de faciliter et de promouvoir la mobilité.

7.3 Programme d'action

7.3.1 principes pour l'élaboration du programme d'action

Deux démarches logiques qui peuvent sembler contradictoires doivent être conciliées : reconnaître et encourager les initiatives innovantes qui sont prises par les « acteurs de terrain » en matière de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport ; orienter et coordonner l'ensemble de ces initiatives pour qu'elles puissent générer des effets cumulatifs. Comme cela a été déjà souligné, il y a beaucoup d'initiatives en cours dans le domaine du sport au travers desquelles les objectifs précédents pourraient être poursuivis. Il est crucial de développer une stratégie optimisant de tels efforts et les reliant aux initiatives plus générales prises dans le cadre du processus de Lisbonne/Copenhague.

- le premier principe est de prendre appui sur les projets, officiels ou officieux, qui sont actuellement en cours dans le secteur du sport à différents niveaux, local, national ou sous sectoriel par exemple. Il est nécessaire de mieux évaluer ces initiatives que nous avons identifiées dans le chapitre 6 (Cela a déjà été entrepris par le CEDEFOP à une plus large échelle), et, chose plus difficile, de les mettre en

relation les unes avec les autres en en faisant un ensemble cohérent. EOSE avec le REISSEE pourraient efficacement mener ce genre de travail.

- le second principe est de travailler sur toutes les dimensions présentes dans les orientations que nous venons de développer en utilisant l'activité de "projets pilotes" dans chaque domaine. Par exemple il y a déjà des groupes travaillant sur l'évaluation de la qualité dans le sous-secteur du fitness à un niveau européen sur les niveaux de qualification II et III (www.eurofit-qst.net). Nous pouvons partir de cette expérience pour la transférer dans d'autres domaines. Le REISSEE semble être dans la position la plus favorable pour coordonner de telles initiatives...

- Le troisième principe est de relier ces activités à des initiatives plus larges, extérieures au domaine du sport. Deux initiatives principales sont d'un grand intérêt pour nous : tout d'abord tous les groupes de travail qui développent des méthodes et des outils pour la mise en oeuvre de la déclaration de Lisbonne/Copenhague; puis, au niveau de l'enseignement supérieur, l'initiative "Tuning", malgré sa distance sans doute un peu trop grande par rapport aux partenaires sociaux et à leurs conseils.

7.3.2 projets et dispositifs prioritaires retenus

3 Projets prioritaires portés par trois dispositifs sont retenus pour le court terme (2 ans)

Projet prioritaire 1 :

Définition d'un programme d'action sectorielle pour la formation et l'enseignement professionnels dans le domaine du sport

Les très nombreuses initiatives que nous avons évoquées précédemment et dont nous avons vu qu'elles concernent, chacun pour leur part, les principaux acteurs de la FEP sport, souffrent néanmoins d'une absence de « pilotage global » des initiatives sectorielles coordonnées et sans doute aussi de relais insuffisants en direction des autorités publiques. Il est nécessaire de disposer d'une stratégie européenne pour la formation professionnelle dans le domaine du sport, élaborée en commun entre tous les acteurs du secteur. Un tel programme d'action dont les éléments principaux ont été évoqués plus haut ne peut se concevoir sans un espace de concertation régulière dont il paraît souhaitable qu'il soit initié par les autorités européennes intervenant à un niveau politique avec le soutien de la Commission. C'est le dispositif dont nous proposons la mise en place ci-dessous.

Dispositif 1 :

Constitution d'un groupe de coordination de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe.

Des dispositifs de coordination existent déjà au niveau européen soit pour les directeurs de la formation professionnelle, soit pour les directeurs des Sports. D'autre part, les partenaires sociaux du secteur sport, sont engagés dans un travail de construction d'un "comité de dialogue social". Nous avons déjà indiqué les coordinations formelles qui existent au sein du mouvement sportif européen (ENGSO et COE), entre les instituts de formation (REISSEE) ou les observatoires (EOSE). L'objectif serait donc de constituer un petit groupe qui assurerait une coordination entre l'ensemble de ces organisations européennes et les instances décisionnelles européennes (Conseil, Parlement, Commission...).

La composition du groupe pourrait être la suivante :

- trois représentants (Troïka) du "Conseil informel des Sports"
- un représentant de chacune des unités de la Commission concernées par le projet (unité sport, unité formation et enseignement professionnels, unité relations industrielles et dialogue social)
- deux représentants des partenaires sociaux (un représentant des employeurs - EASE- et un représentant des salariés - Uni-Europa-),
- deux représentants du mouvement sportif européen (ENGSO et COE),
- un représentant du REISSEE et un représentant d'EOSE.

Les membres de ce "groupe de coordination" seraient chargés d'assurer la relation avec leurs organisations respectives et les membres individuels qu'ils représentent. Dans le cadre du fonctionnement du groupe, l'objectif serait de tracer un cadre d'action coordonné et d'évaluer de façon régulière sa mise en oeuvre.

Ce groupe pourrait se réunir trois à quatre fois par an, soit à l'initiative de la commission, soit de l'un des membres à tour de rôle.

Projet prioritaire 2 :

Etablissement d'une carte européenne des professions du sport et des compétences associées

Parmi l'ensemble des préoccupations portées par les responsables nationaux et les experts, celle de pouvoir disposer d'un cadre commun de référence pour penser la coopération en matière de formation et d'enseignement professionnels est la plus souvent mentionnée. Il s'agit de réaliser une cartographie des professions du sport et des compétences qui permettent de les exercer en identifiant des catégories essentielles (logique de professions-type). Bien sûr les différences que l'on observe dans l'organisation du travail entraînent des différences assez sensibles de contenu d'activité, y compris parfois pour la même profession. Il faut donc concevoir un dispositif intégrant ces variantes et leur développement ce qui devrait être parfaitement en accord avec une approche par domaine/bloc de compétence correspondant à des formations modulaires. La réalisation de cette carte est au centre d'un ensemble d'activités d'aide à la décision pour les acteurs du domaine de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine du sport. Leur mise en œuvre requiert un dispositif spécialisé capable de répondre aux attentes du secteur que l'on doit s'efforcer de concevoir et de coordonner aux niveaux national et européen. C'est un préalable qui ouvre à tout un ensemble d'activités qui correspondent à la mise en œuvre du processus de Copenhague que nous verrons plus loin.

Dispositif 2 : mise en place d'un dispositif coordonné d'observation et d'aide à la décision en matière d'emploi et de qualification dans le domaine du sport dans les 25 pays de l'Union européenne.

Les "observatoires" sont à la fois des lieux de concertation entre l'ensemble des acteurs concernés et des lieux d'élaboration et de production d'informations.

- les informations nécessaires dans le domaine du sport sont de plusieurs ordres :

- . des connaissances "quantitatives" sur l'économie générale du secteur, le volume d'activité, le nombre et les caractéristiques des entreprises qui le composent;
- . des connaissances "qualitatives" sur l'organisation du travail et ses évolutions;
- . des connaissances "quantitatives" sur les stocks et les flux dans les différents types d'emplois du domaine du sport;
- . des connaissances "qualitatives" sur l'évolution des postes, des compétences et des qualifications attendues;

- . des connaissances "quantitatives" sur les flux de personnes sortant de formations aux différents niveaux de qualification et sur leur insertion professionnelle ;
 - . des connaissances "qualitatives" sur les procédures d'entrée dans la vie professionnelle et sur l'évolution des carrières ;
 - . des connaissances "quantitatives" sur les systèmes de formation, les institutions, les formateurs, les programmes aux différents niveaux ;
 - . des connaissances "qualitatives" sur les dispositifs de formation, les méthodologies en cours et leur relations avec les partenaires sociaux ;
- bien entendu de telles informations et leur collecte passent par des relations étroites avec les dispositifs statistiques nationaux et avec les acteurs du domaine du sport, en particulier les organisations qui les représentent, partenaires sociaux, mouvement sportif etc.. Il en est de même pour "l'usage opérationnel" des informations ainsi collectées. La réalisation des opérations de "cartographie" des professions et des compétences associées, comme celles relatives aux évolutions en cours, n'ont de sens que si elles sont des outils au service des institutions de formation, sous le contrôle des partenaires sociaux et des autorités publiques.
- les situations nationales sont, comme nous l'avons indiqué, à des niveaux de développement différents. Trois pays sont dotés d'observatoires nationaux couvrant le secteur du sport (et quelquefois des secteurs connexes) directement en prise sur les systèmes de formation et d'enseignement professionnels dans le domaine du sport : le Royaume-Uni, la France et l'Italie. D'autres pays pourraient assez rapidement disposer de structures opérationnelles capables de participer à une coordination au niveau européen : les Pays-Bas, l'Espagne, l'Autriche, la Grèce et le Portugal. Enfin, les correspondants d'EOSE, dans les autres pays de l'Union, avec l'appui des autorités nationales, poursuivent le travail de structuration institutionnelle engagé (en particulier dans le cadre du projet "Vocasport").

Les "modèles nationaux" d'Observatoires peuvent être assez différents, depuis des observatoires spécifiques (comme en France et en Italie), jusqu'à des dispositifs généraux proposant des analyses sectorielles dans le domaine du sport (Espagne) en passant par des dispositifs particuliers relevant d'un cadre général (Royaume-Uni).

Les ressources permettant de rassembler ces vingt-cinq structures pourraient provenir d'une extension en 2005 de l'actuel programme Leonardo da Vinci "Euroseen" à d'autres partenaires.

Projet prioritaire 3 :

Définition d'un cadre opérationnel européen commun pour l'application sectorielle du processus de Copenhague

L'existence d'un espace de gouvernance et celle d'un dispositif coordonné fournissant des données de cadrage et participant à l'évaluation des activités de formation et d'enseignement professionnels doivent permettre la construction et la diffusion systématique des "bonnes pratiques" susceptibles de faire évoluer la formation et l'enseignement professionnels dans le domaine du sport pour en faire un système performant.

Suivant les orientations du programme de Copenhague, nous avons retenu six domaines d'action prioritaire pour la rénovation des pratiques de formation :

- le développement de la formation et de l'orientation tout au long de la vie
- la validation des apprentissages informels
- la mise en oeuvre d'un système de transfert de crédits pour la formation professionnelle (ECVET)
- le développement de dispositifs favorisant la transparence des qualifications et la mobilité des professionnels (EUROPASS)
- la promotion de l'apprentissage et des formations en alternance
- l'évaluation de la qualité des formations.

Tout cela constitue un cadre opérationnel européen commun pour l'application sectorielle du processus de Copenhague.

Dispositif 3 :

Constitution de six groupes de travail européens dans le domaine de : la formation tout au long de la vie, la validation des apprentissages informels, le système de transfert de crédits, la transparence des qualifications, la promotion de l'apprentissage, l'évaluation de la qualité des formations.

Ces "groupes de travail" ont pour objectif de constituer des pôles d'expertise et de coordination à partir desquels les démarches d'adaptation et de développement sectoriels du processus de Copenhague pourraient être conduites et diffusées largement. Dans le cadre du projet "Vocasport" et d'autres programmes européens en cours, ces experts ont été identifiés. Il s'agit de valider à la fois un groupe de pilotage réduit et, avec l'accord des autorités nationales, des correspondants nationaux sur le thème. Il s'agit aussi d'assurer les connexions avec les divers groupes de travail issus du processus de Copenhague et de Lisbonne sur les thèmes retenus.

Dans le cadre des appels d'offres du programme Leonardo da Vinci, il devrait être possible de financer ces groupes lorsqu'ils seront devenus "opérationnels".

7.3.3 calendrier d'action

<p><u>PROJET ET DISPOSITIF PRIORITAIRES 1</u></p> <p><u>Initiateur et opérateur principal : Commission européenne (Unité sport/ Unité FEP)</u></p> <p style="text-align: center;"><u>ETAPES</u></p>	<p><i>1) Définition d'un programme d'action sectorielle pour la formation et l'enseignement professionnels dans le domaine du sport</i></p> <p><i>2) Constitution d'un groupe de coordination de la formation et l'enseignement professionnels dans le domaine du sport en Europe.</i></p> <p style="text-align: center;"><u>DATES DE MISE EN OEUVRE</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la composition du groupe de coordination contact avec les organisations sollicitées, recueillir leur accord - Réunion constitutive du groupe ; mise en place d'une organisation interne et adoption d'un cadre de travail - Réunion de bilan intermédiaire - Réunion de bilan annuel 	<p>Septembre –Octobre 2004</p> <p>Décembre 2004</p> <p>2^{ème} trimestre 2005</p> <p>4^{ème} trimestre 2005</p>
<p><u>PROJET et DISPOSITIF PRIORITAIRES 2</u></p> <p><u>Initiateur : groupe de coordination</u></p> <p><u>Opérateur possible (sous la responsabilité du groupe de pilotage): EOSE</u></p> <p style="text-align: center;"><u>ETAPES</u></p>	<p><i>1) Etablissement d'une carte européenne des professions du sport et des compétences associées</i></p> <p><i>2) Mise en place d'un dispositif coordonné d'observation et d'aide à la décision en matière d'emploi et de qualification dans le domaine du sport dans les 25 pays de l'Union européenne.</i></p> <p style="text-align: center;"><u>DATES DE MISE EN OEUVRE</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> - Activation par les correspondants et validation par les autorités publiques des dispositifs d'observation sectoriels - réunion exploratoire "Euroseen" ouverte à tous les représentants des dispositifs d'observation et investis dans le domaine du sport dans les vingt-cinq pays de l'union européenne - validation d'une structure et d'un programme de travail commun aux vingt-cinq pays 	<p>Septembre à novembre 2004</p> <p>Mars 2005 (Sicile)</p> <p>Septembre 2005 (Limerick)</p>

<p><u>PROJET ET DISPOSITIF PRIORITAIRES 3</u></p> <p><u>Initiateur : groupe de coordination</u></p> <p><u>Opérateur possible (sous la responsabilité du groupe de pilotage): REISSEE</u></p>	<p><i>1) Définition d'un cadre opérationnel européen commun pour l'application sectorielle du processus de Copenhague</i></p> <p><i>2) Constitution de six groupes de travail européen dans le domaine de : la formation tout au long de la vie, la validation des apprentissages informels, le système de transfert de crédits, la transparence des qualifications, la promotion de l'apprentissage, l'évaluation de la qualité des formations.</i></p>
<p><u>ETAPES</u></p>	<p><u>DATES DE MISE EN OEUVRE</u></p>
<p>- constitution de 6 groupes de travail et d'un réseau de correspondants dans chacun des pays de l'union européenne sur la base des compétences identifiées et avec l'appui des autorités nationales</p> <p>- réunion des groupes de travail pour l'élaboration d'un projet de programme</p> <p>- présentation et approbation du programme au Forum Européen de Limerick.</p>	<p>Septembre à Décembre 2004</p> <p>Premier semestre 2005</p> <p>Septembre 2005 (Limerick)</p>

SOURCES IMPRIMEES

Aalto, P. and Puronaho, K. (2000) Money stinks – sport stinks too? EWS-Conference 9.6.2000, Helsinki, University of Jyväskylä, Finland.

Act No. 111 On Higher Education Institutions in the Czech Republic.

Adviescommissie Onderwijs-Arbeidsmarkt (2002), Transparant beroepsonderwijs, perspectievolle loopbanen. Den Bosch: ACOA

Agefos PME Ile-de-France (en partenariat avec Agefos PME Auvergne) (2002), 10 expériences novatrices pour l'emploi et la formation dans le monde du sport, ESF Editeur.

Andreff, W. (1992) The economic importance of sport in Europe: Financing and economic impact, 14th Informal Meeting of European Sports Ministers, Strasbourg, 28-29 April 1994, Council of Europe.

Andreff, W., Bourg, J.-F., Halba, B., Nys, J.-F. (1995). Les enjeux économiques de sport en Europe: financement et impact économique. Paris : Dalloz. In: Késenne, S. (2000). Samenleving en Sport: sport en economie. Brussel: Koning Boudewijn Stichting.

Augustin, Jean-Pierre (2003) Le Sport et ses métiers. Nouvelles pratiques et enjeux d'une professionnalisation, Editions La Découverte.

Aureli, G., Jona Lasinio, G., Madella, A., Mussino, A., Porro, N. (1997), Itineraries of Insertion and professional satisfaction of ISEF Graduates . (rapporto di ricerca: Università degli Studi di Roma La Sapienza)

Austrian Federal Ministry of Education, Science and Culture (2001). Organisation and structure of the education system. Vienna.

Austrian Federal Sport Organisation (2001). Sport 2000. (Vienna).

Austrian Statistical Office. Microcensus 1995 and 2001. Vienna.

Beccarini, C. (1995) Le formazioni e le qualificazioni professionali, Educazione Fisica e Sport nella Scuola 28, 138: 8-10

Boekhoud, P., (2001) Doorstroomagenda Beroepsonderwijs, Zoetermeer: Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschappen

Bøje, C. and Eichberg, H.: Idrættens tredje vej – om idrætten i kulturpolitikken. Klim, 1994.

Breuer, C./Rittner, V. (2002): Berichterstattung und Wissensmanagement im Sportsystem. Köln.

Bröskamp, B. (1994): Körperliche Fremdheit. Zum Problem der interkulturellen Begegnung im Sport. St. Augustin.

Campbell, C., Rozsnyai, Ch. (2002). Quality Assurance and the Development of Course Programmes. Bucharest, UNESCO, CEPES Papers on Higher Education.

Camy, J. et Le Roux N. (dir.) (2002), L'Emploi sportif en France : situations et tendances d'évolution, co-édition AFRAPS-RUNOPES,

Camy, J., Le Roux , N., and Chantelat, P. (1999) Sport employment in Europe Brussels: European Commission, DGX

Camy, Jean (2002), « La Professionnalisation des formations aux métiers du sport dans l'enseignement supérieur », Rapport d'étude, Ministère de l'Education Nationale, 2002.

Chaker, AN (1999); Study on National Sports Legislation in Europe. Council of Europe Publishing, Strasbourg Chamber of Commerce. Statistical yearbook 2003. Vienna.

Chamber of Medicals – Austria (2004). Health and health related regulations. (Vienna).

CIA World Fact Book

CINOP (2001) Samenhang sportopleidingen, Arbeidsmarktonderzoek

CINOP (2003) Arbeidsmarktrelevantie Profiel Topsporttrainer/Trainercoach

COLO (2003) Arbeidsmarktinformatie middelbaar beroepsonderwijs Nederland

COLO, (2002) Samen werken aan leren: naar een competentiegericht kwalificatiestructuur voor het middelbaar beroepsonderwijs, Zoetermeer

Compass (1999), Sport participation in Europe. London: UK Sport

Compass (2002) An overview of national surveys (a cura di A. Mussino). Materiale non pubblicato.

Cort, P.: Vocational education and training in Denmark – brief description. Cedefop Panorama Series. Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities, 2002.

Country Monograph "Vocational Education and Training and Employment Services in Lithuania", Vilnius, 2002

De Knop, P. & Piéron, M. (2000). Samenleving en sport: beheer en organisatie van de sport in België. Brussel: Koning Boudewijn Stichting.

De Knop, P. (2003). Organisatie van de sport. Brussel: Vrije Universiteit Brussel.

DELOITTE/ TOUCHE (2003): Der Deutsche Fitness & Wellnessmarkt 2003.

Demographic Review NSO 2002

DEUTSCHER SPORTBUND (Hrsg. 1999): Rahmenrichtlinien für die Ausbildung im Bereich des Deutschen Sportbundes. Frankfurt a.M.

DEUTSCHER SPORTBUND (Hrsg. 2000): Veltins Sportstudie 2000. Meschede-Grevenstein.

DEUTSCHER SPORTBUND (Hrsg. 2003): Broschüre: "Ausbildungs- und Studienmöglichkeiten im Sport"

DGI: DGI gymnastikkurser 2004.

DUPORT, André (2000), *Les Métiers du sport*, Edition FontainePicard, Coll. « Avenir X ».

Education 2002. Statistics Lithuania, 2003

Elias, N., 1970, *Was ist sociologie ?*, Juventa Verlag;

Euthimiadis, P. (2004). "Getting old always taught" does not apply for the Greek. Daily newspaper Apogeymatini, Wednesday, February 25, p. 52-53.

Froberg, K: Internationalisering og Uddannelse – hvor er vi på vej hen? (SDU, 2003)

Gerhartl, Martina (1998): Analysis of the educational and occupational situation of sport science graduates in Austria. Development of job market adequate educational curricula and job market profiles for sport activities and sport related activities. Salzburg (Dissertation University of Salzburg).

Gerhartl, Martina (2000). Occupation and job market in the Austrian sport clubs. Vienna.

Görner, F. (1995): *Vom Außenseiter zum Aufsteiger*. Berlin.

Government: Denmark in the Culture and Experience Economy – 5 new steps. The Danish Growth Strategy, 2003

Haag, H. (1987): Berufsfeld Sport: Notwendigkeit zur Neuorientierung der Ausbildungsinstitutionen. In: HAAG, H. & HEINEMANN, K. (Hrsg.): *Berufsfeld Sport*, 39-43. Schorndorf.

Hartmann I., and Mertes, I. (2000). Der Berufliche Werdegang von Diplom-Sportlehrerinnen und Diplom-Sportlehrer der Deutschen Sporthochschule. DSHS Köln, 49-115.

Hartmann-Tews, I. (1996) *Sport für alle !?*. Schorndorf.

Heinemann, K. (1987): Sportlehrer zwischen Arbeitslosigkeit und neuer Professionalisierung. In: HAAG, H. & Heinemann, K. (Hrsg.): *Berufsfeld Sport*, 21-38. Schorndorf.

Heinemann, K. (1995): *Einführung in die Ökonomie des Sports*. Ein Handbuch. Schorndorf.

Heinemann, K./Schubert, M. (1994): *Der Sportverein*. Ergebnisse einer repräsentativen Untersuchung. Schorndorf.

Higher Education in the Czech Republic (2001). Prague, Centre for Higher Education Studies and the Ministry of Education, Youth and Sports of the Czech Republic 2001.

Hovemann, G./Heise, S./Kaiser, S./Keiner, R./Mündörfer, A. (2002): *Bildungsmarkt Sport – Orientierungsgrundlagen für die Geschäftsfeldplanung am Beispiel der Fort- und Weiterbildungsakademie der Deutschen Sporthochschule Köln*. Köln.

Ibsen, B. and Jørgensen, P.: "Sports structures in Denmark", in: Tokarski, W. et al (eds.): *Two Players – One Goal? – Sport in the European Union*. Meyer and Meyer Sport, 2004.

Ibsen, B.: *Frivilligt arbejde I Idrætsforeninger*. DHL/Systime, 1992.

Industrial Institute (2001). The economic impact of sport in Austria. Vienna.

Institute for educational science and economy (2003). Health – health related and social occupations. Trends of education and occupational habits in Austria. (Vienna).

Institute for educational science and economy (2003). Vocational education. Analysis of structure concerning education and occupation. Vienna.

Jacznowski L. (ed.) (1999); Organization of Physical Culture. Theory und practice. Vol. I. General Conditions., AWF, Warsaw

Jacznowski L.(Ed.). (1999) Organization of Physical Culture - Theory und practice. Vol. I. AWF, Warsaw.

Jacznowski L., Jaworski Z., Zysko J. (2001). Organization of Physical Culture – Theory und practice. Vol. II Organizational Structure. AWF, Warsaw.

Jacznowski L., Zysko J. (1994) Transformation of organizational system of physical culture in Poland in system transformation period, Part I „Physical Culture” 1994 no. 11-12, part II “Physical Culture” 1995 no. 1-2.

Jankowski K., Krawczyk Z.(Eds.). (1997) Transformation of physical culture in Central and East Europe countr). “Studies and monographs AWF”, Warszawa.

Jaworski Z.(1996), The reform of physical education studies in Poland in the years 1969-1973. „Wychowanie Fizyczne i Sport”/Physical Eduaction and Sport/ 1996, no 3, p. 79-97 and no 4, p. 53-65.

Jaworski, Z., (1993); Organisational Structures on a Macro Scale, vol.3, p. 148, “Trening”, Warsaw.

Jones, H. (1989). The economic impact and importance of sport, a European study. Council of Europe, Strasbourg. In: Késenne, S. (2000). Samenleving en Sport: sport en economie. Brussel: Koning Boudewijn Stichting.

Késenne, S. (2000). Samenleving en Sport: sport en economie. Brussel: Koning Boudewijn Stichting.

Kultens penge 2002. Kulturministeriet, 2003.

Labour Force Survey 2001/2002

Labour Market Service. Statistical year book 2003. Vienna.

Larsen, K: Den tredje bølge – på vej mod en bevægelseskultur. Lokale- og Anlægsfonden, 2003b.

Larsen, K: Idrætsdeltagelse og idrætsforbrug i Danmark. Klim, 2003a.

Law on physical culture and sport of the republic of Lithuania, 1995. www.kksd.lt

Le Roux, N. et al: Sport and Employment in Europe. EOSE, 1999.

Levarlet, H. & Vanfraechem, R. (2000). Samenleving en Sport: Vrijwilligers en sport. Brussel: Koning Boudewijn Stichting.

Lifestyle Survey 2003– National Statistics Office

Liikunta- ja terveystieteiden tiedekunnan strategia vuoteen 2015

Liikunta-alan koulutus Euroopassa, selvitys 16:sta Euroopan maasta 1999-2003

Lindberg, T., Kristoffersen, D. (eds.) (2002). A Method for Mutual Recognition. Experiences with a method for mutual recognition of quality assurance agencies. ENQA Occasional Papers 4. Helsinki, ENQA.

Lithuanian sport statistics yearbook (1996). Lithuanian sport information centre, Vilnius

Lithuanian sport statistics yearbook (2004). Lithuanian sport information centre, Vilnius

Lolli, S. (1995), *Le professioni dello sport*. Milano: F. Angeli

Madella, A. (1997), *Guida operativa metodologica ed indicazioni metodologiche per l'avvio delle attività di raccolta ed elaborazione dati*. Roma: OPOS [ad uso interno]

Madella, A. (2001), *Les paradoxes de la professionnalisation de la Fédération Italienne d'Athlétisme*, pp. 255-272 in Chantelat, P. (a cura di), *La professionnalisation des organisations sportives*. Paris : L'Harmattan

Martinez Del Castillo, J. (1993) *La construccion economica social y del mercado deportivo de trabajo*, *Apunts* 31, 106-117

Marzin, Catherine et Jean-Paul Saleille (2000), *Les Métiers du Sport*, Editions Romillat, Paris.

Mastoras, N. (2004). *Unlocking eurodegrees*. Daily newspaper *Ta Nea*, Tuesday, May 2004, p. 17.

Mastoras, N. and Charalampakis, M. (2004). *Decision – bomb for the colleges degrees*. Daily newspaper *Ta Nea*, Thursday, May 20, p. 12-13.

Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports (Luxembourg), *Les clés de l'éducation nationale : Statistiques et indicateurs 2000-2001*

Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports (Luxembourg) : *Les chiffres clés de l'éducation nationale : Statistiques et indicateurs 2001-2002*

Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports (Luxembourg): *Rapport d'activités d'activité 2003*

Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Departement Onderwijs, Inspectie Hoger Onderwijs (1997). *Opleidingsdoorlichtingen: beschrijving van het systeem*. Brussel.

Mintzberg, H., 1979, *The structuring of organisations: a synthesis of research*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs

Mølholm Hansen, M (ed.): *Sports in Denmark*. National Olympic Committee and Sports Confederation of Denmark, 2000.

Munk, M.D.: *Trajectories through a Field*. Lund University, 1998.

National report "Economy and Sport" (1996). Center of Programming and Economic Research (KEPE).

National Statistics Office Annual Report 2002 / 2003

New Sports Law (1999). Deputy Ministry of Sport. National Publishing.

Nielsen, K et al: Kontraktspillere i fodbold og håndbold. Undersøgelse af sociale, uddannelsesmæssige og sportslige vilkår for danske kontraktspillere. Team Danmark, 2002.

NOC*NSF/KVLO/LC/VVO (2000) Basisdocument, School en Sport

Nocifora, E., Tavormina, G. (1993), "Un modello di analisi della dinamica domanda-offerta nell'analisi del lavoro sportivo", Convegno Internazionale su "Le pratiche sportive in ambiente metropolitano"

Nomisma (1991); Sport ed Economia. Roma. Fondazione Giulio Onesti

Nomisma (1999); Sport ed Economia. Rapporto non pubblicato ad uso interno

NSO News Release dated 16th March 2004

Onderwijsraad (2002) Examinering in ontwikkeling. Een ontwikkelingsperspectief voor examens in het voortgezet onderwijs, middelbaar beroepsonderwijs en hoger onderwijs, Den Haag

Onderwijsraad (2003) Leren in de kennissamenleving, Den Haag

ONISEP (2002), Les Métiers du sport et des loisirs, coll. « Parcours : construire son avenir ».

OVDB (2003) Informatie Arbeidsmarkt en Onderwijs

Participation of Poles in sports and leisure activities (in the period of 1.10.1998 – 30.09.1999) (2000) publ. by the Main Statistical Office, Warsaw

Physical Activity, (2003). Special Eurobarometer (183-6/wave 58.2), European Commission.

Pohl, Elke (2003): Berufsstart und Karriere in der Fitness- und Freizeitbranche. Bielefeld.

Pouleres, G. (2004). High jump of unemployment after the Olympics. Daily newspaper Ta Nea, Friday, May 7, p. 64.

RABIER, Arnaud t Dominique TREZEGUET (2001), Les Métiers du sport, Editions Rebondir, coll. « Métiers ».

REISS/SMC (1994) History and organization of sports and sportmanagement in the E.U.

Report on Sport Employment in Greece (1999). Secretariat General of Sport. European Network of Sport Sciences in Higher Education and European Observatory on Sport Employment.

Rittner, V./ Breuer, C. (2000); Soziale Bedeutung und Gemeinwohlorientierung des Sports. Köln.

ROA (2003) De arbeidsmarkt naar opleiding en beroep tot 2008

Roux, N., Chantelat, P. & Camy, J. (1999). Sport and Employment in Europe. EC – DG X. Lyon.

Sack, H.-G. (1996): Einleitung. In: KURZ, D./SACK, H.-G./BRINKHOFF, K.-P.: Kindheit, Jugend und Sport in Nordrhein-Westfalen. Der Sportverein und seine Leistungen – Eine repräsentative Befragung der nordrhein-westfälischen Jugend. Forschungsbericht aus der Reihe: Materialien zum Sport in Nordrhein-Westfalen. Heft 44. Düsseldorf.

Sarantopoulou, T. (2004). Poor relative and in education: Report of the European Union. Daily newspaper Apogeymatini, Monday, March 1, p. 28-29.

Schaffrath, M. (2002): Sportjournalismus in Deutschland: In: SCHWIER, J.: Mediensport. Ein einführendes Handbuch, 7-26. Schorndorf.

Scheerder, J. & Vanreusel, B. (2002a). 'Sport' in beweging. De bewegingscultuur in een veranderende samenleving. In: P. De Knop, B. Vanreusel & J. Scheerder (Eds.) Sportsociologie. Het spel en de spelers. (pp. 31-56). Maarssen: Elsevier Gezondheidszorg.

Scheerder, J. & Vanreusel, B. (2002b). Actieve sportbeoefening in Vlaanderen. Technisch verslag van de SBV'99 met enkele cijferreeksen. Leuven: Acco.

Schneeweiss, A. (2003): Das Ausbildungsrecht der Lehrberufe im Sport. Bad Salzuflen.

SCP (2003) Rapportage sport 2003

Simon, R., van Griethuysen, C.-A., Hellemans, J., Verhellen, P., De Streef, J.-M. (2001). Vocational education and training in Belgium. Thessaloniki: European Centre for the Development of Vocational Training.

Sociaal-Economische Raad (2002) Koersen op vernieuwing, Den Haag

Sotiriadis, A. (1993). Organization and Administration of Physical Education and Sport. Teaching university notes.

Sport clubs in the years 2001-2002 (2004) publ. by the Main Statistical Office, Statistical Office in Rzeszow, Warsaw,

Sports Law 3057/2002. Government Newspaper of the Hellenic Democracy (first issue, page number 239).

STATEC: Economic and social portrait of Luxembourg 2003

STATEC: Compétitivité de l'économie luxembourgeoise – Rapport 2002

STATEC: Les salariés frontaliers et leurs dépenses au Luxembourg -2003

Staten-Generaal van de Sportclubs (2003). Resoluties van de Staten-Generaal van de Sportclubs. Bloso.

Statistic Yearbooks of the of the Slovak Republic

Statistisch jaarboek van het Vlaams onderwijs 2002-2003 (2003). Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap – Departement Onderwijs.

Statistisk Årbog 2000. Danmarks Statistik, 2001.

Stemper, T. (2002): Ausbildung und Beschäftigung im Bereich der kommerziellen Fitness Anlagen. In: Sportministerkonferenz, Deutscher Sportbund, MSWKS Nordrhein-Westfalen (Hrsg.). Saarbrücken

Structures of Education, Initial Training and Adult Education Systems – Europe 2000

Suuri Kansallinen Liikuntatutkimus 2001-2002 Aikuisliikunta (The National Sports Survey, adults)

Suuri Kansallinen Liikuntatutkimus 2001-2002 Lapset ja Nuoret (The National Sports Survey, children and youth)

Taks, M. (2000). Samenleving en sport: sport en tewerkstelling. Brussel: Koning Boudewijn Stichting.

Taks, M., Eyckmans, J., Willems, T. (1999). Sport et emploi en Europe: Belgium (Commission Européenne-DG X), s.l.: Réseau Européen des Instituts de Sciences de Sport/Observatoire Européen de l'Emploi Sportif. In: Taks, M. (2000). Samenleving en Sport: sport en tewerkstelling. Brussel: Koning Boudewijn Stichting.

The Economic Impact of Sport in Greece, (2002). Foundation for Economic & Industrial Research (IOBE).

The number of students by school in universities, technological institutions, ASPAITE and ASTE for the academic year 2004 – 2005. Daily newspaper Apogeymatini, Wednesday, February 2, p. 26, 47-48.

The Statistical Yearbook 2003, publ. by the Main Statistical Office.

The Statute of the Accreditation Commission. The Secretariat of the Accreditation Commission, Ministry of Education, Youth and Sports of the Czech Republic (Karmelitska 7, 118 12 Prague 1).

Tokarski W., Steinbach D., Petry K., Jesse B(Eds.), (2004) Two Players – One Goal? Sport in the European Union. Meyer & Meyer Sport, Oxford.

Trosien, G. (Hrsg.) (1999): Die Sportbranche. Frankfurt/New York.

Verhoeven, J.C. & Bueselinck, I. (1996). Hoger onderwijs in Vlaanderen (België). Een rapport voor de OESO. Leuven: KULeuven.

Verkerke, B. Th. en Bovens, H.F.M., Boer en Croon, (2000) Samenhang sportopleidingen

Vocational Education and Training in Greece (2003). National report by the European Center for the Development of Vocational Training (CEDEFOP).

Vocational Education and Training in Lithuania. Ministry of Education and Science of the Republic of Lithuania (2001). Vilnius

Vuolle, P. 2000 Liikunnan merkitys rakentuu elämänkaarella in: Miettinen, M. Haasteena huomisen hyvinvointi: miten liikunta lisää mahdollisuuksia? Liikunnan yhteiskunnallinen perustelu II Tutkimuskatsaus, Jyväskylä.

Wages and salaries data version for 1995-1998. (2000). Lithuanian statistics department, Vilnius

Weber, W./Schneider, C./Kortlüke, N./Horak, B. (1995): Die wirtschaftliche Bedeutung des Sports. Schorndorf.

Weinkötter, J.-E. (1999): Ausbildung im Sport. In: dvs -Informationen, 14/1999, 1, 24-25.

Weiss, Othmar (2000). Sport clubs in Austria. Vienna.

Wutz, E. (1987): Einstellungschancen für Sportlehrer in der Schule. In: HAAG, H. & HEINEMANN, K. (Hrsg.): Berufsfeld Sport, 9-21. Schorndorf.

Yearbook of Labour Statistics (2003). Lithuanian statistics department, Vilnius

Zysko J.(1997): Privatization processes of sport and recreational institutions, in: II Poland-wide Conference of Sport Managers, Polish Sport Managers Corporation, Warsaw

SOURCES INTERNET

[http.statfin.stat.fi](http://statfin.stat.fi)

<http://virtual.finland.fi>

<http://virtual.finland.fi/finfo/english/facteng.html>

<http://www.cedefop.eu.int/>

http://www.destatis.de/themen/d/thm_erwerbs.htm

<http://www.slv-nrw.de/index.html>

www.trainingvillage.gr/vetsystems/overview/eu-jan04

www.afstudies.gr

www.arena.fi

www.cimo.fi

www.auth.gr/phed/

www.auth.gr/tefaa-sr/

www.bloso.be

www.bns.ee

www.cbs.nl

www.cedefop.eu.int

www.cios.nl

www.city.academic.gr

www.colo.nl

www.danse-skole.dk

www.dbu.dk

www.denmark.dk

www.detdanskeerhvervsakademi.dk

www.detex.nl

www.dfif.dk

www.dgf.dk

www.dgi.dk

www.dif.dk

www.drif.dk

www.dutch-vet.nl

www.edilex.fi

www.edu.fi

www.eduskunta.fi

www.ekep.gr

www.ekepis.gr

www.elleda.gr
www.enak.gr
www.envir.ee
www.eose.org
www.epeaek.gr
www.epo.gr
www.equinox.dk
www.esake.gr
www.esape.gr
www.eta.ee
www.etv.ee
www.europa.eu.int/comm/eurostat/
www.fin.ee
www.fitvak.nl
www.footbel.com
www.gotvedskolen.dk
www.gov.mt
www.government.fi
www.hiamk.fi
www.gsae.edu.gr
www.himmerlandgolf.dk/pga.htm
www.hm.ee
www.hojskolerne.dk
www.hua.gr
www.icbs.gr
www.idraet.au.dk (Centre for Sport at the University of Århus)
www.ifi.ku.dk (Institute of Sport at the University of Copenhagen)
www.intermin.fi
www.jyu.fi
www.jeunesse-sports.gouv.fr/
www.just.ee
www.kekakmon.gr
www.knlfb.nl
www.knvb.nl
www.kul.ee
www.kulka.ee
www.kum.dk (The Ministry of Culture)

www.kunto.fi

www.lamk.fi

www.leonardodavinci.fi/publications/towardscloser.pdf

www.kvk.nl

www.kvlo.nl

www.lifeguard.gr

www.loa-fonden.dk (The Danish Foundation for Culture and Sports Facilities)

www.metier-sport.com

www.minbuza.nl

www.minbzk.nl

www.minedu.fi/minedu

www.ministerie.nl

www.minocw.nl

www.mkm.ee

www.mod.gov.ee

www.mol.fi/tiepa/Liikuntaalankoulutusmahdollisuuksia.pdf

www.noc.fi/english/organisation/about_noc_finland/

www.oph.fi

www.nocmalta.org

www.nvao.net

www.oaed.gr

www.oEEK.gr

www.olympic.be

www.ovdb.nl

www.pashna.gr

www.paulpetersen.dk (the site of the Paul Petersen Sport Institute)

www.pe.uth.gr

www.pepfa.gr

www.phed.uoa.gr

www.phedgrad.phed.auth.gr

www.phyed.duth.gr

www.postimees.ee

www.president.ee

www.ramk.fi

www.riigikantselei.ee

www.riigikogu.ee

www.riik.ee/valitsus

www.rk.ee/hm

www.sdu.dk/health/iob/ (Institute of Sport and Biomechanics at the University of Southern Denmark)

www.slu.fi

www.sm.ee

www.spordimuuseum.ee

www.sporditaht.ee

www.sport.ee

www.sport.gov.gr

www.sport.nl

www.sport.nl

www.sport-in-europe.com

www.sportshojskolen.dk (Aalborg Sport Folk High School and Trainer Academy)

www.stat.ee

www.statistics.gr

www.statistikbanken.dk (Statbank Denmark)

www.suomi.fi/english/immigrants_and_emigrants/government_agencies_and_public_bodies/organisation_of_public_administration/

www.sydvast.fi

www.tallinn.ee

www.trainingvillage.gr/etv/Information_resources/NationalVet/ThematicOverviews/

www.uop.gr

www.uvm.dk (The Ministry of Education)

www.vidar.dk (Database of CVET-programmes in the public education sector)

www.vlaanderen.be/vrind/sport

www.vm.ee

www.ypepth.gr

www2.adepts.cfwb.be/index.asp

www2.trainingvillage.gr/etv/vetsystems/report/fi0899_en.asp#il

www.vierumaki.fi

Annexe 1 – Plan d'enquête

<u>Framework for national researches</u>
<p><u>I- National general context</u></p> <p>1) <u>Geographical/ economical framework</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -geographical situation (neighbour countries) -size -number of inhabitants -density of inhabitants -active population -unemployed rate -gross domestic product/inhabitant <p>2) <u>Political/institutional framework</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -government -administrative structure (decentralised...) <p>3) <u>Educational framework</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -structure of education -VET system <p><i>This part is fully contextual just to give an idea of the differences between countries (geographical/demographical, social, economical, political) and probably cross afterwards those differences with what will be seen in the other areas. At the starting point of the report will be used only as a very general presentation of 4-5 pages</i></p>
<p><u>II-The sport sector</u></p> <p><u>A-Sports Activities and the national sport system</u></p> <p>1) <u>Administrative and political structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -key stakeholders (Sport Confederation or Olympic Committee, Ministry of Sports, local authorities, employer organisations...) -roles and influences of the stakeholders <p><i>The objective is to have a clear idea of the organisation of sports in the country and "who is doing what". A presentation of the "European sports systems" will be the target for the final report</i></p>
<p>2) <u>Participation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -number of sports practitioners (regularly and occasionally actives, males and females, registered in organisation as paid or free members) -number of clubs, federations, private for profit organisations -trends and forecast <p><i>If possible using Eurobarometer or Compass try to give an idea of the volume and nature of the sport practice, (organised by federations, commercial and non for profit structures(including individual access to public facilities with fees) and "self organised" practice (free access))and the sport supply...</i></p>
<p>3) <u>Economical figures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -percentage of sport activities in the gross domestic product -number of enterprises -organisation of labour (place of voluntary work...) <p><i>Give an idea (complementary of the previous approach) about the volume(economical importance) and forms of supply (voluntary versus paid work)</i></p>
<p>4) <u>Employment figures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -global figures in the sport sector (see annex 4. 11 of the operational manual) <p><i>See tables annexed...At least having official data on 92.6 around 2000 (or more recently)...If possible with 2 "spots" to see the tendencies (more details on the tables)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -approximate figures per occupation (see annex 4.3 and 4.4 of the operational manual) <p><i>Concentrate on key occupations of the sport sector (professional players, coaches, instructors, coordinators and managers...) Keep a special place in another chapter for PE and public sport administrators etc...)</i></p>

B-Sport VET systems

1) General orientation (in fact : structure)

Have to be considered the relations with the "general" VET system (sports included, autonomous or mixed). Also mainly related with the point 2 (4 items)

2) Main actors

- policy makers
- regulating organisations
- delivering organisations (*to be considered in the following point*)
- financing organisations
- evaluating organisations

3) Providers of VET in Sport

-general structure of the supply of VET in Sport : public sport specific (national or regional) , public non sport specific (universities, general schools), private non for profit (governing bodies), private non for profit (professional bodies), private for profit (private schools)...

- number and role per category
- situation of trainers

The key information is having the numbers of providers per category and knowing their importance (through the number of trainees a year? Also used for the programmes).

For the sport federations or umbrella organisations, they have to be treated separately as they provide mainly training for volunteers and the number of people following those programmes is most of the time unknown or at least approximate. Consider as "real" VET programmes those who are mostly dedicated to prepare "professionals"

4) VET Policies in Sport : trends and perspectives

- is there a formalised policy?
- can we see some informal trends?
- how closed are the policy and the trends from the Copenhagen declaration?
- what are the perspectives for the future?

It would be good here to have the information on the points we are promoting after the Conference in particular the following :

- *Is there an "official" mapping of occupations, functions and skills?*
- *Is there an "official" Reviewing national occupational ?*
- *Are there any "official" analyses of the labour market needs and promotion of LMI?*
- *Are there any "official" toolkit for building and measuring (indicators)*
- *Are there any "official" Selection of a few occupation as pilot*
- *If yes, who is involved ?*
- *Are there any national observatoires on employment and qualifications (data collection and treatment and support to decision making)*
- *Is there any competent bodies to assess quality in (sports) VET in relation with intersectoral initiatives?*
- *Is there any database of suppliers?*
- *Is there any database of distance learning?*
- *Is there any existing model for the validation of informal learning?*
- *Is there any inventory of tools used to recognise informal learning and experience?*
- *Is there any experience in ECVET?*
- *Is there any development of toolkit for flexibility (credit system)?*
- *Is there any promotion of apprenticeship in sports VET?*

C- Sport VET programmes

1) General overview on VET programmes (how many? which characteristics?)

-include here the numbers of programmes run and trainees registered in the programmes run by the different providers

-include the level of vet programmes provided (if possible per category of providers)

2) Sports Occupations mapping to be considered (see again annex 4.3, 4.4 and 4.6)

3) VET programmes related to each occupation or group of occupations (ranked in relation with their impact on the labour market in Sport)

-for each programme give information based on the attached questionnaire to be used only as a framework

- consider mainly : coaches, instructors, managers

- key data are : apprenticeship or further education is possible; part time or fulltime;

- credit system?

- possible validation of experience?

III-Sport related sectors : public administration of sport (national and local) (optional : reproduce here II A,B,C points)

IV-Sport related sectors : physical education at school

(optional : reproduce here II A,B,C points)

V-Training of trainers

(optional : reproduce here II A,B,C points)

VI-Sport related sectors : retail of sporting goods

(optional : reproduce here II A,B,C points)

Any of those sectors presents? With the same kind of information presented above for the sport sector?

Conclusions

(final statements on VET in sport with specific reference to the Copenhagen Declaration)

See above

Annexe 2 – Programmes Leonardo liés au sport

Base	Date	Contrat	Description	Contractant	Objectifs (résumé)	Type
387	1996	FIN/96/2/0387/PI/II.1.1.c/FPI	Performance Sportswear Design (Conception de vêtements de sport fonctionnels)	Haame Polytechnic, Jaakonkatu 28, Haemelinna, Finlandia	programme de formation de niveau universitaire pour la conception de vêtements de sport fonctionnels, chaussures comprises (trois modules: marketing, fibres et tissus, conception et présentation). Destinataires: étudiants en stylisme, stylistes et directeurs d'entreprises	Sector development; technology transfer (Développement du secteur; transfert de technologies)
677	1996	E/96/2/0677/PI/II.1.1.b/FPC	Pilot project for innovation, forecasting and introduction of new qualifications in dangerous/adventure Sports (Projet pilote d'innovation, de prévision et d'implantation de nouvelles qualifications dans les sports à risque et d'aventure)	Camera de Comercio, Huesca, Espana; Coordinator: Fundacion Empresa-Universidad de Zaragoza, Espana;	établir les profils professionnels correspondant aux principales fonctions dans les sport de risque et système de formations	New professional profiles (Profils professionnels nouveaux)
38111	1996	F/96/1/05114/PI/II.1.1.e/FPI	New Educational approach to the recognition of skills and abilities in-company and training (sport/culture) - (Nouvelle approche pédagogique valorisant les compétences et les intérêts dans le cadre d'actions mobilisant les entreprises et les postes facteurs de développement (sport et culture)	Mairie de Roubaix, France; Coordinator: LP Turgot, Roubaix France	lutter contre l'échec scolaire et l'exclusion sociale et professionnelle	(Social exclusion; professional Insertion), Exclusion sociale, insertion professionnelle
78073	1998	UK/98/1/78073/PI/II.1.1.b/FPC	EURASALA – European Adventure Sports Activity Leaders Award (EUROSALA - Qualification européenne pour animateurs de sports d'aventure)	SPRITO, London, UK; Coordinator: Sheffield College, Parson Cross Centre Sheffield, UK	concevoir une qualification professionnelle d'animateur de sports d'aventure, qui serait reconnue dans toute l'Europe aux fins d'emploi	New qualification (Nouvelles qualifications)
67115	1999	FIN/99/1/067115/PI/III.3.a/FPI	PSDD – Performance sportswear design and development (PSDD - Conception et élaboration de vêtements de sport de qualité)	Haame Polytechnic /Wetterhof, Wetterhoffinkatu 2, Haemelinna, Finlandia	développement et diffusion des matériels de formation destinés aux créateurs de vêtements de sport et produits dans le cadre du projet pilote initial "Performance Sportswear".	Professional qualifications, Professional training in the companies (Qualifications professionnelles; formations dans les entreprises)
114015-EL	2000	EL/00/B/F/PP-114015	Training for Life-Basketball Coaching a programme which aims to enable young disabled persons to enter the athletic labour market (Une formation pour la vie - Entraîneur de basket-ball: programme d'innovation méthodologique visant à aider les jeunes personnes handicapées à entrer sur le marché du travail du sport)	ELL et Prostasias & Apokast Anappaidon, Athens, Greece	la pratique du sport chez les personnes handicapées, et en particulier celle du basket-ball en chaise roulante, pour transformer une activité physique en activité professionnelle.	access to professional training; training system (accès à la formation professionnelle; Systèmes de formation)
115545-E	2001	E/01/B/F/PP-115545	OLYMPIA - e-learning environments in sports training (OLYMPIA - e-apprentissage dans le domaine sportif)	Diputacion de Barcelona, Barcelona, Espana	méthodes destinées à la formation permanente des salariés de l'industrie du sport. Le projet ciblera en priorité deux domaines : la gestion des installations sportives et l'organisation de manifestations sportives.	training programme: lifelong learning (programmes de formation; formation continue)

Base	Date	Contrat	Description	Contractant	Objectifs (résumé)	Type
80400-D	2002	D/02/C/F/TH-80400	Jobs and Sport-sport as a means of integrating disadvantaged young people in the labour market (Emploi et sport (titre original : Job and Sports) - Le sport, un moyen d'intégrer les jeunes défavorisés au marché du travail)	Stadtsportbund Goettingen EV, Germany	transmettre à des jeunes défavorisés des compétences qui leur permettront de s'insérer avec succès dans le marché du travail sportif	Social dialogue, employability (Dialogue social: employabilité)
115809-E	2002	E/02/B/F/PP-115809	FORMSPORT - Generalised model of vocational training and occupational integration through distance learning for current and former Olympic and top level professional sports men and women (FORMESPORT : Modèle globalisé de formation et d'insertion professionnelle au moyen et au travers de l'éducation à distance pour les sportifs et anciens sportifs olympiques, de haut niveau et professionnels)	Fundacio' Bosch i Gimpera , Barcelona, Espana	reconversion des sportifs de haut niveau en fin de carrière sportive	training modules; training of trainers (modules de formation; formation des formateurs)
127017 - S	2002	S/02/B/F/PP-127017	AURORA - Development of a training model within snow and ice track bound tourism (AURORA - Développement d'un modèle de formation dans le domaine des sports d'hiver)	IUF Europe AB, Lulea, Sweden	modèle pour la formation des entrepreneurs et des employés dans le domaine du tourisme, en particulier lié aux sports d'hiver, qui concernera également les chômeurs à la recherche d'un emploi dans le domaine du tourisme au sein des pays partenaires.	training modules; sector development (Modules de formation; Développement du secteur)
110357	2002	B/02/B/F/PP-110357	PEGASUS - Development of an Innovative European Postgraduate Course of Equine Assisted Therapy based on a Modular Training System and the Installation of a European Network of Expertise concerning EAT (PEGASUS - Développement d'un cours européen novateur de troisième cycle dans le domaine de la thérapie équestre, fondé sur un système de formation modulaire, et mise en place d'un réseau européen d'expertise sur la thérapie équestre)	Arteveldehogeschool Gent, Belgium	réseau européen de professionnels de la santé et de prestations sociales, d'écoles d'équitation et de prestataires de formations	training system; networking (Systèmes de formation; reseaux)
162018	2003	UK/03/B/F/NT-162_018	EUROSEEN - European Observatory for Sport Education and Employers Network - (EUROSEEN - Observatoire pour la Formation dans le Sport et les Réseaux d'Employeurs)	SPRITO, Clitheroe, UK;	Observatory to research and collect data relevant to skill needs of employers and establish the training and educational requirements	Research and guide to set up Observatoires
7715	1999	UK/99/1/077153/PI/1.1.1.a/FP1	European Street Tennis Programme	European registry Of Tennis Profesionals, Barnsley UK	design a Foundation Level Streetennis Coaching Qualification; develop, pilot and evaluate a short course training programme for people interested in entering the tennis coaching market; and promote the results in order to encourage Europe-wide recognition of the qualification.	Training module (Module de formation)
	1999		Euronerve II	Hartpury College, Hartpury, UK	enhance students' (including sport sciences) employability by gaining skills that would enable them to compete in the international market	Placement (Insertion professionnelle)
	1999		Open 1 1999/2000	Park Lane College, Leeds, UK	give young people from disadvantaged backgrounds an opportunity to gain work and personal experience in another country through a work placement	Placement (Insertion professionnelle)

Annexe 3 – Programmes Socrates liés au sport

Date	Ref	Description	Coordinator	Action
1996	27910-IC-1-1996-1-BE-ERASMUS-CDA-5	European Master in Physical Education	Uni Ghent	CDA
1997	27910-IC-2-1997-1-BE-ERASMUS-CDA-5			
1998	27910-IC-3-1998-1-BE-ERASMUS-CDA-5			
1996	28256-IC-1-1996-1-FR-ERASMUS-CDA-1	Master Européen de Management des Organisations	UCBL 1, Lyon	CDA
1997	28256-IC-2-1997-1-FR-ERASMUS-CDA-1			
1998	28256-IC-3-1997-1-FR-ERASMUS-CDA-1			
1996	28256-IC-1-1996-1-FR-ERASMUS-ECTS-1	IC Application 28256 ECTS	UCBL 1	ECTS
1997	28256-IC-2-1997-1-FR-ERASMUS-ECTS-1	IC Application 28256 ECTS	UCBL 1	ECTS
1996	29132-IC-1-1996-1-IT-ERASMUS-CDA-2	European master in physical activity for the elderly	ISEF Roma	CDA
1997	29549-IC-1-1997-1-FI-ERASMUS-IP-6	European Winter school in Sport Sciences	Uni Jyvaskyla	IP
1998	29549-IC-2-1998-1-FI-ERASMUS-IP-6			
1999	29549-IC-3-1999-1-FI-ERASMUS-IP-6			
1997	28203-IC-2-1997-1-BE-ERASMUS-IP-3	Activité Physique Adaptée	ULB Bruxelles	IP
1998	28203-IC-3-1998-1-BE-ERASMUS-IP-3	Programme Intensif en Activité Physique Adaptée	ULB Bruxelles	IP
1997	28824-IC-1-1997-1-DK-ERASMUS-IP-5	Physical activity for the elderly	Uni South. Denmark Odense	IP
1998	28824-IC-2-1998-1-DK-ERASMUS-IP-5			
1999	28824-IC-3-1999-1-DK-ERASMUS-IP-5			
1996	29017-IC-1-1996-1-IT-ERASMUS-CDI-1	Diploma Europeo Universitario in Activité Physique Adaptée (DEU - APA)	ISEF TO	IP
1997	29017-IC-2-1997-1-IT-ERASMUS-CDI-1			
1998	29017-IC-3-1998-1-IT-ERASMUS-CDI-1			
1997	31802-IC-2-1997-1-UK-ERASMUS-EM-1	European Modules in Physical Education & Sports Science	Uni Cheltenham	EM
1998	31802-IC-3-1998-1-UK-ERASMUS-EM-1			
1997	28595-IC-1-1997-1-ES-ERASMUS-IP-1	Deporte y turismo en la naturaleza	INEF Lleida	IP
1998	28595-IC-2-1998-1-ES-ERASMUS-IP-1			
1997	28849-IC-1-1997-1-UK-ERASMUS-IP-2	The sport manager of the future	Northumbria	IP
1997	29132-IC-1-1997-1-IT-ERASMUS-IP-2	Limits of sport performance	ISEF Roma	IP
1997	28779-IC-1-1997-1-UK-ERASMUS-IP-4	Sport and Physical Recreation in National Communities	Uni Liverpool	IP
1998	27910-IC-1-1998-1-BE-ERASMUS-IP-20	European Issues in Physical Education	Uni Ghent	IP
1999	27910-IC-2-1999-1-BE-ERASMUS-IP-20			
2000	27910-IC-3-2000-1-BE-ERASMUS-IP-20			
1998	29019-IC-1-1998-1-NL-ERASMUS-IP-26	Physical Education in an European Perspective	Uni Groeningen	IP
1999	29019-IC-2-1999-1-NL-ERASMUS-IP-26			
2000	29019-IC-3-2000-1-NL-ERASMUS-IP-26			
1998	29894-IC-1-1998-1-DE-ERASMUS-IP-3	Diagnose und Veränderung von Lehrerverhalten	Uni Heidelberg	IP
1998	28849-IC-1-1998-1-UK-ERASMUS-IP-3	Olympism : past, present and future	Northumbria	IP
1999	29263-IC-1-1999-1-IT-ERASMUS-IP-1	L'intégration par l'activité physique adaptée	Isef Milano	IP
2000	29263-IC-2-2000-1-IT-ERASMUS-IP-1			
2001	28228-IC-3-2001-1-FR-ERASMUS-IP-1	L'intégration par l'activité physique adaptée	Uni Bordeaux	IP
1999	28779-IC-1-1999-1-UK-ERASMUS-IP-8	European Invasion games	Uni Liverpool	IP
2000	28779-IC-2-2000-1-UK-ERASMUS-IP-8		Uni Liverpool	IP
2001	28779-IC-3-2001-1-UK-ERASMUS-IP-8		Uni Liverpool	IP
1999	29205-IC-1-1999-1-IT-ERASMUS-IP-1	Cooperazione e partenariato nel management dello sport	ISEF Firenze	IP
1999	71178-CP-1-1999-1-DE-ODL-ODL	ITES - Information Technologies in European Sport and Sport Science	Uni Saarlandes	MINERVA-ODL
1999	D25709-CP-1-99-1-ES	REISS- Réseau Européen des Instituts de Sciences du Sport /EOSE	ENSSHE/REISSE	TNP
1999	71597-CP-1-1999-1-BE-COMENIUS-C31	Ontwerpen van een training voor leraars, in nieuwe methodes van Empowerment door, kunst, taal, sport-en interactieve activiteiten	Gemeenschap Onderwijs Brussels	
2000	28824-IC-1-2000-1-DK-ERASMUS-IP-1	Children and Physical Activity - a European perspective	Uni South. Denmark Odense	IP
2001	28824-IC-2-2001-1-DK-ERASMUS-IP-1			
2002	28824-IC-3-2002-1-DK-ERASMUS-IPUC-1			
2000	29549-IC-1-2000-1-FI-ERASMUS-IP-4	Winter school in Sport Sciences	Uni Jyvaskyla	IP
2000	28483-IC-3-2000-1-FR-ERASMUS-IP-12	Analyse du mouvement dans le domaine du handicap et du sport	Uni Marseille	IP

Date	Ref	Description	Coordinator	Action
2000	28502-IC-1-2000-1-FR-ERASMUS-PROG-2	Management interculturel du sport, des activités physiques et de l'action humanitaire	Uni Nice	IP
2001	28502-IC-2-2001-1-FR-ERASMUS-PROG-2			
2000	29578-IC-1-2000-1-ES-ERASMUS-IP-1	Leadership and Human Resources in Sport Management	IVEF Vitoria	IP
2001	25-CP-3-2001-1-BE-ERASMUS-TN	THENAPA - Educational and Social Integration of persons with a handicap through Adapted Physical Activity	KU Leuven	TNP
2001	28691-IC-1-2001-1-UK-ERASMUS-IP-3	Physical Education Crossing Borders	Uni Worcester	IP
2002	28691-IC-2-2002-1-UK-ERASMUS-IPUC-3			
2001	29549-IC-1-2001-1-FI-ERASMUS-IP-15	(PSHW) Psychology of Sport, Health and Well-being	Uni Jyvaskyla	IP
2002	29549-IC-2-2002-1-FI-ERASMUS-IPUC-15			
2003	29549-IC-3-2003-1-FI-ERASMUS-IPUC-15			
2001	29019-IC-1-2001-1-NL-ERASMUS-PROG-1	European Bachelor in Physical Education	Uni Groeningen	IP
2002	29019-IC-2-2002-1-NL-ERASMUS-PROGUC-1			
2001	29506-IC-1-2001-1-FI-ERASMUS-IP-1	Winter school - Leadership in European Context	Haaga Helsinki	IP
2001	29549-IC-2-2001-1-FI-ERASMUS-IP-14	Sport Management Seminar	Uni Jyvaskyla	IP
2001	29988-IC-3-2001-1-DE-ERASMUS-PROG-1	Applied European Leisure Studies	Uni Bremen	IP
2001	90381-CP-1-2001-1-UK-GRUNDTVIG-G1	Participing in Education trough Sport (P.E.T.S project)	Ridge Danyers College	Grundtvig
2001	94347-CP-1-2001-1-BE-COMENIUS-C21	ESEP - Development of a Cd-rom applying a didactical sport games concept to teach basketball and handball	Uni Ghent	Comenius
2002	28228-IC-1-2002-1-FR-ERASMUS-IPUC-1	Activités Physiques Adaptées, Insertion et égalité des chances pour personnes handicapées	Uni Bordeaux	IP
2003	28228-IC-2-2003-1-FR-ERASMUS-IPUC-1			
2003	112223-CP-1-2003-1-FR-COMENIUS-C21	APS-MGCS - Les activités physiques et sportives, médias de la culture générale et scientifique	Centre régional d'innovation et de transfert de technologies en sports et loisirs, Bellerive	Comenius
2003	110058-CP-1-2003-1-DE-ERASMUS-TN	AEHISIS - Aligning a European Higher Education Structure in Sport Science	DSHS Koeln	TNP

ECTS APPLICATIONS

1996	27899-IC-1-1996-1-UK-ERASMUS-EC	IC application 27899 ECTS	Uni Chester	ECTS
1996	27988-IC-1-1996-1-FR-ERASMUS-EC	IC application 27988 ECTS	Uni Nancy	ECTS
1996	28024-IC-1-1996-1-UK-ERASMUS-EC	IC application 28024 ECTS	Uni Bognor Regis	ECTS
1996	28029-IC-1-1996-1-FR-ERASMUS-EC	IC application 28029 ECTS	Uni Mont Saint Aignan	ECTS
1996	28127-IC-1-1996-1-FR-ERASMUS-ECTS-1	IC application 28127 ECTS	Uni Amiens	ECTS
1996	28177-IC-1-1996-1-UK-ERASMUS-ECTS-1	IC application 28177 ECTS	Brunel Uni	ECTS
1996	28186-IC-1-1996-1-FR-ERASMUS-ECTS-1	IC application 28186 ECTS	Uni Nantes	ECTS
1996	28512-IC-1-1996-1-FR-ERASMUS-ECTS-1	IC application 28512 ECTS	Uni Arras	ECTS
1996	28550-IC-1-1996-1-DE-ERASMUS-ECTS-1	IC application 28550 ECTS	Uni Berlin	ECTS
1996	28656-IC-1-1996-1-FR-ERASMUS-ECTS-1	IC application 28656 ECTS	Uni Grenoble	ECTS
1996	28690-IC-1-1996-1-ES-ERASMUS-ECTS-1	IC application 28690 ECTS	Uni Madrid ??	ECTS
1996	28773-IC-1-1996-1-DE-ERASMUS-ECTS-1	IC application 28773 ECTS	DSHS Koeln	ECTS
1996	28856-IC-1-1996-1-NL-ERASMUS-ECTS-1	IC Application 28856 ECTS	Uni Zwolle	ECTS
1996	28900-IC-1-1996-1-UK-ERASMUS-ECTS-1	IC application 28900 ECTS	St. Mary's College, Twickenham	ECTS
1996	28903-IC-1-1996-1-UK-ERASMUS-ECTS-1	IC application 28903 ECTS	Bearsden Glasgow	ECTS
1996	29115-IC-1-1996-1-GR-ERASMUS-EC	IC application 29115 ECTS	Uni Komotini	ECTS
1996	29149-IC-1-1996-1-IT-ERASMUS-ECTS-1	IC application 29149 ECTS	ISEF Urbino	ECTS
1996	29231-IC-1-1996-1-PT-ERASMUS-ECTS-1	IC application 29231 ECTS	Uni Tras os Montes	ECTS
1996	29268-IC-1-1996-1-AT-ERASMUS-ECTS-1	IC application 29268 ECTS	Uni Linz	ECTS
1996	29320-IC-1-1996-1-AT-ERASMUS-EC	IC application 29320 ECTS	Uni Salzburg	ECTS
1996	29339-IC-1-1996-1-PT-ERASMUS-ECTS-1	IC application 29339 ECTS	Uni Bragança	ECTS
1996	29344-IC-1-1996-1-FI-ERASMUS-ECTS-1	IC application 29344 ECTS	Helsinki	ECTS
1996	29395-IC-1-1996-1-SE-ERASMUS-ECTS-1	IC Application 29395 ECTS	Uni Orebro	ECTS
1996	29462-IC-1-1996-1-ES-ERASMUS-ECTS-1	IC application 29462 ECTS	Madrid	ECTS
1996	29505-IC-1-1996-1-ES-ERASMUS-ECTS-1	IC Application 29505 ECTS	Uni Leon Castilla	ECTS
1996	29523-IC-1-1996-1-ES-ERASMUS-ECTS-1	IC application 29523 ECTS	Uni Caceres	ECTS
1996	29594-IC-1-1996-1-FI-ERASMUS-ECTS-1	IC application 29594 ECTS	Rovaniemi	ECTS
1996	29635-IC-1-1996-1-NO-ERASMUS-ECTS-1	IC Application 29635 ECTS	SWEDEN	ECTS
1997	29635-IC-2-1997-1-NO-ERASMUS-ECTS-1	IC Application 29635 ECTS	SWEDEN	ECTS
1996	29676-IC-1-1996-1-NO-ERASMUS-ECTS-1	IC application 29676 ECTS	Uni Trondheim	ECTS
1996	29687-IC-1-1996-1-DE-ERASMUS-ECTS-1	IC application 29687 ECTS	Uni Leipzig	ECTS
1996	29716-IC-1-1996-1-DE-ERASMUS-ECTS-1	IC application 29716 ECTS	Uni Mainz	ECTS

Annexe 4 – Christian Patoz, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Conférence Vocasport

La Sorbonne – Paris

28 mai 2004

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la formation professionnelle dans le domaine du sport

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de pouvoir vous accueillir dans un des hauts lieux de la culture universitaire en France et de le faire à l'occasion de travaux portant sur la formation professionnelle aux métiers du sport en Europe. La Sorbonne a en effet le privilège d'être à la fois une des plus anciennes universités européennes mais aussi le lieu où le baron Pierre de Coubertin a engagé la rénovation des Jeux Olympiques et créé le Comité International Olympique.

La formation professionnelle en France est une préoccupation majeure du gouvernement, une condition pour accéder à cette "économie de la connaissance la plus performante du monde" que la déclaration de Lisbonne promet pour l'Union Européenne en 2010.

Dans le cadre de l'application de la loi de modernisation sociale et avec les partenaires sociaux qui sont des acteurs majeurs de sa définition et de sa mise en oeuvre, nous avons construit un cadre d'action novateur qui devrait faire de la formation tout au long de la vie une réalité.

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est le principal dispensateur de formations professionnelles diplômantes, à tous les niveaux de qualification. Jusqu'au niveau III européen (bac + deux dans votre système de formation français) nous nous appuyons pour la conception de ces formations et leur rénovation sur des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) où les partenaires sociaux des branches concernées sont largement représentés. Dans l'Enseignement Supérieur long, de niveau IV et V européen (Licence et Master Professionnels), des dispositifs plus légers mais qui associent des représentants des employeurs et des salariés, sont également utilisés pour procéder à l'habilitation des diplômes.

L'essentiel des formations professionnelles préparant aux métiers du sport sont assurés actuellement par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative, pour ce qui concerne les formations de niveau II européen, soit des formations de niveau secondaire supérieur. Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche intervient principalement dans le cadre de l'Enseignement Supérieur et de ses formations universitaires en "Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives" (STAPS ou "Sciences du sport"). Elles rencontrent un très grand succès auprès des jeunes puisque plus de 50.000 étudiants sont présents dans ces filières de formation.

Nous étudions actuellement de façon précise, au moyen d'une enquête nationale réalisée par le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications (CEREQ), le devenir professionnel de ces étudiants. Mais un certain nombre d'éléments incitent à penser qu'un ajustement des flux et le développement de formations professionnelles supérieures courtes sera sans doute nécessaire pour répondre aux besoins du marché du travail dans ce secteur. Dans tous les cas un effort accru de professionnalisation de l'ensemble de ces formations devra être poursuivi.

Dans le domaine de l'Enseignement Supérieur, y compris bien entendu dans le domaine des formations aux professions du sport, nous avons mis en oeuvre depuis plusieurs années un passage au cadre commun européen connu sous le nom de "processus de Bologne".

À la rentrée universitaire prochaine, plus de la moitié des Universités appliqueront le "L M D" (Licence, Master, Doctorat). Ce nouveau cadre de formation qui s'appuie sur une conception modulaire sanctionnée par des crédits, devrait permettre davantage de flexibilité pour les usagers, et en cela faciliter à la fois le développement de la formation continue et la mobilité européenne des étudiants.

En matière de formation professionnelle, nous soutenons de façon active l'application de la déclaration de Copenhague. Nous sommes d'ailleurs en position de pointe dans un certain nombre de domaines d'action prioritaire: c'est le cas particulier en matière de "validation des acquis de l'expérience". On peut en France et cela se pratique effectivement, se voir délivrer un diplôme y compris un diplôme universitaire du plus haut niveau, à partir de la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience, professionnelle ou bénévole.

Nous ne pouvons dans ces conditions que soutenir le projet que vous présentez dans votre texte préparatoire et qui consiste à faire du sport un des secteurs pilotes pour la politique de formation professionnelle de l'Union Européenne. Nous espérons que les travaux qui seront conduits lors de cette conférence vous permettront de progresser dans la réalisation de ce projet.

Bon travail!

Annexe 5 – Hervé Savy, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

Ouverture conférence Vocasport

La Sorbonne – Paris

28 mai 2004

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous transmettre les salutations de Jean-François Lamour, Ministre de la jeunesse, des sports, et de la vie associative, qui aurait souhaité ouvrir personnellement cette conférence. Malheureusement, des contraintes d'agenda l'en ont empêché, et il m'a demandé de le représenter.

En quelques mots, je voudrais indiquer l'intérêt de cette étude européenne pour la France, qui connaît actuellement de profondes évolutions en ce qui concerne la formation professionnelle dans le sport.

Je centrerai essentiellement mon propos sur la question de l'encadrement des pratiques sportives, sachant que les métiers, et donc les formations, dans le secteur sportif, dépassent ce cadre. Mais ce sujet est au cœur du développement du sport, dont il est sans doute le moteur essentiel. Quand je parle d'encadrement des pratiques sportives, il s'agit des fonctions d'entraîneur, d'éducateur, d'animateur sportif, en dehors de l'école, où exercent les professeurs d'éducation physique et sportive, fonctionnaires d'Etat, dépendant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Quatre raisons motivent particulièrement notre intérêt pour Vocasport :

- ~~LES~~ le développement et la diversification des pratiques sportives ;
- ~~LES~~ la professionnalisation croissante de l'encadrement du sport ;
- ~~LES~~ la nécessaire conjonction du principe européen de la libre circulation des travailleurs et une spécificité française : l'encadrement des activités sportives est une profession réglementée dans notre pays ;
- ~~LES~~ l'évolution nationale du système de formation professionnelle, tous secteurs confondus, et notamment dans le secteur sportif.

Concernant le premier point, **le développement et la diversification des pratiques sportives**, celles-ci génèrent d'une part une augmentation de la demande de formation pour occuper les fonctions d'encadrement, et d'autre part une nécessaire évolution de ces formations afin de les adapter à la diversité des pratiques sportives, à la demande sociale. Vocasport devrait nous éclairer sur ce qui se passe en la matière dans les pays de l'Union.

En conséquence, du côté de **la professionnalisation croissante de l'encadrement du sport**, nous attendons de Vocasport des données les plus précises possibles concernant la demande de compétences professionnelles dans les pays de l'Union européenne.

S'agissant de **la nécessaire conjonction du principe européen de la libre circulation des travailleurs et d'une spécificité française, la profession réglementée d'éducateur sportif**, nous attendons des résultats de Vocasport d'avoir une vue plus globale sur les systèmes de formation professionnelle sportifs en Europe, afin de faciliter les comparaisons et au mieux possible l'évolution conjointe et reconnue des qualifications.

Enfin, concernant **l'évolution nationale du système de formation professionnelle, notamment dans le secteur sportif**, nous attendons également des résultats de Vocasport qu'ils produisent des éléments pour favoriser la construction de parcours de formation encore plus pertinents pour les usagers, le mouvement sportif, les employeurs, les salariés, et les Etats des différents pays de l'Union, rejoignant ainsi l'esprit de la déclaration de Copenhague du 30 décembre 2002.

Je remercie les organisateurs de ce colloque, dont les conclusions seront, je l'espère, utiles à la fois à la construction de l'Europe du sport, mais également de l'Europe de la formation professionnelle.

Enfin, je vous souhaite un excellent séjour à Paris, en espérant qu'après ces trois demi-journées studieuses, et à la veille de ce week-end de Pentecôte, vous aurez l'occasion de goûter aux charmes de notre capitale.

Je vous remercie.

Annexe 5 – Bengt Sevelius, ENGSO

Address of ENGSO – on behalf of the President Mr Bengt Sevelius – to the participants of the Vocasport European Conference in Paris, La Sorbonne, on May 28-29 2004 by Mr Lennart Karlberg, board member Stockholm University College for Physical Education.

Mr/Mme Minister, Mr/Mme Chair, Dear Participants and Sport friends.

Thank you very much for giving ENGSO the opportunity to address this important and interesting conference. As many of you know the president, Mr Bengt Sevelius, I will first of all forward his best regards to you and secondly announce that I have been given the privilege to speak on behalf of him and ENGSO to give the ENGSO-view on matters of the conference.

Allow me first of all to give some information about ENGSO:

First: ENGSO – outspoken the European Non Governmental Sports Organization – is the Pan-European roof of national non-governmental umbrella organizations for sports which cover all sport activities in their country.

It is an independent non-profit organization based on democratically adopted statutes and regulations.

Second: ENGSO actively advocates for NGO interests and defend the independence, autonomy and the specificity of sports as well as the traditional structures on national level.

Third: ENGSO considers close cooperation and partnership with governmental authorities and public institutions as absolutely essential for the development of sports at national and international level.

Fourth: ENGSO strongly support and emphasize the great responsibility both NGO's and GO's have in the training and further training of individuals ready to work for sports as professionals or volunteers.

Fifth: ENGSO has the ambition that all sport activities and the administration of sport organizations should be lead, directed and run by qualified and proficient people whether they are working on professional or voluntary basis.

And finally: "Good governance" in sports is what we are all striving at!

Qualified vocational training is needed as precondition for a positive development of future management, training and coaching in sports.

But still voluntary work and leadership remains an indispensable element of the NGO sport structures in Europe. It is therefore important to recognize these peoples idealism as a valuable quality and also give them opportunities to follow and take part in vocational training – full time or part time – thus improving their chances to qualify for leading functions and meet the demands of today's and tomorrows sport.

Let me also give some basic comments on vocational training.

Quite a long time vocational training has been offered at universities for teacher training in physical education and for instructor and coach education in different sports as well as courses in sports physiology, psychology, medicine, sociology etc.

But the increasing role of sport in society and the more and more commercialized sports motivates that some subjects and educations are given high priority as for example Sports management. Today the demands for skills in finance, justice and business negotiations - to mention some fields - are a must for an advanced management position in sports.

Also Health promotion and Health Care using sports as a tool is a sector which now and in the future needs well educated managers, animators and instructors. And why should not venue managers and staff of sport facilities receive professional training in order to enable them to better understand and respond to demands of different categories of users, visitors and customers.

And last but not least, regular further training must be available for everyone employed or voluntarily working in sports. This remark is made in the light of today's reality that this is not always the case.

I will bring forward to you some thoughts about roles and responsibilities on different levels and for different programs.

There is definitely a need for better transparency, curriculum coherence and quality assurance. I believe that there will be a balancing act for the future concerning academic VET programs and the strive for unified competence recognition.

The national sports organizations should ensure high quality training and education of their professional and voluntary leaders, coaches, administrators etc. With a fast developing global sport sector there is already existing links between national and international federations in order to assure quality and competence. And some has also developed assessment procedures and certificate levels.

I will also emphasize the importance of respecting the specificity of sports and national conditions. With high ambition to unify VET programs in all European countries there is still cultural and structural conditions that have to be considered.

The international sport organizations could – and some already do – take the initiative to organize for example advanced coach- and referee training on international level. Let me mention The European Handball federation with its Master Coach program as one example. Others are PGA in golf etc.

The public sector should ensure vocational training – both initial and further training – offered by universities and colleges. Hopefully in cooperation with national sport organizations where both parties respect each other and take advantage of successfully developed VET programs.

Dear friends, this was some glimpses of my viewpoints on the very important theme you are going to discuss at this conference – VET sport systems.

The sports movement needs well educated, aim-directed and committed leaders. Therefore Vocational Training adapted to the demands of the sport world of today is of greatest importance. I look forward to future extended cooperation with you in this field and wish all of you fruitful discussions, great inspiration and good results during this conference.

Thank you and Good Luck!